



ACTUALISATION A01 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

**GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
ÉLÉMENTS FINANCIERS 2013**



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SOMMAIRE

	Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	2
	Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole	3
	Les métiers de Crédit Agricole S.A.	4
1	RAPPORT DE GESTION	7
	Activités et informations financières	8
	Facteurs de risque	38
	Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	84
2	COMPTES CONSOLIDÉS	131
	Cadre général	132
	États financiers consolidés	138
	Notes annexes aux états financiers	146
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	278
3	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS	281
	Attestation du responsable	281
	Contrôleurs légaux des comptes	282

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 "Organigramme", sous-rubrique 7.1 "Description du Groupe" de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 563 à 565 du document de référence 2013.

Il présente les éléments financiers 2013 du groupe Crédit Agricole.

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013-A01

Éléments financiers 2013 du groupe Crédit Agricole

PROFIL

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française⁽¹⁾ et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen⁽²⁾, premier bancassureur⁽³⁾ en Europe, et leader mondial du financement de l'aéronautique⁽⁴⁾.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et 31 000 administrateurs des Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 49 millions de clients, 7,4 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés - le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action. L'entrée récente dans les indices extra-financiers de Vigeo-NYSE Euronext témoigne de la reconnaissance de son engagement.

Une banque au service de 49 millions de clients⁽⁵⁾

- 11 300 agences dans 11 pays ;
- Présence dans près de 60 pays.

Un acteur au service de l'économie

- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes Climat ;
- Adoption des Principes Équateur par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Signature des Principes pour l'investissement responsable par Amundi et Crédit Agricole Assurances.

(1) Source : par le montant des encours de dépôt et de crédit au 31/12/2013. Source : établissement, périmètre banque de proximité en France.

(2) Source : IPE, "Top 400 asset managers active in the European marketplace", publié en juin 2013, données à décembre 2012. Classement établi à partir d'un questionnaire rempli par les sociétés de gestion tous encours confondus - fonds ouverts, fonds dédiés, mandats).

(3) Source : L'Argus de l'assurance du 20/12/13, données à fin 2012.

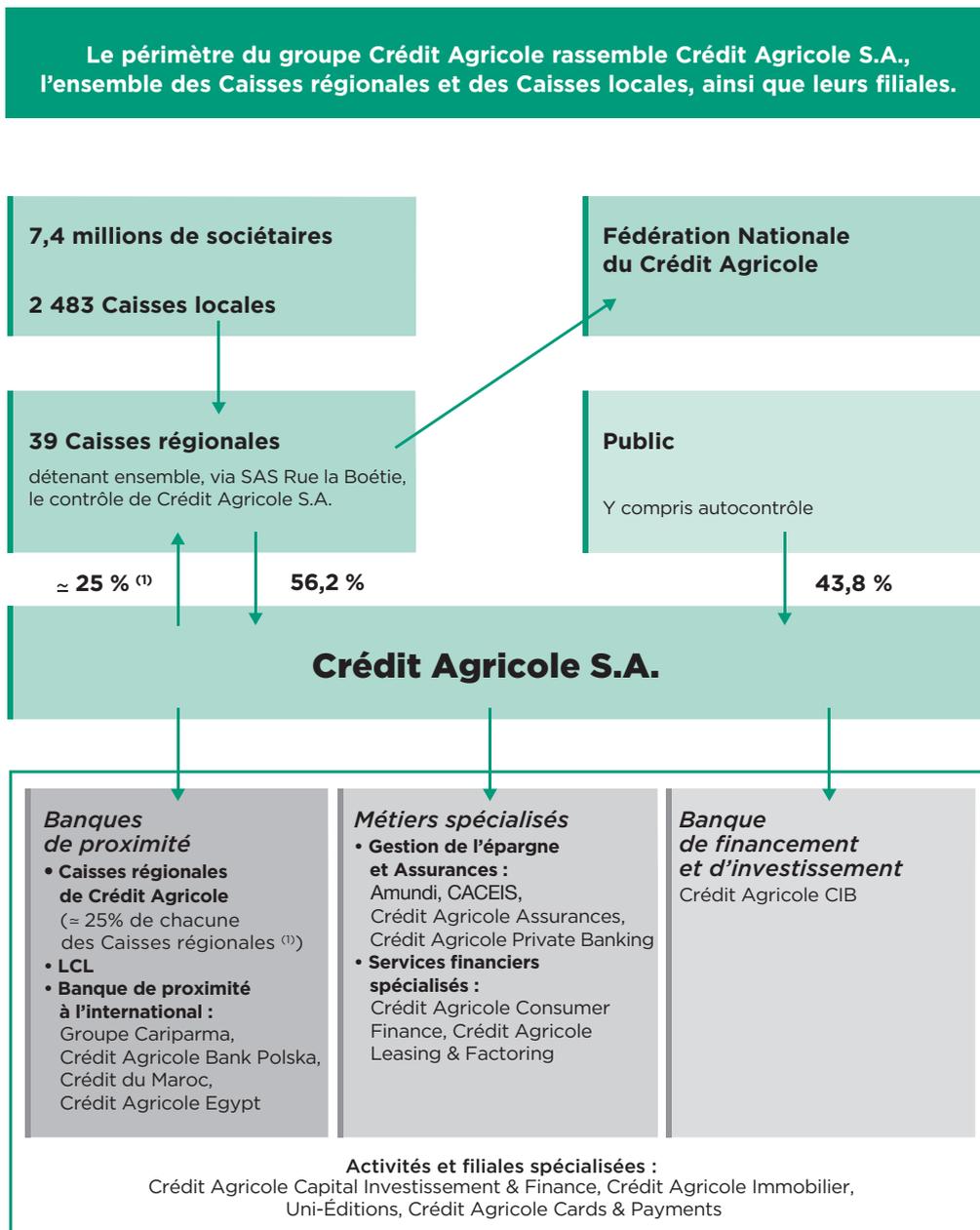
(4) "Aircraft finance house of the year" par Global transport finance.

(5) Périmètre banque de proximité et crédit à la consommation (y compris les Caisses régionales de Crédit Agricole).



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2014 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014 sous le numéro D.14-0183. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2013

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole

intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	2011
Produit net bancaire	31 178	30 682	33 728
Résultat brut d'exploitation	11 484	10 675	13 319
Coût du risque	(4 006)	(4 609)	(5 303)
Résultat net	5 500	(3 673)	1 127
Résultat net part du Groupe	5 136	(3 726)	812

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance ; intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes.

ACTIVITÉ

(en milliards d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	2011
Total du bilan	1 706	1 783	1 880
Prêts bruts sur clientèle et établissements de crédit	825	876	930
Dettes envers la clientèle, dettes envers les établissements de crédit et dettes représentées par un titre	913	921	959
Capitaux propres	81,7	76,7	76,8
Capitaux propres, part du Groupe	76,3	71,4	70,7

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance ; intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes et une correction de la juste valeur de titres classés en actifs financiers disponibles à la vente, et tenant compte des effets de compensation de certains dérivés.

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING (AU 28 MARS 2014)

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's	Prime-1	A2	Stable
Standard and Poor's	A-1	A	Négative
FitchRatings	F1	A	Stable
DBRS	R-1 (middle)	AA (low)	Négative

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

► SIX PÔLES MÉTIERS

Banque de proximité en France - 39 Caisses régionales

► **Produit net bancaire : 14,9 milliards d'euros**

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance :

- 21 millions de clients particuliers ;
- 7 018 agences (à fin 2013) et 6 497 points verts (à fin 2012) ;
- Premier en part de marché (*source : Banque de France, septembre 2013*) dans :
 - les dépôts bancaires des ménages : 23,2 %,
 - les crédits aux ménages : 20,9 % ;
- Taux de pénétration :
 - auprès des particuliers : 28,8 % (*source : Operbac 2012*),
 - auprès des agriculteurs : 85 % (*source : Adéquation 2012*),
 - auprès des professionnels : 33 %⁽¹⁾ (*source : Pépites CSA 2011-2012*),
 - auprès des entreprises : 37 % (*source : TNS Sofres 2013*),
 - auprès du secteur associatif : 24 % (*source : CSA 2012 - observatoire des comportements financiers et d'assurance des associations*).

(1) Comprend les professionnels à titre particulier et à titre professionnel.

Banque de proximité en France - LCL

► **Produit net bancaire : 3,8 milliards d'euros**

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

La banque des flux, transverse aux marchés, complète le dispositif. L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, de gestion d'actifs et d'assurances ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la banque privée ; les sites Internet (dédiés aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels) et le téléphone :

- 6 millions de clients particuliers, 330 000 professionnels, 27 000 entreprises ;
- 2 081 implantations commerciales, dont :
 - 88 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
 - 70 pôles et sites dédiés à la banque privée,
 - 3 implantations de gestion de fortune (Paris, Lyon et Bordeaux).

Banque de proximité à l'international

► **Produit net bancaire : 2,9 milliards d'euros**

Crédit Agricole S.A. continue d'optimiser le fonctionnement et d'améliorer la performance commerciale et financière de ses filiales, banques universelles de proximité, situées en Europe et sur ses pays historiques d'implantation dans le Bassin méditerranéen. L'ensemble de ces banques représente :

- 5,6 millions de clients ;
- 2 200 points de vente.

En Italie, Cariparma et ses filiales Carispezia et Friuladria, sont implantées majoritairement dans les zones les plus riches d'Italie.

En Europe de l'Est, Crédit Agricole S.A. opère sous la marque Crédit Agricole en Pologne, en Ukraine, en Serbie, avec également une présence en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie.

Crédit Agricole Bank Polska, leader sur le crédit consommation et les cartes de crédit, se développe sur la banque de proximité et s'est renforcée sur le marché des entreprises suite à la fusion avec CACIB. En Ukraine, et en Serbie, les filiales de Crédit Agricole comptent désormais parmi les leaders sur les secteurs agri-agro.

Crédit Agricole S.A. est aussi présent de longue date sur le pourtour du bassin méditerranéen, en Égypte et au Maroc.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient des participations en Europe soit directement au Portugal, soit au côté des Caisses régionales.

Gestion de l'épargne et Assurances

► Produit net bancaire : 5,1 milliards d'euros

Gestion d'actifs : Amundi exerce deux grands métiers : gestionnaire d'actifs pour les clients des réseaux de banque de proximité ; gestionnaire pour la clientèle institutionnelle et les distributeurs tiers :

- 1^{er} acteur européen ;
- 9^e acteur mondial ;
- actifs sous gestion : 777,1 milliards d'euros.

Titres et services financiers aux institutionnels : CACEIS propose une gamme complète de produits et services : banque dépositaire-conservation, administration de fonds et services aux émetteurs :

- 1^{re} banque dépositaire en Europe ;
- 1^{er} administrateur de fonds européen ⁽¹⁾ ;
- actifs sous conservation : 2 254 milliards d'euros ;
- actifs sous administration : 1 309 milliards d'euros.

Assurances : Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients, en France et à l'international, en assurance de personnes, assurance dommages et assurance des emprunteurs. S'appuyant en France sur les Caisses régionales et LCL, et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 14 pays grâce à ses 3 500 collaborateurs :

- 1^{er} bancassureur en Europe ⁽²⁾ ;
- 2^e assureur de personnes en France ⁽²⁾ ;
- 7^e assureur de biens et de responsabilité en France ⁽²⁾ ;
- chiffre d'affaires à fin 2013 : 26,4 milliards d'euros.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en la matière :

- Crédit Agricole Banque Privée, marque lancée par les Caisses régionales sur la clientèle patrimoniale, en France ;
- LCL Banque Privée, pôle de gestion spécialisé et intégré au réseau LCL ;
- Crédit Agricole Private Banking, regroupe les activités de banque privée des filiales spécialisées dans 16 pays, notamment France, Suisse, Luxembourg, Monaco et dans les marchés en forte croissance d'Asie, Amérique latine et Moyen-Orient ;
- Actifs gérés : 132,2 milliards d'euros ⁽³⁾.

(1) Source : *globalcustody.net*.

(2) Source : *L'Argus de l'assurance* du 20/12/13.

(3) Y compris les actifs LCL Banque Privée (38,9 milliards d'euros) et hors actifs détenus par les Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

Services financiers spécialisés

► Produit net bancaire : 3,2 milliards d'euros

Crédit à la consommation : Crédit Agricole Consumer Finance est un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, présent dans 22 pays, (20 pays européens, le Maroc et la Chine).

Crédit Agricole Consumer Finance distribue une gamme étendue de solutions de financement et d'assurance sur l'ensemble des canaux de distribution : vente directe en agences, sur le canal web et sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison...) en partenariat avec des distributeurs et de grandes enseignes de distribution :

- 70 milliards d'euros d'encours gérés (dont 12,4 milliards pour les réseaux de banque de détail du Groupe).

Crédit-bail et affacturage : Crédit Agricole Leasing & Factoring accompagne les entreprises, les professionnels, les agriculteurs et le secteur public avec des offres de financement en crédit-bail et en affacturage.

- Encours gérés à fin 2013 ⁽⁴⁾ : 21 milliards d'euros.

Crédit-bail :

- en France : n° 4 du crédit-bail mobilier et immobilier (source : *Société*, octobre 2013) et financeur majeur du développement durable et du secteur public ;
- en Europe : n° 11 du crédit-bail (source : *Leaseurope*, juin 2013), n° 1 du crédit-bail en Pologne (source : *Société*, 2013).

- Encours en crédit-bail : 16 milliards d'euros.

Affacturage :

- en France : n° 1 de l'affacturage (source : *ASF*, février 2014) ;
- en Europe : n° 5 de l'affacturage (source : *société* 2013), n° 4 en Allemagne en 2012 (source : *Deutscher Factoring-Verband*, juin 2013).
- Encours en affacturage : 5 milliards d'euros.
- Chiffre d'affaires factoré 2013 : 58 milliards d'euros.

(4) Encours nets des quotes-parts de syndications auprès des banques du Groupe.

Banque de financement et d'investissement

► Produit net bancaire : 3,6 milliards d'euros

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est organisé autour de cinq pôles métiers.

Banque de Financement

Les **Financements Structurés** ont pour mission d'originer, conseiller, structurer et financer des opérations d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis, (tels que l'aéronautique et le rail, le maritime, l'immobilier et l'hôtellerie), ainsi que des crédits complexes et structurés :

- Banque de l'année en financements de projets - Europe (source : *PFI Awards* 2013) ;
- "Aircraft Finance House" de l'année (source : *Global Transport Finance*).

Le pôle **Relations clients & Réseau international** anime la relation avec l'ensemble de nos grands clients : les grandes entreprises françaises, les entreprises régionales ou les collectivités locales françaises, en collaboration avec les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le pôle **Optimisation de la dette & Distribution** assure pour les entreprises et les institutions financières, l'origination, la structuration et l'arrangement de crédits syndiqués et bilatéraux à moyen et long terme. Il est également en charge de la prise ferme ainsi que de la distribution primaire et secondaire des crédits syndiqués auprès des banques et investisseurs institutionnels non bancaires.

Banque de marché et d'investissement

La **banque de marché** couvre l'ensemble des activités de vente et de *trading* sur les marchés primaire et secondaire (taux, crédit, obligataire, titrisation, trésorerie) à destination des grandes entreprises et des institutions financières. Elle anime aussi la relation commerciale avec l'ensemble des institutions financières. Les lignes produits s'appuient sur des services de recherche dédiée.

- Meilleure recherche en obligations sécurisées et Meilleure syndication obligataire (source : *Euroweek/the Cover Covered Bond Awards*) ;
- Meilleure "Uridashi House" (source : *Capital Markets Daily Awards*).

La **banque d'investissement** conseille les grandes entreprises dans leurs problématiques de haut de bilan et regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, les métiers d'Equity Capital Markets, de Strategic Equities et de Structured Financial Solutions, ainsi que des équipes sectorielles spécialisées.

- 2^e en banque d'investissement en France (source : *Dealogic*).



RAPPORT DE GESTION



ACTIVITÉS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	8
Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole	8
Environnement économique et financier	8
Activité et résultats consolidés du groupe Crédit Agricole	9
Activité et résultats par pôle d'activité	11
Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.	23
Gestion du capital et ratios prudentiels	25
Transactions avec les parties liées	26
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	26
Tendances récentes et perspectives	37
FACTEURS DE RISQUE	38
Gouvernance et organisation de la gestion des risques	38
Risques de crédit	40
Risques de marché	51
Expositions sensibles selon les recommandations du <i>financial stability board</i>	59
Gestion du bilan	63
Risques du secteur de l'assurance	72
Risques opérationnels	80
Risques de non-conformité	83
INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 2	84
Contexte réglementaire	86
Gestion des risques	87
Ratios prudentiels	87
Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital	93
Risque de crédit	102
Titrisation	122
Risques de marché	130
Risque opérationnel	130

Activités et informations financières

► PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 483 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 56,2 % du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31/12/2013), société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelque 31 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe. Crédit Agricole S.A. est l'organe central du réseau Crédit Agricole qui comprend les 39 Caisses régionales ainsi que, depuis le 14 décembre 2011, CACIB. A ce titre, et conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de l'entité de *reporting* telle que définie par le règlement européen 1606/2002 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans la note 21.1 ainsi que dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La croissance mondiale s'est affichée en repli en 2013. Celle des pays émergents est restée stable à 4,5 %, en net repli cependant par rapport à la moyenne de la décennie précédente, à 10,7 %. Celle des pays développés est revenue à 1,1 %, après 1,4 % en 2011 et en 2012. Et ce, en raison du ralentissement aux États-Unis, dont la croissance est en repli à 1,8 %, après 2,8 % en 2012, plus qu'à cause de la zone euro, restée en récession à - 0,5 % au lieu de - 0,7 %.

Cette contre-performance des États-Unis est due à un début d'année 2013 médiocre, survenant après une mauvaise fin d'année 2012. Le reste de l'année 2013 y a été meilleur, établissant en outre une base favorable pour 2014. La performance de la zone euro a été obtenue malgré un ralentissement en Allemagne (0,5 % après 0,9 % en 2012), grâce à une légère amélioration en France (0,2 % après 0,0 % en 2012) et surtout en Europe du Sud, où la récession qui frappe les quatre pays fragiles - Italie, Espagne, Portugal et Grèce - s'est progressivement atténuée en 2013. Mais l'évolution erratique de l'activité en France et en Allemagne tout au long de 2013 illustre la fragilité de cette reprise.

Le retournement de la courbe des taux longs, initié fin 2012 aux États-Unis, s'est confirmé, accentué et étendu à l'Europe. Démentant le consensus qui anticipait une légère baisse de sa valeur face au dollar, l'euro a fluctué entre 1,28 et 1,38 USD/EUR, dans une tendance plutôt haussière, pour terminer à son maximum. Plusieurs facteurs expliquent cette robustesse de l'euro, malgré les doutes des marchés sur l'économie européenne : un écart de taux allant croissant (40 points de base en début d'année, 100 points de base en fin d'année), un excédent courant significatif de la balance des paiements face à un déficit américain, l'atténuation des craintes sur la viabilité de la zone euro alors que les États-Unis ont parfois donné des signaux confus sur leur politique économique (*tapering, shutdown* en octobre).

L'inflation n'étant pas une menace, au contraire, la Banque centrale européenne (BCE) a surpris avec une baisse du taux directeur début novembre après celle pratiquée en juin, signalant sa volonté de maintenir des conditions monétaires ultra-accommodantes avec, si besoin, un assouplissement supplémentaire des conditions de liquidité. Cet assouplissement monétaire s'est couplé à une moindre ponction budgétaire. La prise en compte de circonstances exceptionnelles dues à la faiblesse du cycle, ainsi que le progrès dans l'assainissement des bilans publics ont permis aux pays de la périphérie de la zone euro d'afficher des ajustements structurels moins importants et moins invalidants pour la croissance. Mais le canal de transmission de la politique monétaire s'est grippé dans le Sud de l'Europe et la baisse des taux n'a pas pu se traduire par une détente des conditions d'octroi du crédit en volume.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	31 178	30 682	+1,6%
Charges d'exploitation	(19 694)	(20 007)	(1,6%)
Résultat brut d'exploitation	11 484	10 675	+7,6%
Coût du risque	(4 006)	(4 609)	(13,1%)
Résultat d'exploitation	7 478	6 066	+23,3%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	87	(233)	ns
Résultat net sur autres actifs	112	194	(42,5%)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	(3 103)	ns
Résultat avant impôt	7 655	2 924	x2,6
Impôt sur les bénéfices	(2 209)	(2 277)	(3,0%)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	54	(4 320)	ns
Résultat net	5 500	(3 673)	ns
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 136	(3 726)	ns

(1) Résultats 2012 retraités du passage en IFRS 5 de Newedge, Crédit Agricole Bulgarie et entités nordiques de CA Consumer Finance, et intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité d'opérations complexes.

L'exercice 2013 est marqué par la poursuite du recentrage et par la résistance puis le rebond de l'activité des métiers. Crédit Agricole S.A. a ainsi cédé des portefeuilles, des participations et des filiales, ne faisant plus partie de ses activités prioritaires : aboutissement du processus de cession d'Emporiki, Cheuvreux, CLSA et d'actions Bankinter, réduction de la participation dans Eurazeo, préparation de la cession de Newedge, projet de cession d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de CA Bulgarie, cession de l'essentiel des CDO et du portefeuille à sous-jacent résidentiel américain. Parallèlement, le renforcement de la participation dans Amundi (+ 5 points à 80 %) est en cours de finalisation.

L'activité est restée satisfaisante dans les réseaux de banque de proximité, avec en particulier une collecte bilan en progression de 4,5 % sur l'année et des encours de crédits à l'habitat en hausse de plus de 2 %. Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances a vu ses actifs sous gestion augmenter de 47,7 milliards d'euros, dont 13,1 milliards d'euros de collecte nette sur l'année 2013. Les métiers qui ont fait l'objet de réduction volontaire de périmètre d'activités, tels les Services financiers spécialisés et la Banque de financement et d'investissement, ont connu une baisse limitée de leurs revenus et un rebond en fin d'année.

Cette résistance de l'activité se retrouve dans la croissance **du produit net bancaire** du groupe Crédit Agricole qui atteint ainsi 31 178 millions d'euros en 2013, en hausse de 1,6%. Il intègre un impact négatif de 846 millions d'euros au titre de la réévaluation de la dette liée à l'amélioration des *spreads* de Crédit Agricole S.A., des couvertures de prêts, de l'impact de la première application de la norme IFRS 13 sur CVA/DVA et de la DVA courante. En 2012, le produit net bancaire intégrait - 1 471 millions d'euros de charge liée à la réévaluation de la dette propre et aux couvertures de prêts.

Les **charges d'exploitation** diminuent de 1,6 % en 2013 par rapport à 2012, une baisse largement due aux économies de charges réalisées dans le cadre du programme MUST, qui prévoit 650 millions d'euros d'économies sur les charges informatiques, les dépenses liées aux achats et à l'immobilier. 351 millions d'euros d'économies ont été réalisées en 2012 et 2013 par rapport à 2011, dont 226 millions d'euros pour la seule année 2013, soit une avance de 31 millions d'euros par rapport à l'objectif que le Groupe s'est fixé en 2011. Le coefficient d'exploitation, à 63,2 %, est en amélioration de 2 points sur l'année.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 11 484 millions d'euros en 2013, en progression de 7,6 % par rapport à 2012 retraité.

Le **coût du risque** s'élève à 4 006 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 4 609 millions d'euros en 2012. L'amélioration observée est principalement due au recul du coût du risque chez Agos Ducato en Italie.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à 87 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre -233 millions d'euros pour l'année 2012 qui enregistrait la dépréciation de BES pour 267 millions d'euros et l'impact de la déconsolidation de Bankinter en août 2012 (- 193 millions d'euros).

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs**, à 112 millions d'euros en 2013, intègrent essentiellement des plus-values, comptabilisées dans le pôle Activités hors métiers, liées aux cessions d'un immeuble dans Paris et de titres Eurazeo.

L'**impôt** s'établit à 2 209 millions d'euros. Il intègre notamment un produit de 223 millions d'euros afférant à la déductibilité des pertes liées à la dernière augmentation de capital réalisée chez Emporiki en janvier 2013, et un gain fiscal de 57 millions d'euros sur Cariparma et Agos, lié aux changements réglementaires de taux d'impôt et de règles de déductibilité en Italie.

Le **résultat net d'impôt des activités arrêtées** ou en cours de cession s'élève à + 54 millions d'euros en 2013 (- 4 320 millions d'euros en 2012, liés pour l'essentiel à la cession d'Emporiki). L'impact de la cession de CLSA vient compenser les charges liées aux projets de cession de Newedge, de CA Bulgarie et d'entités nordiques CA Consumer Finance.

Le **résultat net part du Groupe** ressort ainsi à 5 136 millions d'euros en 2013, contre - 3 726 millions d'euros en 2012. Les éléments comptables créant une pression négative sur les résultats, tels les *spreads* émetteurs, le CVA/DVA *day one*, la DVA courante et les couvertures de prêts, voient leur impact compensé par les plus-values de cessions et la déduction des pertes liées à l'augmentation de capital de janvier 2013 d'Emporiki. Résultats comptables et résultats retraités sont ainsi très proches.

Liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 039 milliards d'euros à fin décembre 2013, à comparer à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012.

L'endettement court terme de marché s'élève à 142 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Il augmente de 5 milliards d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. L'ensemble des ressources de marché court terme, y compris les *repos*, atteint 168 milliards d'euros à fin 2013, en diminution de 3 milliards d'euros sur l'année. Les actifs liquides au bilan, pour leur part, s'élèvent à 239 milliards d'euros au 31 décembre 2013, à comparer à 218 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2013 s'élève à 71 milliards d'euros, en hausse de 24 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Les ressources stables progressent de 10 milliards d'euros sur l'année 2013 pour s'établir à 871 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les emplois stables s'élèvent à 800 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en réduction de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 9 milliards d'euros sur l'année 2013 pour atteindre 239 milliards d'euros ; elles couvrent 168 % de l'endettement court terme brut, tant au quatrième trimestre 2013 qu'au quatrième trimestre 2012.

Les différents émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis dans le marché et les réseaux 31,7 milliards d'euros de dette senior au cours de l'année 2013. Crédit Agricole S.A. a pour sa part levé 15,5 milliards d'euros de dette senior dans le marché en 2013, excédant son plan de refinancement moyen long terme senior de marché fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Ces levées ont été réalisées avec une durée moyenne de 6 ans à comparer à 6,3 ans en 2012 et un *spread* moyen *vs mid-swap* de 65,9 points de base par rapport à 122 points de base en 2012. Pour l'année 2014, le plan de refinancement moyen long terme senior de marché a été fixé au minimum à 10 milliards d'euros. Au 12 février 2013, 40 % du plan était réalisé grâce à des émissions sur le marché senior de 4 milliards d'euros réalisées entre le 1^{er} janvier et le 12 février 2014. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a réalisé une émission de capital contingent *Tier 2* de 1 milliard de dollars US en septembre 2013, suivie en janvier 2014 d'une émission d'*Additional Tier 1* pour 1,75 milliard de dollars US.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion de l'épargne et Assurances (GEP) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 – note n° 5 "Informations sectorielles".

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾
Banque de proximité en France – Caisses régionales	3 666	3 538
Banque de proximité en France – LCL	630	697
Banque de proximité à l'international	68	(4 978)
Services financiers spécialisés	84	(1 614)
Gestion de l'épargne et Assurances	1 571	1 725
Banque de financement et d'investissement	794	(279)
Activités hors métiers	(1 677)	(2 815)
TOTAL	5 136	(3 726)

(1) Résultats 2012 retraités du passage en IFRS 5 de Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques CA Consumer Finance, et intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité d'opérations complexes.

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	14 873	14 314	+ 3,9%
Charges d'exploitation	(8 025)	(8 025)	-
Résultat brut d'exploitation	6 848	6 289	+8,9%
Coût du risque	(1 024)	(885)	+15,7%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(11)	5	ns
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(25)	12	ns
Résultat avant impôt	5 788	5 421	+6,8%
Impôts sur les bénéfices	(2 121)	(1 883)	+12,7%
Résultat net	3 667	3 538	+3,6%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 666	3 538	+3,6%

Les Caisses régionales maintiennent le développement de leur activité dans un marché qui se reprend légèrement.

Ainsi, elles affichent une bonne performance de la collecte globale, qui atteint 592,6 milliards d'euros, soit une hausse de 3,2 % sur un an tirée par la collecte bilan. Cette dernière s'élève à 347,8 milliards d'euros à fin décembre 2013 (+ 4,2 % en un an) et présente un fort dynamisme tant sur les livrets (+ 6,3 % sur un an) que sur les dépôts à vue (+ 7,8 %). Les encours d'épargne logement sont en légère reprise sur les douze derniers mois, à + 1,9 %, alors que les comptes et dépôts à terme s'inscrivent en repli de 0,5 %. Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une hausse de 1,7 % sur un an, grâce à un regain d'intérêt pour l'assurance-vie suite à l'abaissement du taux du Livret A courant 2013 (encours + 3,8 % entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013).

(en milliards d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013-2012
Dépôts à vue	89,5	83,0	+ 7,8 %
Livrets ⁽¹⁾	109,6	103,0	+ 6,3 %
Epargne logement	77,3	75,9	+ 1,9 %
Comptes et dépôts à terme ⁽²⁾	71,4	71,8	(0,5 %)
Sous-total ressources bancaires	347,8	333,7	+ 4,2%
Assurance-vie	166,1	160,0	+ 3,8 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) ⁽³⁾	44,5	45,0	(1,2 %)
OPCVM ⁽⁴⁾ et SCPI	34,2	35,6	(3,9%)
TOTAL ENCOURS ⁽⁵⁾	592,6	574,3	+ 3,2 %

(1) Comptes sur livrets, livrets «jeunes», livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable.

(2) Y compris bons de caisse, Plan d'Epargne Populaire, CDN de la clientèle non financière.

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle non financière et interbancaire).

(4) Y compris OPCVM hors Groupe.

(5) Hors placements de la clientèle financière.

Les encours de crédit s'élèvent à 397,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en légère hausse sur un an (+ 0,4 %) et traduisent des évolutions contrastées. Si les encours de crédit à l'habitat progressent de 2,5 % en un an, le crédit à la consommation et les prêts aux petites et moyennes entreprises et professionnels sont en recul sur douze mois, de respectivement 5,5 % et 4,7 %.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013-2012
Habitat	224,4	218,9	+ 2,5 %
Agriculture	35,4	34,0	+ 4,2 %
Entreprises et Professionnels	80,2	84,1	(4,7 %)
Consommation	15,0	15,9	(5,5 %)
Collectivités locales	42,6	43,1	(1,3 %)
TOTAL	397,6	396,0	+ 0,4 %

En conséquence, le ratio crédit/collecte s'établit à 121 % à fin décembre 2013, contre 126 % à fin décembre 2012. Il bénéficie d'une part des évolutions de la collecte bilan et des crédits, et d'autre part d'une réduction du taux de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et consignations.

Le produit net bancaire des Caisses régionales s'établit à 14 873 millions d'euros pour l'exercice 2013, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2012. La marge nette d'intérêt est tirée notamment par la baisse du coût de la ressource et par le flux significatif de remboursements anticipés. Par ailleurs, les revenus générés par les commissions sont stables entre 2012 et 2013.

Les charges d'exploitation, à 8 025 millions d'euros sur l'année 2013, sont stables par rapport à 2012. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 54,0 %.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 6 848 millions d'euros pour 2013, et le coût du risque s'élève à 1 024 millions d'euros. Le taux de créances dépréciées ressort à 2,5 % à fin décembre 2013 contre 2,4 % à fin décembre 2012. Le taux de couverture, y compris provisions collectives, reste au niveau élevé de 106,9 % à fin décembre 2013 contre 107,6 % à fin décembre 2012.

Sur l'année, la contribution des Caisses régionales au résultat net du groupe Crédit Agricole s'élève à 3 666 millions d'euros, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2012.

2. Banque de proximité en France - LCL

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	3 811	3 891	(2,0%)
Charges d'exploitation	(2 514)	(2 522)	(0,3%)
Résultat brut d'exploitation	1 297	1 369	(5,3%)
Coût du risque	(304)	(311)	(2,4%)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	x4,7
Résultat avant impôt	998	1 059	(5,7%)
Impôts sur les bénéfices	(368)	(361)	+1,8%
Résultat net	630	698	(9,7%)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	630	697	(9,5%)

LCL conserve un bon niveau d'activité sur l'année 2013 et confirme son rôle dans le financement de l'économie française. Les encours de crédit progressent ainsi de 0,3 % sur un an pour atteindre 89,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette progression est tirée par les crédits à l'habitat dont la croissance atteint + 2,3 % sur un an à 56,4 milliards d'euros. Les crédits aux entreprises et aux professionnels sont quant à eux en recul de 2,8 % sur un an à 26,4 milliards d'euros, à l'instar des encours de crédit à la consommation (6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit - 3,3 % sur un an).

Les ressources clientèle continuent de croître à un rythme élevé, portées par le dynamisme du réseau. Elles atteignent 163,2 milliards d'euros à fin décembre 2013, en hausse de 4,1 % sur un an. Les encours de bilan, en hausse de 6,8 % sur un an, sont tirés par la progression des livrets (+ 8,3 %) après une collecte importante en début d'année, et des dépôts à vue (+ 7,0 %). Les encours de collecte hors bilan progressent également, + 1,3 % sur un an, essentiellement grâce à l'assurance-vie dont les encours augmentent de 4,2 % sur la période pour atteindre 53,4 milliards d'euros fin décembre 2013.

Bénéficiant de l'évolution favorable de la collecte bilan et des crédits et d'une réduction du taux de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et consignations, le ratio crédits/collecte s'améliore de 7 points sur un an et s'établit à 109 % à fin décembre 2013.

Le produit net bancaire de l'année 2013 s'établit à 3,8 milliards d'euros, en baisse faciale de 2,0 % par rapport à l'année 2012 mais qui reste limitée à - 0,7 % après retraitement de la provision épargne logement et du reversement de l'amende image chèque en 2012. La bonne tenue des revenus reflète la solidité de la marge commerciale sur les nouveaux crédits et la progression des commissions de 1,0 % sur un an portée par les commissions de gestion mobilière (+ 1,7 %). La marge de transformation se contracte quant à elle dans un contexte de taux toujours bas, effet accentué par l'augmentation des remboursements anticipés de prêts immobiliers.

Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a poursuivi en 2013 un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Les frais généraux restent ainsi bien maîtrisés sur l'année en affichant une baisse de 0,3 %. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 65,9 % ⁽¹⁾ sur l'année 2013 à comparer à 65,6 % ⁽¹⁾ en 2012.

Le coût du risque recule de 2,4 % entre 2012 et 2013. Le coût du risque sur encours de crédits s'établit à 31 points de base sur l'ensemble de l'année 2013, en légère baisse par rapport à 2012 (33 points de base). Le taux de créances dépréciées représente 2,5 % des encours bruts ; le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) s'établit à 74,7 % fin décembre 2013.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année 2013 s'établit à 630 millions d'euros, en baisse de 3,7 % ⁽¹⁾ par rapport à l'année 2012, pénalisé par le relèvement du taux d'impôt en France de 36,1 % à 38,0 %.

3. Banque de proximité à l'international

Les résultats de l'année 2013 de la Banque de proximité à l'international ont été marqués par la normalisation, après une année 2012 qui avait été impactée par la recherche d'une solution pour Emporiki et par les dépréciations d'écarts d'acquisition (Cariparma et CA Égypte) et de participation (BES). Cependant, les résultats 2013 intègrent l'impact du projet de cession de Crédit Agricole Bulgarie (- 39 millions d'euros) et restent impactés par la contribution négative du BES (- 105 millions d'euros).

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de proximité à l'international s'élève à 68 millions d'euros, et 212 millions d'euros avant l'impact du projet de cession de CA Bulgarie et la contribution du BES.

(1) Après retraitement de l'impact épargne logement en 2012 et 2013 et du reversement EIC en 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 939	2 985	(1,5%)
Charges d'exploitation	(1 927)	(2 089)	(7,7%)
Résultat brut d'exploitation	1 012	896	+12,8%
Coût du risque	(625)	(536)	+16,6%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(106)	(408)	(74,3%)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	9	(1 127)	ns
Résultat avant impôt	290	(1 175)	ns
Impôts sur les bénéfices	(104)	(74)	+40,7%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(26)	(3 751)	ns
Résultat net	160	(5 000)	ns
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	68	(4 978)	ns

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de CA Bulgarie.

En Italie, l'environnement est fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique : le PIB est en baisse pour l'année de l'ordre de 2 % par rapport à 2012. Le marché est touché par la récession et la montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, avec une baisse limitée des encours de crédits et un produit net bancaire en repli limité.

CONTRIBUTION DU GROUPE CARIPARMA AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012 ^{(1) (2)}	Variation 2013-2012 ^{(1) (2)}
Produit net bancaire	1 588	1 588	1 634	(2,8 %)
Charges d'exploitation	(956)	(956)	(1 124)	(14,9 %)
Résultat brut d'exploitation	632	632	510	+ 23,9 %
Coût du risque	(464)	(425)	(412)	+ 3,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	94	117	124	(5,0 %)

(1) Après reclassement au quatrième trimestre 2012 du complément de provisions passées en Activités hors métiers au quatrième trimestre 2012 et dans la contribution de Cariparma au premier trimestre 2013.

(2) Avant dépréciation d'écarts d'acquisition en 2012 (966 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

L'encours des crédits s'établit à 33,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une baisse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2012, néanmoins moindre que celle du marché qui enregistre un recul de 7,3 % ⁽¹⁾. L'encours global de collecte bilan atteint 36,2 milliards d'euros et affiche une progression de + 1,6 % sur un an, alors que le marché enregistre une baisse de 3,3 % ⁽¹⁾. Ainsi, Cariparma dégage un excédent de liquidité de 3,1 milliards d'euros qui contribue au financement des autres entités italiennes du Groupe (Calit, Agos Ducato, FGA Capital). Par ailleurs, la collecte hors bilan de Cariparma s'élève à 50,9 milliards d'euros à fin décembre 2013. L'assurance-vie et les OPCVM sont très dynamiques, leurs encours s'inscrivant en hausse de 9,6 % sur l'année.

Le produit net bancaire est en repli de 2,8 % en 2013, la bonne tenue des commissions étant compensée par le pincement de marge d'intérêt.

Les charges s'inscrivent en baisse de 14,9 % par rapport à l'année 2012. Hors impact du plan de départs volontaires mis en place en 2012, pour lequel un coût de 118 millions d'euros avait été provisionné, les charges sont en baisse de 4,9 %. Cette baisse provient d'une attention constante, ainsi que des effets du programme Must, qui a trait à la fois aux dépenses immobilières et informatiques, et aux achats. Le coefficient d'exploitation, à 60,2 % sur l'année 2013, s'améliore ainsi de 1,3 point par rapport à l'année 2012, hors coût du plan de départ volontaire enregistré en 2012, ce qui constitue un réel effort de restructuration.

Le coût du risque, toujours affecté par la détérioration du contexte économique, s'inscrit en hausse de 3,1 % en 2013 par rapport à 2012 pour s'élever à 425 millions d'euros ⁽²⁾. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 10,4 % avec un taux de couverture, y compris provisions collectives, de 45,7 % (contre 45,4 % au 31 décembre 2012).

Au total, la contribution au résultat net part du Groupe de Cariparma est un profit de 117 millions d'euros ⁽²⁾ sur l'année, contre 124 millions d'euros ⁽²⁾ l'année précédente avant dépréciation d'écarts d'acquisition (966 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

(1) Source : Associazione Bancaria Italiana.

(2) Après reclassement en 2012 du complément de provisions passées en Activités hors métiers en 2012 et dans la contribution de Cariparma en 2013.

Parmi les autres entités du Groupe à l'international, Crelan en Belgique est celle ayant le poids le plus important en produit net bancaire, avec 31 %, suivie de Crédit Agricole Polska (23%), de Crédit Agricole Égypte (14 %), du Crédit du Maroc (13%), puis de Crédit Agricole Ukraine (8 %).

Le résultat net part du Groupe global des entités de la Banque de proximité à l'international autres que Cariparma s'élève à - 25 millions d'euros, et + 119 millions d'euros avant prise en compte de l'impact du projet de cession de CA Bulgarie (- 39 millions d'euros) et de la contribution négative de BES (- 105 millions d'euros). Ce résultat intègre 43 millions d'euros pour la filiale polonaise, 37 millions d'euros pour le compte de la filiale ukrainienne, 27 millions d'euros pour Crédit Agricole Égypte et 19 millions d'euros pour le Crédit du Maroc.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. a signé un contrat de cession de Crédit Agricole Bulgarie à la banque bulgare Corporate Commercial Bank AD le 22 janvier 2014. La réalisation de cette opération est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes. Cette cession se traduira pour le groupe Crédit Agricole par une diminution de ses actifs pondérés de 160 millions d'euros et par un impact négatif inférieur à 1 point de base sur ses ratios de solvabilité. Cette filiale a donc été reclassée en IFRS 5 au 31 décembre 2013.

Enfin, BNI Madagascar est comptabilisé en actif non courant destiné à la vente.

4. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	3 218	3 364	(4,3 %)
Charges d'exploitation	(1 548)	(1 576)	(1,8 %)
Résultat brut d'exploitation	1 670	1 788	(6,6 %)
Coût du risque	(1 514)	(2 082)	(27,3 %)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29	19	+ 49,2 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	-	(1 495)	ns
Résultat avant impôt	185	(1 770)	ns
Impôts sur les bénéfices	(68)	(93)	(25,9 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(76)	25	ns
Résultat net	41	(1 837)	ns
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	84	(1 614)	ns

(1) 2012 retraité du passage en IFRS 5 de cession d'entités nordiques CA Consumer Finance.

Dans un contexte de durcissement de l'environnement réglementaire, **Crédit Agricole Consumer Finance** continue sa politique de recentrage sur les activités rentables et de diversification de ses sources de financement. Fin 2013, CA Consumer Finance a engagé la cession de plusieurs filiales nordiques et a cédé 2,7 milliards de créances, dont 1,7 milliard d'euros de créances douteuses. Les encours consolidés de CA Consumer Finance s'établissent au 31 décembre 2013 à 43,3 milliards d'euros, ce qui représente une diminution de 4,3 milliards d'euros par rapport à décembre 2012. Les encours gérés pour le compte de tiers ont, quant à eux, enregistré une hausse de 2 milliards d'euros depuis décembre 2012, alors que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole ont diminué de 0,9 milliard d'euros. Au total, les encours gérés par CA Consumer Finance s'établissent à 70,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 3,2 milliards par rapport au 31 décembre 2012. Leur répartition géographique est quasi inchangée par rapport à fin 2012 avec 38 % des encours localisés en France, 33 % en Italie (en recul d'un point par rapport à fin 2012) et 29 % dans les autres pays.

De son côté, **Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** voit la poursuite de la tendance baissière des encours initiée en 2012 et une amélioration des marges. Ainsi, au 31 décembre 2013, les encours gérés en crédit-bail sont en baisse de 4,1 % par rapport au 31 décembre 2012 et s'élèvent à 15,9 milliards d'euros ; ils reculent de 5,4 % sur la France sur cette période. Le chiffre d'affaires factoré s'établit quant à lui à 58 milliards d'euros en 2013, en hausse de 3,1 % par rapport à 2012. Sur la France, cette hausse atteint 1,5 %.

Le produit net bancaire de l'ensemble du pôle, à 3 218 millions d'euros, diminue de 4,3 % sur l'année. En regard, les charges d'exploitation sont maîtrisées, tant chez CA Consumer Finance que chez CAL&F. Elles diminuent de 1,8 % en 2013 par rapport à 2012. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 48,1 %

Le coût du risque est en amélioration, essentiellement du fait de la situation d'Agos Ducato. En effet, le coût du risque relatif à la filiale italienne de crédit à la consommation a continué sa décroissance et s'établit à 847 millions d'euros en 2013, contre 1 379 millions d'euros l'année précédente. Au 31 décembre 2013, le taux de créances dépréciées sur Agos Ducato s'établit à 10,5 % avec un taux de couverture à 101,7 %. Le ratio coût du risque sur encours de CA Consumer Finance dans les autres pays s'établit à 183 points de base en 2013 contre 176 en 2012.

Enfin, le projet de cession d'entités nordiques a fait l'objet à fin 2013 d'un reclassement en résultat sur activités arrêtées pour un montant négatif de 94 millions d'euros dont 186 millions d'euros au titre des écarts d'acquisition.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche un gain de 84 millions d'euros sur l'année. Hors l'impact de la cession des activités nordiques, il atteint 183 millions d'euros.

5. Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

En 2013, les encours gérés du pôle progressent de 47,7 milliards d'euros, avec une collecte nette positive sur l'année de 10,3 milliards d'euros pour Amundi et de 5,4 milliards d'euros pour Crédit Agricole Assurances. Outre une activité commerciale soutenue dans tous les métiers, le pôle enregistre un effet marché et change fortement positif (+29,9 milliards d'euros). L'encours global s'élève ainsi à 1 144 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Pour l'année 2013, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 571 millions d'euros. Retraité de la plus-value Hamilton Lane réalisée en 2012, hors impact de la hausse du taux d'impôt en France qui représente une charge de 44 millions d'euros, et de l'augmentation de l'endettement interne de Crédit Agricole Assurances (72 millions d'euros), le résultat net part du Groupe reste stable d'une année sur l'autre.

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	5 130	5 160	(0,6 %)
Charges d'exploitation	(2 494)	(2 401)	+ 3,9 %
Résultat brut d'exploitation	2 636	2 759	(4,5 %)
Coût du risque	(27)	(56)	(51,3 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	16	10	+ 52,9 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	27	ns
Résultat avant impôt	2 627	2 740	(4,2 %)
Impôts sur les bénéfices	(901)	(848)	+ 6,2 %
Résultat net	1 726	1 892	(8,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 571	1 725	(9,0 %)

Après une croissance de 11 % en 2012, **Amundi** voit ses encours progresser de 5 % en 2013, pour atteindre 777,1 milliards d'euros en fin d'année sous l'effet d'un bon niveau de collecte (+10,3 milliards d'euros), d'un effet marché très favorable (+22,4 milliards d'euros) et d'un effet périmètre (4,7 milliards d'euros) lié à l'acquisition de Smith Breeden au 3^e trimestre 2013. Cette collecte traduit le succès de la politique de développement commercial d'Amundi. Hors réseaux France, la collecte s'élève ainsi à +20,2 milliards d'euros, tirée par les institutionnels et les réseaux internationaux.

Sur les institutionnels et assureurs, Amundi a enregistré des flux nets de 12,7 milliards d'euros essentiellement en France et en Asie. Un montant significatif de cette collecte a été réalisé grâce aux nouvelles offres développées par Amundi telles que les fonds *loans*, ou les fonds monétaires HQLA permettant aux banques de respecter les ratios réglementaires de liquidité. L'activité des réseaux internationaux, avec une collecte de 4,8 milliards d'euros, a été portée par le dynamisme des *joint ventures* asiatiques (Inde, Corée, Chine). Enfin, l'activité "distributeurs" (collecte de 2,8 milliards d'euros hors monétaire) tire profit de la politique mise en œuvre par Amundi : liens resserrés avec les distributeurs globaux, promotion d'un nombre de fonds limité.

Sur les entreprises, la collecte s'est élevée à 2,3 milliards d'euros malgré un contexte de marché peu favorable et la mesure de déblocage anticipé de l'épargne salariale prise par le gouvernement, qui a entraîné des sorties de près de 0,7 milliard d'euros.

Sur les réseaux France, dans un marché en contraction continue, Amundi enregistre une décollecte de - 9,9 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2012. Sur les particuliers notamment, l'activité a été beaucoup plus dynamique avec une réduction de plus d'un tiers de la décollecte nette et des flux d'investissements en forte hausse. La part de marché d'Amundi progresse de 0,3 point sur un an à 26,9 %.

En termes d'actifs, la collecte s'est concentrée sur les actifs longs (+9,1 milliards d'euros), la trésorerie terminant l'année légèrement positive (+1,2 milliard d'euros) dans un contexte de taux bas et de marché en contraction. Sur ce segment, la part de marché d'Amundi a fortement progressé depuis deux ans en France, où elle atteint 41 % fin 2013 contre 31,6 % fin 2011, comme en Europe, à 12,5 % fin 2013 contre 10,4 % fin 2011, grâce à la bonne performance de ses fonds. Acteur reconnu sur l'obligataire, Amundi a enregistré de très bonnes performances sur des expertises comme le *high yield* (+5 milliards d'euros) et l'*aggregate* (+7 milliards d'euros). En gestion passive, elle a confirmé sa progression, devenant 5^e acteur européen sur les ETF avec plus de 11 milliards d'euros d'encours (+ 28 % sur un an contre une croissance de 13 % du marché européen) alors qu'elle était 7^e en 2012. De même, sur les produits immobiliers, la collecte de près d'1 milliard d'euros permet une progression des actifs de 12 % sur l'année.

CONTRIBUTION D'AMUNDI AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 438	1 456	+ 3,0 %
Charges d'exploitation	(785)	(767)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	653	689	+ 3,8 %
Coût du risque	(8)	3	ns
Résultat net	444	480	+ 5,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	331	358	+ 4,8 %

(1) 2012 hors plus-value de cession d'Hamilton Lane.

Amundi a enregistré une forte croissance de ses résultats en 2013 à 444 millions d'euros, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2012 retraité de la plus-value exceptionnelle enregistrée sur la cession d'Hamilton Lane aux États-Unis. Cette croissance résulte d'une hausse du produit net bancaire et d'une poursuite de la maîtrise des charges.

Ainsi, le produit net bancaire croît de 3,0 %, porté par la croissance des encours et des commissions de surperformance de bon niveau. Les charges d'exploitation progressent de 2,3 %. Les mesures de productivité mises en œuvre (charges salariales, dépenses externes notamment informatiques) permettent de financer les investissements réalisés dans le développement à l'international et la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux. Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation ressort à 653 millions d'euros (+ 3,8 %) et le coefficient d'exploitation à 54,6 % (contre 55,0 % en 2012).

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 26,4 milliards sur l'ensemble de l'exercice 2013, en progression de 13,9 % sur un an. Cette évolution est tirée par le net redémarrage de l'activité d'assurance-vie en France depuis la fin de l'année 2012.

L'assurance-vie (retraitée de BES Vida cédée à BES au deuxième trimestre 2012) enregistre en 2013 une progression de son activité supérieure à celle du marché. En France, le chiffre d'affaires s'élève en 2013 à 18,6 milliards d'euros, en hausse de 14,9 % par rapport à 2012 tandis que le marché croît de 6 % (source : FFSA – données fin 2013). L'assurance-vie à l'international enregistre également une progression de son chiffre d'affaires de 20,4 % en 2013 par rapport à 2012. Ce dynamisme de l'activité s'est traduit par une collecte nette positive qui ressort à 5,4 milliards d'euros sur l'année 2013, dont 4,3 milliards sur le seul périmètre de la France. A fin décembre 2013, les encours s'établissent à 235,0 milliards d'euros, en progression de 4,6 % sur un an ; la part des encours en unités de compte est stable sur un an, elle ressort à 18,4 % du total.

L'assurance dommages poursuit sa croissance, notamment en France avec des gains de parts de marché en 2013. Ainsi, le chiffre d'affaires s'établit en France à 2,6 milliards d'euros, en progression de 6,2 % sur un an tandis que le marché croît de 2 % (source : FFSA – données fin 2013). Le ratio sinistralité/cotisations de l'activité (net de réassurance) est toujours bien maîtrisé : il s'établit à 70,9 % pour l'année 2013, malgré les événements climatiques de l'été et de la fin de l'année 2013.

En ce qui concerne l'assurance emprunteurs, malgré la bonne tenue du crédit habitat qui soutient l'activité, le ralentissement du marché du crédit à la consommation pèse sur le chiffre d'affaires. Il ressort ainsi à 932 millions d'euros en 2013 contre 964 millions d'euros un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires total à l'international (en assurance-vie et dommages mais hors assurance emprunteurs et retraité de BES Vida) atteint 4,2 milliards d'euros en 2013, en hausse de 19,4 % par rapport à 2012.

CONTRIBUTION DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	2 178	2 140	+ 1,8 %
Charges d'exploitation	(575)	(541)	+ 6,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 603	1 599	+ 0,3 %
Résultat avant impôt	1 603	1 576	+ 1,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	992	1 081	(8,3 %)

Le produit net bancaire du métier Assurances s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2013, en hausse de 1,8 % sur un an. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et en baisse de 1,7 %, après élimination de l'impact positif ponctuel du traitement des titres souverains grecs sur l'assiette de calcul de certaines taxes (45 millions d'euros en 2012) et de l'impact de la charge au titre de la loi de finances rectificative de 2012 (16 millions d'euros).

Le résultat avant impôt reflète la bonne tenue de l'activité. Il progresse de 1,7 % en 2013 par rapport à 2012. Le résultat net part du Groupe du métier assurances, à 992 millions d'euros, est, lui, pénalisé en 2013, par la hausse du taux d'impôt de 36,1 % à 38 % qui représente une charge d'impôt supplémentaire de 35 millions d'euros. Par rapport à 2012, il intègre également la charge financière liée à l'évolution de la structure financière. Cette opération, mise en place fin décembre 2012 pour répondre aux exigences de Bâle 3 et qui représente 72 millions d'euros sur l'année est comptabilisée en produit net bancaire et est neutre au niveau du Groupe. Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 992 millions d'euros pour l'exercice 2013. Retraité des deux éléments mentionnés plus haut, il s'établit à 1 099 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport à 2012.

En ce qui concerne les placements, le pôle Assurances a poursuivi sa politique de gestion prudente. Ainsi, l'exposition de Crédit Agricole Assurance aux dettes de l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et du Portugal s'élève globalement à 7 milliards d'euros fin 2013, en baisse de 0,9 milliard d'euros sur un an. Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a réduit la poche des placements court terme au profit des obligations. Ainsi, la part des produits de taux est en augmentation par rapport à 2012 : elle représente 82,8 % des placements en euros en 2013 contre 79,4 % du total à fin 2012. Les placements court terme sont en nette baisse par rapport à 2012 et ne représentent plus que 2,7 %, l'immobilier 5,3 % (immeubles, actions immobilières, parts de SCI etc.), la gestion alternative 1,7 %, les autres actions nettes de couverture 5,3 %, et les autres produits (*private equity*, obligations convertibles, etc.) 1,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances a confirmé en 2013 son rôle majeur dans le financement de l'économie française au côté des banques du Groupe en proposant des solutions de financement tant aux entreprises qu'aux collectivités locales. Au total, ce sont 9 milliards d'euros qui ont été investis par Crédit Agricole Assurances dans l'économie française dont 2,1 milliards d'euros en financements innovants, essentiellement en faveur d'entreprises non notées et sous forme de prêts aux collectivités publiques.

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels, CACEIS** fait preuve d'un dynamisme soutenu, appuyant sa croissance organique sur de réels succès commerciaux dans ses deux métiers de conservation et d'administration. Ainsi, les encours administrés sont en hausse de 4,7 % sur un an pour atteindre 1 309 milliards d'euros. Les encours conservés intègrent l'impact de la sortie de la Caisse des dépôts et consignations en avril 2013, et s'établissent à 2 254 milliards d'euros, en baisse de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2012. Les encours conservés pour les autres clients progressent de 5 %.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 147,0 millions d'euros en 2013, pratiquement stable par rapport à 2012 où il atteignait 147,9 millions d'euros.

L'activité **Banque privée** résiste dans un environnement adverse. Les encours gérés se maintiennent à 132,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, stables par rapport à fin décembre 2012, grâce à un effet marché positif (+4,3 milliards d'euros), qui compense la décollecte et l'effet change négatif. Ainsi, sur le périmètre France, les encours progressent de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2012, à 61,8 milliards d'euros, tandis qu'à l'international, ils diminuent de 1,9 % sur la même période pour atteindre 70,4 milliards d'euros.

Pour l'année entière, le résultat net part du Groupe ressort en baisse de 27,6 % à 100,6 millions d'euros par rapport à l'année précédente qui constituait une base élevée, en raison de gains de trésorerie et reprises de provisions. En 2013, le résultat enregistre l'impact de charges à caractère exceptionnel.

6. Banque de financement et d'investissement

Les informations présentées ci-dessous tiennent compte du reclassement en IFRS 5 de Newedge.

Après avoir rempli et dépassé les objectifs définis dans le cadre du plan d'adaptation annoncé fin 2011, Crédit Agricole CIB a concrétisé sa stratégie en 2013 avec le déploiement de son modèle *distribute-to-originate*, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Crédit Agricole CIB s'impose ainsi comme une Banque de financement et d'investissement redimensionnée, spécialisée dans la dette et le conseil au service d'un portefeuille de clients stratégiques.

Dans un environnement économique et financier toujours incertain (tensions sur l'Espagne et l'Italie au premier trimestre, annonces de la réserve fédérale américaine concernant la sortie progressive de sa politique d'assouplissement monétaire, ralentissement de la croissance en Chine et dans les pays émergents, signes de reprise économique aux États-Unis, tensions politiques et sociales en Europe...), Crédit Agricole CIB affiche des résultats opérationnels satisfaisants, démontrant ainsi la solidité de ses cœurs de métier et la pertinence de son modèle de "debt house".

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2013 dont activités pérennes ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	3 595	3 850	3 718	3 725	4 124
Charges d'exploitation	(2 305)	(2 305)	(2 132)	(2 513)	(2 513)
Résultat brut d'exploitation	1 290	1 545	1 586	1 212	1 612
Coût du risque	(509)	(509)	(493)	(464)	(313)
Résultat d'exploitation	781	1 036	1 093	748	1 298
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	115	115	115	164	164
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	18	18	28	28
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(478)	-
Résultat avant impôt	914	1 169	1 226	464	1 491
Impôts sur les bénéfices	(279)	(373)	(390)	(171)	(370)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	156	-	-	(594)	-
Résultat net	791	796	836	(301)	1 121
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	794	798	838	(279)	1 134

(1) Retraité des couvertures de prêts et de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

La banque de financement affiche des revenus solides. Elle maintient ses positions concurrentielles en financements structurés et voit rebondir son activité en banque commerciale, avec une hausse des commissions tirée notamment par des opérations significatives sur la fin de l'année. Dans un environnement toujours difficile, la banque de marché voit, quant à elle, ses revenus diminuer sur l'année, pénalisés par le repli généralisé des activités de *fixed income* (revenus retraités de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et de la variation de valeur des écarts d'acquisition).

Les charges d'exploitation poursuivent leur baisse, reculant sous l'effet des différents plans d'économies, notamment sur les frais de personnel, tant sur les métiers que sur les fonctions support, en lien avec la diminution des effectifs.

Le coût du risque des activités stratégiques est en hausse à - 493 millions d'euros en 2013, illustrant une politique prudente de gestion des risques et intégrant notamment une provision pour litige à hauteur de - 80 millions d'euros et le renforcement du provisionnement en fin d'exercice.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence baisse de 30,1 % en un an du fait d'une moindre contribution de la Banque Saudi Fransi.

Enfin, le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession, de 156 millions d'euros pour l'exercice 2013, reflète le gain net généré par les cessions des courtiers CA Cheuvreux, CLSA et Newedge.

Ainsi après un redimensionnement fort, en réponse aux crises qui ont frappé le secteur, Crédit Agricole CIB a poursuivi sa transformation avec une année 2013 marquée par un retour à la croissance, et affiche pour l'exercice un résultat net part du Groupe de 794 millions d'euros.

BANQUE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 ⁽¹⁾ -2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 057	2 077	2 092	2 128	(2,4 %)
Charges d'exploitation	(900)	(900)	(947)	(947)	(4,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 157	1 177	1 145	1 181	(0,3 %)
Coût du risque	(381)	(381)	(293)	(293)	+ 30,1 %
Résultat d'exploitation	776	796	852	888	(10,4 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	115	115	164	164	(30,1 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	18	26	26	(31,6 %)
Résultat avant impôt	909	929	1 042	1 078	(13,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(265)	(272)	(278)	(291)	(6,7 %)
Résultat net	644	657	764	787	(16,5 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	646	659	749	773	(14,7 %)

(1) Retraité des couvertures de prêts et, pour 2012, des effets du plan d'adaptation.

Après une année 2012 marquée par les efforts de réduction de bilan (encours et liquidité) et dans le cadre de son nouveau modèle *distribute-to-originate*, la Banque de financement a en 2013 consolidé ses expertises reconnues et œuvré au service de ses clients stratégiques, enregistrant ainsi des commissions significatives sur l'exercice 2013.

Les financements structurés affichent en 2013 des revenus en légère baisse (- 2,3 %) après une année 2012 caractérisée par la réduction des encours, mais parviennent à maintenir des positions concurrentielles fortes. À titre d'illustration, Crédit Agricole CIB a été élu Aircraft Finance House of the Year par le magazine *Global Transport Finance* et passe de la deuxième à la première place sur les financements aéronautiques et les prêts commerciaux (*source* : Thomson Financial). Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a par exemple dirigé pour Alpha Trains la plus importante transaction rail en Europe pour 2013.

La banque commerciale voit ses revenus diminuer de - 2,4 % sur la période, mais affiche des commissions en hausse avec une dynamique commerciale soutenue illustrant un réel effort de relance commerciale. Ainsi, l'opération Softbank a été désignée meilleur deal au Japon en 2013 (*source* : Thomson Financial) et l'opération de crédit export avec Mobily a été désignée Murabaha Deal of the Year 2013 et Trade Finance Deal of the Year 2013 par le magazine islamique *Finance News*.

Crédit Agricole CIB reste *leader* sur les activités de syndication en France (*source* : Thomson Financial) et se maintient à la troisième place pour les activités de syndication en Europe de l'Ouest (*source* : Thomson Financial).

Retraités des couvertures de prêts, les revenus de la Banque de financement s'élèvent ainsi à 2 077 millions d'euros en 2013 alors que le produit net bancaire rapporté à la consommation de liquidité continue de progresser de façon régulière (0,65 % à fin 2013 à comparer à 0,55 % un an auparavant.) Alors que les charges évoluent favorablement, enregistrant une baisse de 4,9 % en un an, le coût du risque marque une hausse de 30,1 % entre 2012 et 2013 du fait du renforcement du provisionnement en fin d'exercice. Enfin, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est en baisse à 115 millions d'euros pour l'exercice 2013, traduisant notamment la moindre contribution de la BSF dont les résultats ont été affectés par le renforcement de ses provisions collectives à la demande du régulateur local.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 646 millions en 2013 ; retraité des couvertures de prêts, il ressort à 659 millions d'euros.

BANQUE DE MARCHÉ ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2013	2013 ⁽¹⁾	2012	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 ⁽¹⁾ -2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 406	1 641	1 833	1 833	(10,5 %)
Charges d'exploitation	(1 232)	(1 232)	(1 272)	(1 272)	(3,2 %)
Résultat brut d'exploitation	174	409	561	561	(27,1 %)
Coût du risque	(112)	(112)	5	5	ns
Résultat d'exploitation	62	297	566	566	(47,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(477)	-	ns
Résultat avant impôt	62	297	89	566	(47,5 %)
Impôts sur les bénéfices	(31)	(118)	(132)	(132)	(10,6 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	156	-	(593)	-	ns
Résultat net	187	179	(637)	434	(58,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	187	179	(626)	434	(58,7 %)

(1) Retraité du passage en IFRS 5 de Newedge, des impacts CVA/DVA en 2013 et des variations de valeur des écarts d'acquisition en 2012.

Dans un environnement difficile pour les activités de taux, la banque de marché et d'investissement voit ses revenus (retraités de la CVA/DVA, et pour 2012 des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition) diminuer de 10,5 % en un an. Cette baisse est liée notamment au recul des activités de *fixed income* dont les revenus diminuent de - 12,2 % en un an dans un contexte de marché peu porteur et notamment marqué par les annonces de la FED sur sa politique de *quantitative easing*. Les activités de banque d'investissement enregistrent, quant à elles, de bonnes performances (hausse de 1,2 % des revenus en un an), portées notamment par les activités du primaire actions. Crédit Agricole CIB a ainsi été désigné deuxième BFI en *investment banking* en France en 2013 (*source* : Dealogic). Il conserve par ailleurs son deuxième rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et se situe également à la deuxième place sur les émissions des agences en euros (*source* : Thomson Financial). Enfin, Crédit Agricole CIB passe de la deuxième à la première place en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP (*source* : Thomson Financial).

En outre, Crédit Agricole CIB a annoncé en novembre 2013 son projet de cession du courtier Newedge, scellant ainsi, après la vente de Crédit Agricole Cheuvreux en mai puis de CLSA en juillet de cette année, la sortie de l'ensemble de ses activités de courtage.

Le produit net bancaire de la banque de marché et d'investissement s'élève 1 641 millions d'euros en 2013 retraité de la CVA/DVA, soit une baisse de 10,5 % par rapport à 2012 sur des bases comparables (l'exercice 2012 est retraité des impacts du plan d'adaptation et des variations de valeur des écarts d'acquisition). Les charges d'exploitation baissent de 3,2 % sur l'exercice sous l'effet des plans d'économies engagés et le coût du risque reste maîtrisé à - 112 millions d'euros sur la même période. Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession de 156 millions d'euros en 2013 traduit l'impact de l'ensemble des cessions d'activités de courtage effectuées durant l'année.

Au total, le résultat net part du Groupe de la banque de marché retraité s'élève à 187 millions d'euros pour l'exercice 2013.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (10 millions d'euros un an auparavant), soit une VaR moyenne de 11 millions d'euros sur l'exercice 2013.

ACTIVITÉS EN COURS D'ARRÊT

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation 2013-2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	132	163	(19,2 %)
Charges d'exploitation	(173)	(294)	(41,1 %)
Résultat brut d'exploitation	(41)	(131)	(68,2 %)
Coût du risque	(16)	(25)	(37,3 %)
Résultat d'exploitation	(57)	(156)	(63,3 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	2	ns
Résultat avant impôt	(57)	(154)	(62,7 %)
Impôts sur les bénéfices	17	54	(69,9 %)
Résultat net	(40)	(100)	(60,0 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(40)	(73)	(45,3 %)

(1) Retraité des impacts du plan d'adaptation.

Durant l'exercice 2013, les conditions favorables de marché ont permis la cession tant de l'essentiel des portefeuilles de CDOs restants que de la plus grande partie du portefeuille à sous-jacent résidentiel US. Ces cessions ont pour impact une économie en emplois pondérés de 8,2 milliards d'euros pour l'année, avec un impact en résultat net part du Groupe négligeable. D'autre part, la sortie des métiers de *commodities* (hors métaux précieux) et de dérivés actions a été achevée en 2013, avec l'arrêt des activités sur les produits dérivés vanille. Enfin, un accord de partenariat a été signé avec BNPP sur les activités en cours d'arrêt, en vertu duquel la gestion des portefeuilles de dérivés actions résiduels a été sous-traitée à cette dernière.

La contribution négative des activités en extinction continue de se réduire par rapport à 2012 et représente, avec un résultat net part du Groupe de - 40 millions d'euros pour l'exercice, un coût limité sur l'année 2013.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation 2013-2012
Produit net bancaire	(2 388)	(2 757)	(13,3 %)
Charges d'exploitation	(881)	(882)	(0,2 %)
Résultat brut d'exploitation	(3 269)	(3 639)	(10,1%)
Coût du risque	(3)	(275)	ns
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	44	(24)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	81	123	(32,0 %)
Résultat avant impôt	(3 147)	(3 815)	(17,5 %)
Impôts sur les bénéfices	1 632	1 152	+ 41,7 %
Résultat net	(1 515)	(2 663)	(43,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 677)	(2 815)	(40,4 %)

(1) Intégrant la modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes.

En 2013, le pôle Activités hors métiers a enregistré plusieurs éléments à caractère non récurrent, résultat des actions menées tout au long de l'année visant à poursuivre l'adaptation du Groupe à son nouvel environnement.

Aussi, afin de répondre aux nouvelles exigences de Bâle 3, le Groupe a fait évoluer fin 2012 la structure financière de Crédit Agricole Assurances. Cette opération se traduit par un produit d'intérêt de 100 millions d'euros en 2013. Le Groupe a par ailleurs cédé tout au long de l'année plusieurs blocs de titres Bankinter pour un résultat global de 226 millions d'euros enregistré en produit net bancaire dans le cadre de la gestion financière. Au cours du mois de janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a cédé le solde de cette participation, soit environ 0,3 %, et ne détient donc plus aucun titre Bankinter. D'autres plus-values de cessions de portefeuille ont également été réalisées au cours de l'année et contribuent à améliorer le résultat de la gestion financière. La réévaluation de la dette propre représente en 2013 un impact négatif de 591 millions d'euros contre - 1 551 millions d'euros en 2012, traduisant l'amélioration en 2013 du contexte et de la situation de Crédit Agricole S.A. Au total, le produit net bancaire s'établit à - 2 388 millions d'euros en 2013, en amélioration de 34,1% par rapport au produit net bancaire 2012 retraité de l'opération de rachat de dette qui a généré un gain de 864 millions d'euros.

Les charges d'exploitation enregistrent un recul de 0,2 % par rapport à l'année 2012 traduisant la baisse des effectifs et les efforts constants réalisés dans le cadre du programme MUST de réduction des coûts au niveau du siège du Groupe.

Le Groupe a réalisé une plus-value immobilière significative en cédant un immeuble dans Paris pour 68 millions d'euros (43 millions d'euros nets d'impôt) ; il a enregistré également une plus-value de cession de titres Eurazeo pour 20 millions d'euros (19 millions d'euros nets d'impôts). À la suite de cette opération, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo a été ramené à 14,8 %.

L'impôt intègre un produit de 223 millions d'euros lié à la déduction fiscale de la moins-value réalisée sur les titres de placement Emporiki acquis lors de la dernière augmentation de capital de janvier 2013. En 2012, il intégrait à l'inverse une charge d'impôt de 128 millions d'euros représentant l'impact de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

Au total, le pôle Activités hors métiers dégage en 2013 un résultat net part du Groupe de - 1 677 millions d'euros. Retraité de la réévaluation de la dette propre, des plus-values réalisées sur Bankinter et les cessions de portefeuilles obligataires, des plus-values immobilières et des gains sur la cession d'Eurazeo, le résultat net part du Groupe ressort à - 1 866 millions d'euros.

► BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIF

(en milliards d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation
Caisse, banques centrales	71,6	46,1	55,2 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	357,6	396,6	(9,8 %)
Instruments dérivés de couverture	30,8	44,8	(31,5 %)
Actifs financiers disponibles à la vente	284,0	277,7	2,3 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	93,7	117,3	(20,1 %)
Prêts et créances sur la clientèle	708,4	734,9	(3,6 %)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25,5	23,0	10,7 %
Compte de régularisation et actifs divers	78,7	90,7	(13,2 %)
Actifs non courants destinés à être cédés	25,5	21,5	18,5 %
Participation aux bénéficiaires différée	0,0	0,0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	3,1	3,3	(7,5 %)
Valeurs immobilisées	13,0	12,6	2,9 %
Écarts d'acquisition	14,5	14,7	(1,3 %)
TOTAL	1 706,3	1 783,2	(4,3 %)

PASSIF

(en milliards d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité ⁽¹⁾	Variation
Banques centrales	3,0	1,3	136,4 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	293,1	345,7	(15,2 %)
Instruments dérivés de couverture	34,8	47,6	(26,8 %)
Dettes envers les établissements de crédit	101,6	108,7	(6,5 %)
Dettes envers la clientèle	648,0	639,0	1,4 %
Dettes représentées par un titre	163,6	173,0	(5,5 %)
Compte de régularisation et passifs divers	65,8	89,1	(26,1 %)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	25,1	22,0	13,9 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	256,5	245,5	4,5 %
Provisions	6,5	6,5	(0,5 %)
Dettes subordonnées	26,6	28,1	(5,1 %)
Total dettes	1 624,6	1 706,5	(4,8 %)
Capitaux propres	81,7	76,7	6,5 %
Capitaux propres – part du Groupe	76,3	71,4	6,8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	5,4	5,3	1,7 %
TOTAL	1 706,3	1 783,2	(4,3 %)

(1) Le bilan 2012 a été retraité pour tenir compte des effets de compensation (réduction du bilan consolidé sans impact sur le résultat net ni sur la situation nette). Il tient compte également de la correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes et de juste valeur d'effets publics et de titres non subordonnés à rémunération fixe.

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2012, le total de bilan s'élève à 1 783,2 milliards d'euros, retraité pour intégrer la compensation d'instruments dérivés (compensation entre les actifs et passifs traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet Ltd. Swapclear). Cette compensation, sans effet sur le compte de résultat ni sur la situation nette, a permis une réduction du total bilan de 225,7 milliards d'euros en 2012.

Au cours de l'année 2013, le groupe Crédit Agricole S.A. s'est attaché à poursuivre la réduction du bilan, au-delà de ces effets de compensation. Fin 2013, le total du bilan consolidé s'élève ainsi à 1 706,3 milliards d'euros contre 1 783,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 retraité, soit une baisse de 76,9 milliards d'euros (- 4,3 %). Cette baisse reflète quatre éléments principaux, représentant globalement 100 milliards d'euros :

- l'évolution de la valeur de marché des dérivés, pour environ 50 milliards d'euros ;
- l'optimisation de la gestion de trésorerie, pour environ 16 milliards d'euros ;
- les cessions et réductions d'activités, pour 17 milliards d'euros ;
- la baisse des encours de *repos*, pour 15 milliards d'euros.

En sens inverse, les actifs d'assurances ont progressé de 14,9 milliards d'euros.

À l'actif, les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle représentent globalement 47,0 % du total, puis les actifs financiers à la juste valeur par résultat, 21,0 %. Au passif, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 44,0 % du total, devant les passifs financiers à la juste valeur par résultat, 17,2 %, et les provisions techniques des compagnies d'assurances, 15,0 %.

Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit ressortent à 802,1 milliards d'euros, en baisse de 5,9 % par rapport à 2012, soit - 50,1 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 708,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 734,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Cette baisse provient pour l'essentiel des postes "Titres reçus en pension livrée", qui s'établissent à 2,1 milliards d'euros à fin 2013 contre 16,7 milliards à fin 2012, et "Autres concours à la clientèle", qui reculent de 7,6 milliards d'euros. Cette évolution reflète les efforts continus d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires, réalisés par le groupe Crédit Agricole, notamment en banque de financement et d'investissement et en crédit à la consommation.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 93,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 20,1 % par rapport au 31 décembre 2012, une baisse enregistrée essentiellement chez Crédit Agricole CIB, et qui intègre la classification de Newedge en IFRS 5.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 749,6 milliards d'euros à fin 2013, en légère hausse par rapport à fin 2012, +0,3 % soit + 1,9 milliard d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit reculent de 7,1 milliards d'euros, à 101,6 milliards d'euros. Les dettes envers la clientèle progressent pour leur part de 9 milliards d'euros, la hausse sensible de l'épargne réglementée faisant plus que compenser la baisse des pensions liée à la classification de Newedge en IFRS 5.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 357,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 396,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012 retraité, en baisse de 9,8 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (78,0 % ou 278,9 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui diminuent de 14,5 % sur l'année, soit de 47,3 milliards d'euros. Ils sont principalement composés de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 146,9 milliards d'euros à fin 2013 contre 194,2 milliards d'euros à fin 2012) et des titres reçus en pension livrée (85,2 milliards d'euros à fin 2013 contre 82,6 milliards d'euros à fin 2012). La baisse sensible du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet de la baisse du *mark-to-market* sur *swaps* de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB.

Le reste du portefeuille (22 % ou 78,7 milliards d'euros) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Crédit Agricole. À 44 %, il s'agit d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte, dont la hausse par rapport à 2012, reflète l'amélioration des performances des marchés financiers en 2013. Cette évolution se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** représentent 293,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 52,6 milliards d'euros en un an (- 15,2 %). Cette baisse reflète la réduction à hauteur de 82,2 milliards d'euros de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction, et en sens inverse, la hausse de 29,5 milliards d'euros des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, due au reclassement dans ce poste des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées auparavant en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, pour 30,5 milliards d'euros.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** (nets de dépréciations) sont en légère progression à 284,0 milliards d'euros contre 277,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Au sein du groupe Crédit Agricole, Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (189,8 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (69,4 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (17,2 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (7,6 milliards d'euros).

Le montant des **participations dans les entreprises mises en équivalence** baisse de 7,5 % à 3,1 milliards d'euros à fin 2013 contre 3,3 milliards d'euros en 2012. Cette baisse résulte essentiellement de la baisse de la valeur de mise en équivalence de BES et Eurazeo (-0,2 milliard d'euros).

Les **actifs et passifs non courants destinés à être cédés** intégraient en 2012 Emporiki, CLSA et Cheuvreux, cédés en 2013, ainsi que BNI Madagascar. Au 31 décembre 2013, ils intègrent les sociétés faisant l'objet d'un projet de cession (Newedge, des entités nordiques de CA Consumer Finance, CA Bulgarie, BNI Madagascar), ainsi que Crédit Agricole Immobilier, dans le cadre du projet de transformation de la filiale immobilière du Groupe (cf. note 2.1).

Les **Instruments dérivés de couverture** enregistrent une baisse sensible, - 31,5 % à l'actif et - 26,8 % au passif, reflétant la variation de juste valeur de *swaps* de taux d'intérêt, issue de l'évolution de la courbe des taux.

Pour leur part, les **provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de 4,5 % en 2013 par rapport à 2012, pour atteindre 256,5 milliards d'euros. Cette augmentation reflète celle de la collecte au cours de l'année ainsi que la valorisation des actifs.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 81,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 5,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Les capitaux propres, part du Groupe s'établissent à 76,3 milliards d'euros à fin 2013, en hausse de 4,9 milliards d'euros sur la période, reflétant principalement la prise en compte du résultat de l'exercice, de 5,1 milliards d'euros.

► GESTION DU CAPITAL ET RATIOS PRUDENTIELS

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la Note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

Ratio européen de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare le ratio CRD Bâle II sans plancher Bâle I depuis le 1^{er} janvier 2012.

RATIO DE SOLVABILITÉ CRD DES CAISSES RÉGIONALES

(en pourcentage)	31/12/2013	31/12/2012
Plus haut	23,5	23,4
Moyen ⁽¹⁾	19,1	17,7
Plus bas	10,3	10,8

(1) Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité individuels.

Le ratio moyen des Caisses régionales ressort en hausse de 1,2 point entre fin 2012 et fin 2013, avec un niveau toujours élevé à fin 2013 de 19,0 %.

En 2013, le dénominateur calculé en risques Bâle II, diminue pour le cumul des Caisses régionales, de 0,7 % avec des encours de crédit qui progressent de + 0,4 %.

Les Fonds propres progressent, eux, de 6,8 %. L'augmentation des fonds propres provient principalement de l'intégration des résultats conservés et de la politique d'émission de parts sociales de Caisses locales.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

► TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 "Cadre général - Parties liées".

► PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;

(1) Article L. 511-41.

- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de “notes de procédure”, applicables au groupe Crédit Agricole, portant sur l’organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l’application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l’objet d’une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2. Principes d’organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d’organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s’est doté d’un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d’investissement, autres, etc.) se doit d’appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d’organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole, communs à l’ensemble des entités du groupe, recouvrent des obligations en matière :

- d’information de l’organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d’implication directe de l’organe exécutif dans l’organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l’ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d’engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l’information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s’inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d’Inspection générale ou d’audit) ;
- l’adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d’administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application des arrêtés du 14 janvier, du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 ainsi que des recommandations professionnelles bancaires relatifs d’une part à l’adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d’autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l’entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l’organisation des fonctions de contrôle, l’obligation est faite à chaque responsable d’entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d’être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d’exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d’adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l’intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d’organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faitière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction risques et contrôles permanents Groupe et l'Inspecteur général Groupe, responsable du Contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique et conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe a été désigné comme responsable de la filière "Risques" pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité et des risques juridiques par la Direction des affaires juridiques et de la conformité. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière "Risques" a été désigné dans chaque filiale de premier rang du groupe Crédit Agricole et chaque Caisse régionale. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par le département Caisses régionales de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2013 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES⁽¹⁾

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2013 lui a été présentée lors de sa séance du 10 octobre 2013. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2013 lui sera présenté lors de sa séance du 15 avril 2014.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole

Mesure et surveillance des risques

Le groupe Crédit Agricole met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre “Facteurs de risques” et dans l’annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a mené une activité soutenue en 2013 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d’efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l’information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d’information, à la continuité d’activité et à l’encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s’appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l’objet d’un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d’évolution d’une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l’objet d’adaptations régulières au regard de l’activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l’activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l’international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2013 s’élèvent à plus de 2 900 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole dont environ 400 personnes sur le périmètre des Caisses régionales.

Le fonctionnement de la ligne métier s’appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l’exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d’information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon hebdomadaire et a pour rôle de surveiller l’apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2013, l’organe exécutif (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité d’audit et des risques et le Conseil d’administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d’intervention. L’approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l’ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d’information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction “Suivi métier” en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. Sont ainsi désignés des responsables Suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d’investissement (Crédit Agricole CIB). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s’effectue notamment *via* l’examen des risques en Comité des risques Groupe et en Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s’effectue également au travers d’une procédure d’alerte déclinée sur l’ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c’est-à-dire en intégrant l’ensemble des catégories d’engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l’ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes". L'exercice de stress européen qui était prévu en 2013 par l'ABE (Autorité bancaire européenne) a été finalement décalé à 2014 : il sera réalisé à l'issue de l'exercice "d'Asset Quality Review" lancé en octobre 2013 par l'ACPR.

Du point de vue de la gestion interne, des exercices de stress sont réalisés *a minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales, sur base individuelle ou collective, passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre depuis 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle 2, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'ACPR (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, dans un contexte de retour progressif à une situation plus normale des marchés de liquidité, le groupe Crédit Agricole a poursuivi la révision de son dispositif interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité par le déploiement de nouveaux outils et la mise en place de nouveaux indicateurs, en particulier sur la structure de bilan, afin de mieux tenir compte des enseignements de la crise et des évolutions réglementaires.

Le dispositif de mesure a été également adapté pour permettre au Groupe d'être en mesure de produire les *reportings* relatifs aux nouveaux ratios réglementaires (ratios LCR), en application du règlement du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Sur le périmètre des activités de marché, l'année 2013 a été marquée, dans le cadre du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, par la poursuite de la gestion en extinction des activités non stratégiques, notamment pour les produits de taux non linéaires, les activités sur actions et les actifs dépréciés.

Globalement, le dispositif de gestion des risques de marché n'a pas connu d'évolution majeure au cours de l'année 2013.

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

Contrôles permanents et risques opérationnels

La Direction risques et contrôles permanents assure la coordination du dispositif Groupe de contrôles permanents (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

En 2013, la Direction risques et contrôles permanents a organisé deux ateliers du contrôle permanent afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques au sein des entités du Groupe et a poursuivi la révision annuelle des référentiels de contrôles clés. Une synthèse des résultats des contrôles clés est communiquée au Comité de contrôle interne Groupe deux fois par an.

En matière de pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées, la mise en cohérence du dispositif pour l'ensemble du Groupe est effective.

Dans le domaine des risques opérationnels, le Groupe a poursuivi, en matière d'outil, l'harmonisation du parc avec le déploiement des outils RCP ("Risques et Contrôles Permanents") au sein des filiales de la Banque de proximité à l'international (BPI), la mise en production du projet de gestion des obsolescences techniques et l'intégration des évolutions réglementaires des états réglementaires COREP lié à la transposition de la directive européenne CRD4. Dans le domaine des procédures, le guide de collecte des incidents liés au risque opérationnel a été mis à jour et deux supports pédagogiques respectivement sur le modèle avancé de calcul des exigences de fonds propres liés aux risques opérationnels (méthode AMA) et le *backtesting* ont été rédigés et diffusés aux correspondants Manager des risques opérationnels des entités du Groupe. La Direction risques et contrôles permanents a procédé à une auto-évaluation du groupe Crédit Agricole sur les "Principes de saine gestion du risque opérationnel" dont les réponses ont été communiquées à l'ACPR, pour transmission au Comité de Bâle.

Dans le cadre des guidelines de l'Autorité de tutelle européenne (ABE) relatives à la sécurisation des risques opérationnels sur activités de marché, les Caisses régionales ont défini un plan d'actions qui a fait l'objet en 2013 d'un suivi approprié en local au sein du Comité risque opérationnel et au niveau du Groupe au sein du Suivi Métier de la Direction risques et contrôles permanents.

En 2013, le Groupe, et plus particulièrement Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) dans le cadre des recommandations de l'ACPR, a poursuivi les actions de renforcement de son dispositif de prévention du risque de *rogue trading* (risque de fraude sur activités de marché).

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la Direction risques et contrôles permanents ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général. Le dispositif a été complété en 2010 par la nomination d'un responsable de la filière Risques suite à la mise en place de la "filière risques" telle que définie par les textes et ce dernier est en général le RCPR.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activité

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

En ce qui concerne les plans de continuité d'activité, l'ensemble des grands projets stratégiques engagés par le Groupe depuis 2009 et contribuant à apporter une meilleure couverture et maîtrise des risques de fonctionnement et informatiques ont enregistré en 2013 des avancées significatives :

- projet Eversafe : la réflexion entamée en 2012 a débouché sur la mise en œuvre d'une solution de repli utilisateurs interne dimensionnée en fonction de la taille cible du pôle Evergreen à l'horizon 2015. Cette solution, partiellement déployée en 2013, a déjà été utilisée pour le repli d'une entité importante du Groupe en cours d'année ;
- projet Greenfield : les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont maintenant hébergées sur ce bi-site hautement sécurisé, ainsi que celles de 36 des 39 Caisses régionales ;
- projet "choc extrême Greenfield" : le scénario de pertes simultanées et prolongées des deux sites de Greenfield, quoique considéré comme faiblement probable, sous réserve de certifications externes additionnelles, devrait faire l'objet d'une solution de couverture par des copies distantes pour la plupart des entités hébergées sur ce bi-site.

Du fait des projets de migration, les tests annuels de plan de secours informatique de Greenfield ont été reportés sur début 2014. Des tests unitaires ont néanmoins été menés et les entités non hébergées sur Greenfield ont réalisé leurs tests de plan de secours informatique en 2013.

Il est à noter qu'en ce qui concerne le programme NICE d'unification du système d'information des Caisses régionales, toutes les Caisses régionales ont désormais basculé sur cette nouvelle plateforme applicative commune.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe en 2010 de plan de continuité d'activité par ligne métier, permettant d'éviter un effet "cloisonnement" lors d'un sinistre affectant une des entités de la ligne métier, des tests transverses ont été menés en 2013 pour les lignes métiers "Assurances", "Moyens de paiements", "Titres retail" et "Financements spécialisés".

Le dispositif national de gestion de crise a été testé trimestriellement en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales).

En ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information (SSI), le Groupe a défini un plan triennal d'actions prioritaires en la matière et les responsables SSI ont œuvré sur la déclinaison et la mise en œuvre des politiques de sécurité des systèmes d'information du Groupe. Dans le cadre de l'ouverture de nos systèmes d'information, une attention particulière a été portée en 2013 à l'analyse de mesures visant à la réduction des impacts de la cybercriminalité, à l'introduction de principes sécuritaires dès la phase de conception des applications informatiques et au renforcement du dispositif de prévention, de détection et de réaction.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions du pôle Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein de Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction finances d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur financier Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein du pôle Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

La fonction Comptable

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., assure le *reporting* et le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur financier Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et des risques et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction risques et contrôles permanents Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque Centrale Européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR (*Committee of European Securities Regulators*), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle comptable Groupe et Contrôle permanent du pôle Finances Groupe, rattaché hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les contrôleurs comptables des filiales et des Caisses régionales, auprès desquels elle exerce directement ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définition des normes et des principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses régionales du Groupe ;

- restitution formalisée de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, pour communication auprès de leurs instances de pilotage du contrôle interne.

En 2013, la fonction Contrôle permanent comptable Groupe a poursuivi l'animation et l'accompagnement des entités dans le déploiement de leurs dispositifs, et dans la déclinaison de la note de procédure sur le rapprochement comptabilité/risques.

Elle a également mis à jour la matrice de cartographie des processus et risques comptables, qui constitue une approche plus détaillée et complémentaire à l'approche risques opérationnels, et a formalisé un guide opératoire de cette matrice afin d'accompagner les entités dans la mise en place de la cartographie.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes dans l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., ainsi que chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par 744 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A., et de 232 personnes au sein des Caisses régionales les variations de périmètre s'accompagnant d'un renforcement des moyens dans plusieurs filiales en France et à l'international.

La fonction Conformité est assumée par le Directeur juridique et conformité du Groupe, lui-même rattaché au Directeur général délégué en charge des fonctions centrales Groupe, qui assure la fonction de responsable de la Conformité au regard du règlement 97-02.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires, et assure leur diffusion et le contrôle de leur observation ;
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que de la lutte contre la fraude.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la Conformité, présidé par le Directeur général délégué, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Un point dédié à la protection de la clientèle est systématiquement inscrit à l'ordre du jour. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, l'organisation est demeurée stable en 2013 avec des unités spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe (conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et systèmes) et des unités en charge de l'animation des différents métiers.

En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne les équipes Conformité des Caisses régionales.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, l'activité de la ligne métier Conformité en 2013 s'est concentrée sur les domaines suivants :

- **la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT)** est l'objet d'une actualité réglementaire prégnante, autour de projets de textes européens structurants qui impose un renforcement de la veille et un processus proactif de

déclinaison opérationnelle auprès des entités. L'année a également été marquée par le déploiement accru des solutions Groupe de lutte contre le blanchiment et la montée en puissance des dispositifs de filtrage des paiements relatifs aux programmes d'embargos et de gel des avoirs, tant du point de vue des opérations que des filiales. De nouvelles actions de formation ont été menées auprès des équipes Sécurité Financière du Groupe et des opérateurs en charge du traitement des alertes LAB ;

- **s'agissant de la prévention de la fraude**, les efforts ont porté cette année sur la prévention de la fraude interne à travers la diffusion d'un support de sensibilisation à toutes les entités du Groupe et la poursuite des actions de lutte contre la fraude identitaire et documentaire. Les premiers résultats enregistrés lors des tests de scénarios de détection de certaines typologies de fraude sur des sites pilotes feront l'objet d'une étude de généralisation à l'ensemble de la banque de détail (Caisses régionales). Enfin, les sessions de formation dans le cadre de l'IFCAM, centre de formation du Crédit Agricole, sont reconduites selon une périodicité semestrielle ;
- les actions identifiées en 2012 par le chantier transverse dédié à **la protection de la clientèle** ont abouti en 2013, elles se prolongent désormais par une coopération opérationnelle entre les différents acteurs, mise en œuvre à l'occasion de la déclinaison de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. L'amélioration continue du processus de commercialisation des produits financiers s'est traduite par une révision du questionnaire d'évaluation de la connaissance et de l'expérience du client, et l'adaptation des outils de vente et des indicateurs de pilotage
- dans le respect de **l'intégrité des marchés**, les dispositifs de prévention des abus de marchés ont été passés en revue et la procédure de détection des manipulations de cours a été actualisée suite aux modifications de périmètre du Groupe ;
- enfin, **le projet FATCA** (*Foreign Account Tax Compliant Act*) est entré en phase de mise en œuvre, suite à la publication du règlement définitif "*Final Regulations*" et des nouveaux modèles d'accords intergouvernementaux, ce qui permettra au Groupe d'être conforme à la réglementation lors de son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2013, les missions de vérification sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités en France et à l'international, et porté notamment sur le dispositif de production des principaux ratios réglementaires et la protection du consommateur dans les Caisses régionales, la gouvernance des activités de marché de Crédit Agricole CIB, le pilotage des risques de LCL, le contrôle comptable de Crédit Agricole S.A., le groupe de capital développement CACIF, la holding Crédit Agricole Assurances, les filiales étrangères (banques de proximité balkaniques et activités polonaises, Crédit Agricole Ukraine, Crédit Agricole Financement Suisse), CACEIS Bank Luxembourg, les *joint ventures* automobiles CA Consumer Finance-FGAC et CA Consumer Finance Chine, la gouvernance de SILCA et son activité d'infogérance d'applications critiques, et sur certaines thématiques financières, réglementaires et technologiques. L'Inspection générale Groupe a également poursuivi au cours de l'exercice 2013 le travail d'investigation, engagé en 2012, visant à rassembler les informations sollicitées par différentes autorités dans le cadre d'enquêtes relatives aux indices Euribor, Libor et de certains autres indices de marché.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Crédit Agricole CIB et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 815 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2013 au sein de Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui comportent 410 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe - auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité - du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques, tel que prévu par l'article 9-1 du règlement 97-02 modifié.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Jean-Marie SANDER

► TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives

Les années 2014 et 2015 devraient marquer une amélioration graduelle dans un contexte toujours fragile et peu porteur.

La croissance devrait se redresser presque partout en 2014. Il n'y aura que peu d'exceptions : la Chine (avec tout de même 7,2 %), le Brésil (en recul avec 1,8 % seulement), le Japon (avec une croissance stable à 2,0 %). Dans la plupart des pays, l'amélioration est réelle, y compris en Europe du Sud, où tous les pays pourraient en 2014 sortir de la récession.

Mais le rebond restera modeste, et surtout, il risque de s'essouffler en 2015. Dans la zone euro, seules l'Allemagne et l'Autriche devraient afficher une croissance significativement supérieure à 1 % en 2014. En France, elle devrait s'établir à 0,8 % en 2014, et 1,1 % en 2015. L'absence de normalisation réside dans le fait que l'économie mondiale n'entre pas dans un cycle de croissance autoentretenu. Dans chacune des trois grandes régions (Europe, Amérique du Nord, Asie), le risque est élevé que la croissance n'accélère pas, ou peu, en 2015.

La situation des États-Unis est un peu plus favorable que dans les autres pays développés. L'effort budgétaire continue à peser sur la croissance, mais les perspectives de reprise de la consommation sont assez solides, avec une baisse du chômage et une reprise de l'immobilier résidentiel. Dans ce contexte, une remontée des taux longs est maintenant probable, même si la FED restera vigilante pour éviter qu'elle n'étouffe la croissance.

En zone euro, la fin d'année 2013 et les premiers indicateurs disponibles pour 2014 ont apporté quelques signaux confortant un optimisme prudent. Mais le redressement est encore très contraint en raison de la poursuite de l'ajustement des bilans publics et privés. Dans ce contexte de reprise fragile et d'inflation très faible, la Banque centrale européenne devrait au minimum maintenir une politique monétaire très souple. Au-delà de la politique monétaire, la capacité à poursuivre les efforts d'intégration du continent restera un point clé pour les marchés.

En France, un des principaux enjeux de la politique économique sera de réduire le déficit structurel de compétitivité. D'où la mise en place du crédit d'impôt CICE à partir de 2014 et de nouvelles baisses de charges, qui devraient favoriser une reprise graduelle de l'investissement. L'autre enjeu est de poursuivre la réduction des déficits publics. Ils sont prévus par le Gouvernement à 3,6 % du PIB en 2014 après 4,1 % en 2013. L'effort structurel, encore axé sur les hausses d'impôts en 2013, serait concentré sur les économies en dépenses à partir de 2014. Le ratio de dette publique, 95 % en 2014, ne devrait commencer à s'infléchir qu'en 2015.

Pour le groupe Crédit Agricole

Présentation du plan à moyen terme le 20 mars 2014

Le 20 mars 2014, à l'occasion d'une journée investisseurs, le groupe Crédit Agricole a présenté son plan à moyen terme, couvrant la période 2014-2016.

Ce plan, intitulé Crédit Agricole 2016, concrétise un travail collectif engagé il y a 18 mois au sein de toutes les composantes du groupe Crédit Agricole : les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., ses filiales en France et à l'international, et la FNCA.

Crédit Agricole 2016 s'inscrit dans la continuité du projet de Groupe annoncé le 15 décembre 2010, dont l'ambition de moyen et long terme est devenir leader en Europe de la Banque universelle de proximité. Ce plan s'articule autour de 4 axes de développement :

- Innover et transformer la banque de proximité pour mieux servir ses clients et accentuer son leadership en France,
- Intensifier les synergies de revenus au sein du Groupe,
- Réaliser un développement ciblé en Europe,
- Investir dans les ressources humaines, accentuer l'efficacité du Groupe et maîtriser les risques.

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants ⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

► GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que le groupe Crédit Agricole est prêt à prendre dans le cadre de sa stratégie. L'appétit au risque est défini au plus haut niveau de la banque, dans le cadre de stratégies de prise de risque (ou "stratégies risques") déterminées par métier ou par entité. Les stratégies risques sont exhaustives, elles couvrent toutes les composantes de risque (risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, etc.) et sont validées par la Direction générale du Groupe. En outre un encadrement direct des limites de risques de marché, des stratégies de portefeuille et du risque de liquidité de court terme est effectué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'appétit au risque définit ainsi la tolérance globale au risque à moyen et long terme du groupe Crédit Agricole et permet :

- de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par le Groupe ;
- d'orienter les activités du Groupe dans les limites de l'appétit au risque défini et d'améliorer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe ;
- de suivre le profil de risque, contribuant ainsi à une gestion proactive, maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité ;
- de faciliter le dialogue avec le Conseil d'administration et les autorités de contrôle.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe. Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en oeuvre par la DRG afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (Cf. ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe Crédit Agricole, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents (RCPR). Au sein des filiales de Crédit Agricole S.A., ces derniers sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les RCPR des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les organes exécutifs et délibérants du degré de maîtrise du développement du groupe Crédit Agricole S.A. et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux objectifs du Plan de Développement et aux stratégies ou politiques risques validés par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement. Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance du groupe Crédit Agricole, tout particulièrement :

- le Comité d'audit et des risques (émanation du Conseil d'administration) : présentation trimestrielle de la situation des risques et des contrôles permanents du Groupe ; rapport annuel et information semestrielle sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : présentation trimestrielle des principes d'organisation et des résultats du contrôle permanent ;
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des stratégies risques et des décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques et contrôles permanents ; revue des grands risques et des dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et des modèles de notation des entités du Groupe ;
- le Comité bâlois présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. avec la participation de Directeurs généraux de Caisses régionales et des décideurs des principales entités du Groupe, s'assure de la prise en compte des évolutions réglementaires par les entités du Groupe, de leur bonne coordination, de l'existence des budgets nécessaires, du respect des plannings, de la mise en place des processus et de leurs évolutions ;
- le Comité des normes et méthodologies (CNM), le Comité sécurité Groupe (CSG) et le Comité des systèmes d'information (COSI-DRG) présidés par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et rapportant au Directeur général de Crédit Agricole S.A. : validation des normes et méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques (CNM), de sécurité physique, des systèmes d'information et de plan de continuité d'activité (CSG) et d'architecture des systèmes d'information risques et contrôles permanents (COSI) ;
- le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, présidé par un Directeur général de Caisse régionale : émission de recommandations nationales sur le dispositif de contrôle interne des Caisses régionales.

Une revue périodique des risques de crédit et de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;

- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (Comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques et contrôles permanents au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants de la banque d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire 2016 définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- des plans de redressement exhaustifs et à jour, présentés annuellement aux autorités de contrôle, en conformité avec les exigences réglementaires, notamment les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relatives à la mise en place du régime de résolution bancaire.

Enfin, la culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- des modules qui abordent la thématique des risques au sein de divers programmes de formation et notamment dans le cadre des cursus jeunes managers dispensés par l'Institut de formation du Crédit Agricole (Ifcam).

► RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Le Groupe a renforcé en 2013 le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières de l'emprunteur et la distinction entre créances restructurées pour raison de risque et renégociations de nature commerciale. À la suite de la publication de l'ITS 2013-03, les entités du Groupe ont lancé en 2013 des travaux visant à définir et identifier dans leurs systèmes d'information les concepts de "créances en situation de *forbearance*" au sens de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Les montants des encours restructurés sains sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôle permanent.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidés par leur Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec BPI France) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe. Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'Administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé (sur la base du Raroc - *risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres Bâle 2 (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures organisationnelles associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions (*cf.* paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit"). Le risque de variation calculé selon cette méthodologie est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 2, *via* la détermination d'une *expected positive exposure*, qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Concernant les autres entités du Groupe, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2013, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 5,2 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 5,2 % au 31 décembre 2012). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL sur le secteur agroalimentaire est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2013, garantissait à 50 % 7,2 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Décidée fin 2011, la mise en place de limites pour tous les pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant, selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la notation des pays, s'est achevée début 2013 : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés non Investment grade et revues tous les deux ans pour les catégories de pays mieux notées.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone Europe affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé. Les expositions au risque souverain et non-souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.8 des annexes aux comptes consolidés.

3.6 IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

3.6.1 Stress tests globaux

La pratique des stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses. Les exercices de stress tests globaux réalisés annuellement dans le cadre budgétaire visent à stresser l'ensemble des risques du portefeuille du Groupe en agrégeant risque de crédit et risque de marché ainsi qu'une mesure d'impact sur le portefeuille de placement et de titrisation.

Parallèlement à l'effet en coût du risque, un stress sur le PNB (marge et volume), est également réalisé afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat du Groupe. L'objectif de cet exercice est d'estimer les conséquences d'un scénario économique dégradé sur 2 années sur la capacité bénéficiaire du Groupe et sa solvabilité.

Par opposition aux stress globaux, des stress spécifiques sur certains produits ou portefeuilles sont menés dans une logique de surveillance ou d'aide à la fixation de limites.

3.6.2 Stress tests du portefeuille crédit

Des exercices de stress tests crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une "poche de risque" à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient "traités" réglementairement en méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est de 18 mois, soit une mesure d'impact en fin d'année N+1 partant d'une situation connue au 30/06 de l'année N.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- un scénario *baseline* correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique

Sur le périmètre en méthode IRB, l'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (*Expected Loss*) et des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets*) liés à ces scénarios économiques.

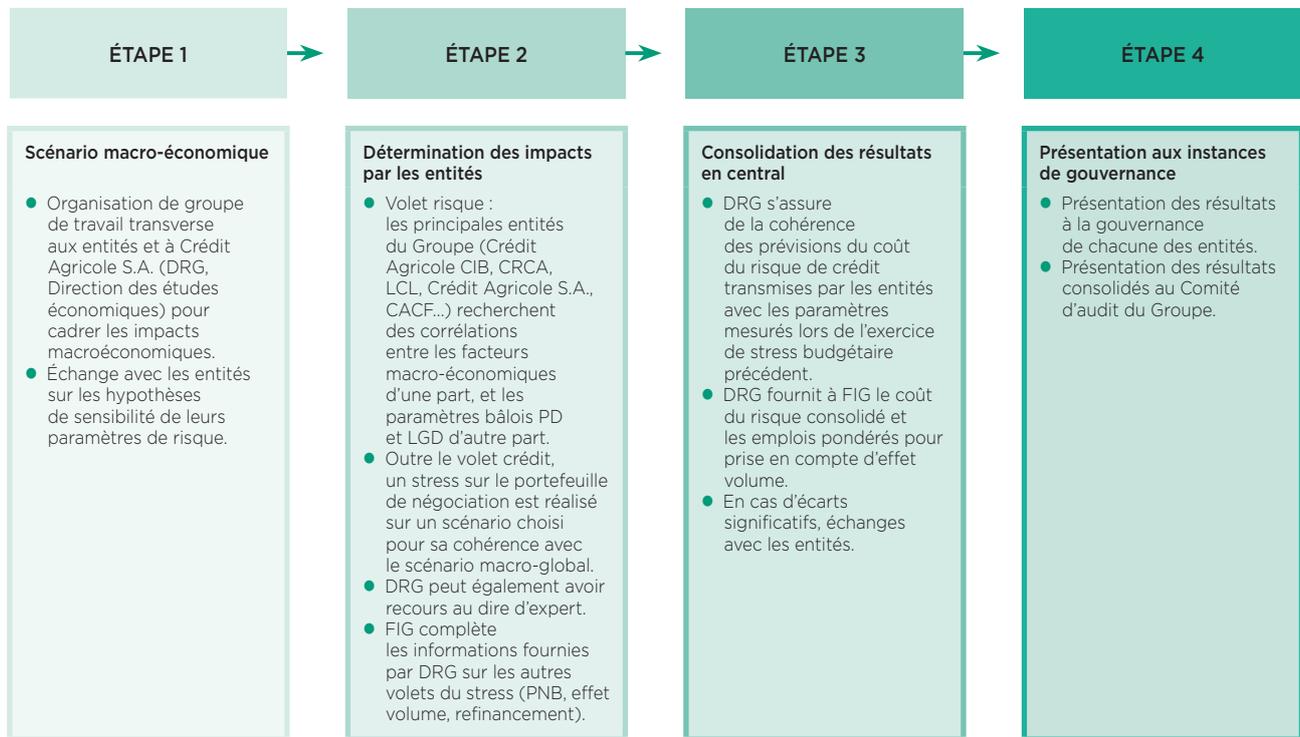
Sur le périmètre en standard, l'impact des scénarios économiques se traduit par l'évolution des créances douteuses et du taux de provisionnement déterminé à dire d'expert. Ainsi, il est possible d'estimer la part des portefeuilles sains qui basculerait en défaut et le montant des provisions additionnels ainsi que le complément d'emplois pondérés qui en découleraient.

À noter que sur la Banque de financement et d'investissement, il est également réalisé une mesure d'impact spécifique sur le risque de contrepartie sur opérations de marché et sur les expositions de titrisation du *banking book*.

Outre leur utilisation pour la construction budgétaire et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont repris dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les stress tests crédit spécifiques (principalement en banque de financement et d'investissement) sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes.

Les résultats de ces exercices sont utilisés dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions prises en CRG en matière de limites globale d'exposition.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN INTERNE AU COMITÉ D'AUDIT DU GROUPE

3.6.3. Stress sur les autres types de risque (marché, liquidité, risque opérationnel)

Les autres types de stress sont décrits dans les paragraphes propres à chaque type de risque considéré : risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit
4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des Normes et Méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out netting lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 UTILISATION DE DÉRIVES DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 284 millions d'euros (867 millions d'euros au 31 décembre 2012).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	309 929	350 154
Instruments dérivés de couverture	30 740	44 847
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	259 215	252 158
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	118 939	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	716 070	734 903
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	22 991
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 460 341	1 522 308
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	197 228	207 197
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	91 980	93 939
Provisions - Engagements par signature	(466)	(465)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	288 742	300 671
Exposition maximale au risque de crédit	1 749 083	1 822 979

Ces informations tiennent compte des effets de compensation (solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet LTD Swapclear) qui réduisent le montant des expositions.

Le bilan 2012 est retraité d'une modification d'un nombre limité de dérivés complexes et de la juste valeur d'effets publics et de titres non subordonnés à rémunération fixe.

Au 31 décembre 2013, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 749 milliards d'euros (1 823 milliards d'euros au 31 décembre 2012), en diminution de 4,0 % par rapport à l'année 2012.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 158 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (191 milliards d'euros - *cf* Risques du secteur de l'assurance).

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 147 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 140 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Zone géographique de risque	2013	2012
Afrique et Moyen-Orient	2%	2%
Amérique centrale et du Sud	1%	1%
Amérique du Nord	6%	5%
Asie et Océanie hors Japon	3%	3%
Europe de l'Est	2%	2%
Europe de l'Ouest hors Italie	10%	13%
France (banque de détail)	37%	37%
France (hors banque de détail)	31%	29%
Italie	7%	7%
Japon	1%	1%
TOTAL	100%	100%

Les engagements commerciaux portant sur la France augmentent très légèrement en 2013, à 68 % des engagements totaux contre 66 % en 2012. L'Europe de l'Ouest hors Italie voit sa part diminuer en 2013 du fait de la sortie de la filiale grecque Emporiki finalisée en février 2013. L'Italie, second marché du Groupe, reste stable à 7% des engagements.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 066 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 1 088 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Secteur d'activité	2013	2012
Aéronautique/Aérospatial	1%	1%
Agriculture et agroalimentaire	3%	3%
Assurance	1%	1%
Automobile	2%	2%
Autres activités financières (non bancaires)	4%	4%
Autres industries	1%	1%
Autres transports	1%	1%
Banques	4%	4%
BTP	2%	2%
Distribution/Industries de biens de consommation	2%	2%
Divers	2%	3%
Énergie	5%	5%
Immobilier	4%	4%
Industrie lourde	1%	2%
Maritime	2%	2%
Santé/Pharmacie	1%	1%
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	13%	12%
Télécom	1%	1%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1%	1%
Clientèle de banque de détail	49%	48%
TOTAL	100%	100%

Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste relativement stable sur l'année 2013. La clientèle du secteur Services Non Marchands montre une part relative en augmentation. La clientèle de banque de détail est en légère progression avec une part de 49% du portefeuille.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (825 milliards d'euros au 31 décembre 2013 incluant les créances rattachées, contre 876 milliards d'euros au 31 décembre 2012) diminuent de 5,8 % en 2013. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 24,8 % et 55,0 %, contre respectivement 24,7 % et 51,0 % au 31 décembre 2012). La proportion des institutions non-établissements de crédit et des établissements de crédit diminue à 18,0 % des encours totaux au 31 décembre 2013 contre 20,7 % au 31 décembre 2012.

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Comme anticipé fin 2012, l'année 2013 a vu le retour d'une modeste croissance, certes encore trop lente mais réelle dans plusieurs pays, en particulier aux États-Unis, en Angleterre et au Japon, dans un contexte de résilience globale des pays émergents à un niveau toutefois plus faible que les années précédentes. L'Europe continue d'être le maillon faible de la croissance mondiale, même si, après plusieurs trimestres de contraction, l'activité connaît à nouveau un certain frémissement, aidée par le pilotage avisé de la Banque centrale européenne et les premiers résultats des mesures d'assainissement prises dans les pays d'Europe du Sud notamment.

Au cours de 2013, des tensions socio-politiques se sont poursuivies en particulier dans plusieurs pays du Moyen-Orient et entre les pays limitrophes de la mer de Chine qui confirment l'importance du risque politique dans l'approche risque pays. Enfin, les prix de la plupart des matières premières ont baissé au cours de cette année, limitant d'autant les ressources des pays exportateurs.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole S.A. en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2013, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) hors pays fragilisés d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Irlande, Islande) s'élèvent à 49,2 milliards d'euros contre 45,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

La concentration des encours sur ces pays émergents est en légère augmentation sur l'année 2013 : les 20 premiers pays représentent 90,5 % du portefeuille d'engagements à fin 2013 contre 88,3 % à fin 2012.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition sur les pays émergents, avec 31,1 % au 31 décembre 2013 (15,3 milliards d'encours) contre 34,4 % au 31 décembre 2012 (15,8 milliards d'euros d'encours). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie (80 % des encours de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). La baisse constatée en 2013 est la résultante de la persistance d'une crise grave dans plusieurs pays de cette région.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 29,1 % des risques sur pays émergents avec 14,3 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (92 % du total des encours de la zone sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine, la Serbie, la Hongrie). Au 31 décembre 2012, cette région représentait 29,6 % des risques sur pays émergents, soit 13,6 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 26,8 % des encours à fin 2013 (23,9 % à fin 2012), soit 13,2 milliards d'euros d'encours à fin 2012 contre 11 milliards au 31 décembre 2012. L'activité est restée concentrée sur deux pays : la Chine et l'Inde.

Amérique latine

À fin 2013, cette région représente 10,2 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 5 milliards d'euros (contre 8,7 % à fin 2012 avec 4 milliards d'euros), en hausse de 26,5 % par rapport à fin 2012, liée à l'augmentation des encours sur le Brésil et le Mexique.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2013 de 1,4 milliard d'euros, soit 2,8 % des risques pays émergents, dont environ 30 % sur l'Afrique du Sud (contre 1,6 milliard d'euros fin 2012 et 32,1 % sur l'Afrique du Sud). Cette légère baisse est en grande partie liée à la moindre activité en Afrique du Sud à la suite de la fermeture de l'entité locale de Crédit Agricole CIB.

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ni en souffrance, ni dépréciés	780 900	830 613
En souffrance, non dépréciés	16 233	17 160
Dépréciés	28 250	28 359
TOTAL	825 383	876 132

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2013 est composé à 94,6 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,8 % au 31 décembre 2012).

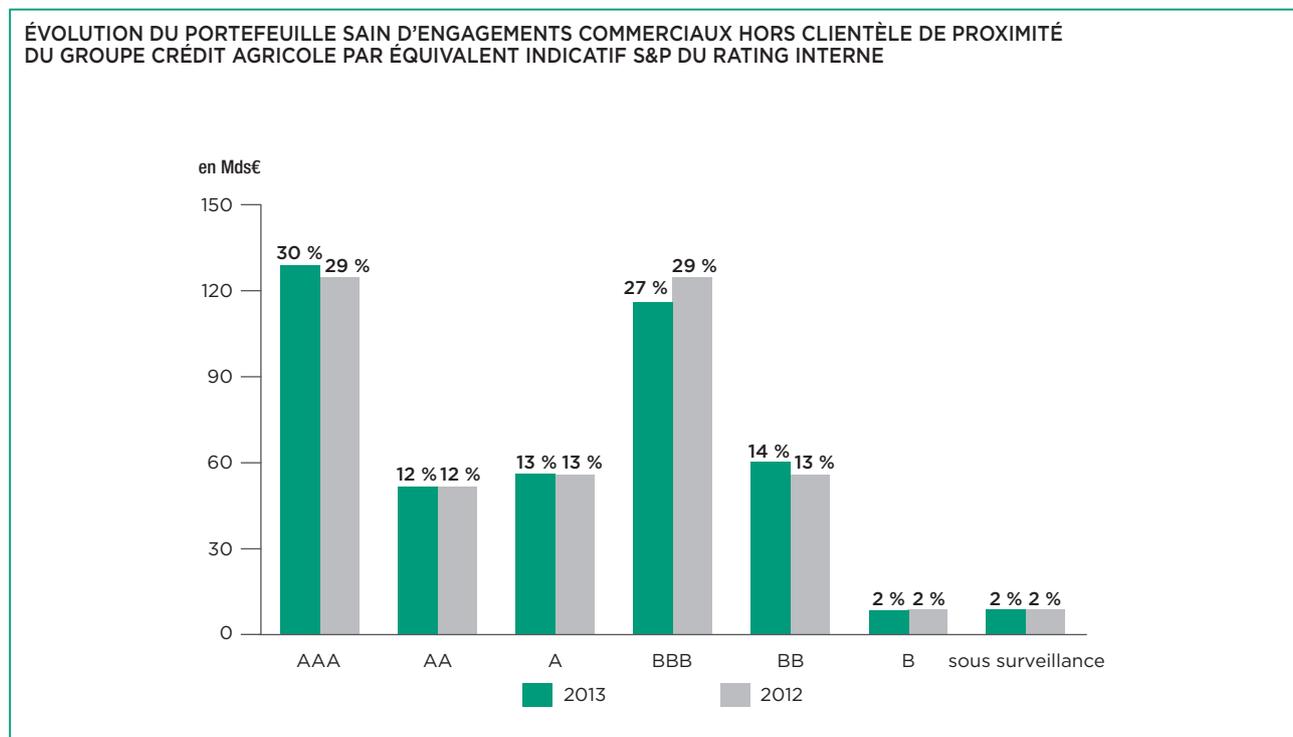
Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 94 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (623,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 621,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012), les emprunteurs notés représentent 78 % de ce portefeuille, de même qu'à fin 2012 (qui représente 483,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 485,5 milliards au 31 décembre 2012). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :



3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* - LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 28,2 milliards d'euros contre 28,4 milliards au 31 décembre 2012, en diminution de 1%. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,4 % des encours bruts comptables du Groupe (3,2 % au 31 décembre 2012) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 16,7 milliards d'euros (17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,6 milliards d'euros en 2012, soit une baisse d'environ 13 %.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

► RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités sur les opérations de marché. Les portefeuilles de placement des Directions financières font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés.

En 2013, le Groupe a poursuivi une politique de gestion des risques de marché prudente.

Sa filiale Crédit Agricole CIB a par ailleurs poursuivi son plan d'adaptation et la transformation de son modèle. En particulier, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a procédé au transfert des risques de marché issus de l'activité dérivés actions vers BNP Paribas. Cette activité était gérée en extinction depuis l'annonce du plan de transformation.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle assure la surveillance et le contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différents pôles :
 - a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,
 - b) le suivi d'activité : en charge de la production quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché, actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office*.

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable,

- c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits et les unités. Cette équipe assure le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le DRM de manière indépendante. Elles comprennent notamment :
 - la Recherche quantitative, responsable de la validation des modèles,
 - l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, stress scénarios...),
 - le *Market Data Management* qui assure la collecte des données de marché indépendantes de celles des *Front Office*.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables du suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk*, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (*VaR stressée, Incremental Risk Charge, Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtestings* de ces derniers.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants. Ainsi en 2012, la mesure du *mark-to-market* des positions adossées à un CSA (*Collateral Service Agreement*) a été améliorée par la prise en compte du coût du collatéral.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une année glissante, il a été constaté en 2013 deux exceptions au niveau de la VaR réglementaire.

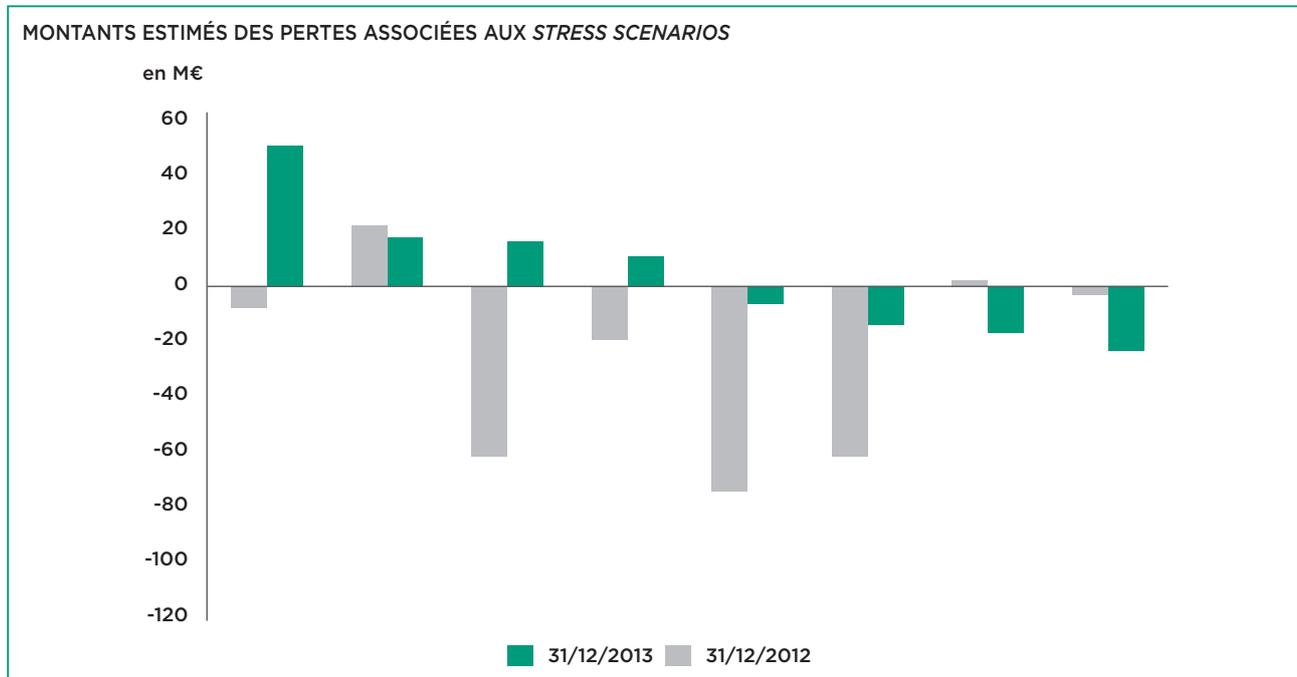
1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales : scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2013, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :



Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des stress adverses extrêmes, calculés depuis 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les stress scénarios globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur la période d'un an précédant la date de mesure et dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon de 1 jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs. À fin 2013, elle correspond pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à la période juillet 2007 - juillet 2008. Dans le cadre de la directive CRD3, l'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD3.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de rating (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque 1 an, par des simulations Monte Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de 3 jeux de données :

- 1) une matrice de transition à 1 an fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initial vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
- 2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
- 3) des courbes de spread moyen par rating dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

L'IRC est alors définie comme le quantile à 99,9 % de la distribution des valorisations ainsi obtenues.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Etant donné que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle depuis le 31 décembre 2012.

Ces 3 indicateurs sont mesurés à partir de modèles internes faisant l'objet d'une gouvernance identique à celle existant pour le modèle interne relatif à la VaR.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Les risques de marché des dérivés de crédit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank issus du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement géré par Blue Mountain Capital Management en 2012.

Les produits à sous-jacents RMBS américains, gérés en extinction par Crédit Agricole CIB, ont été quasi intégralement vendus au 31 décembre 2013.

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des *Crédit Linked Notes* vendues à des clients investisseurs).

IV. Expositions

VaR (*Value at Risk*)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
Taux	7	4	11	7	7
Crédit	6	4	11	7	4
Change	2	-	4	2	2
Actions	1	1	3	1	3
Matières premières	-	-	-	-	-
Compensation	(7)	-	-	(5)	(7)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	9	6	18	12	9
Pour information : Somme des VaR des entités	14	8	21	14	11

Au 31 décembre 2013 la VaR du Groupe s'élève à 9 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2012. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 14 millions d'euros (dont 8 millions d'euros pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

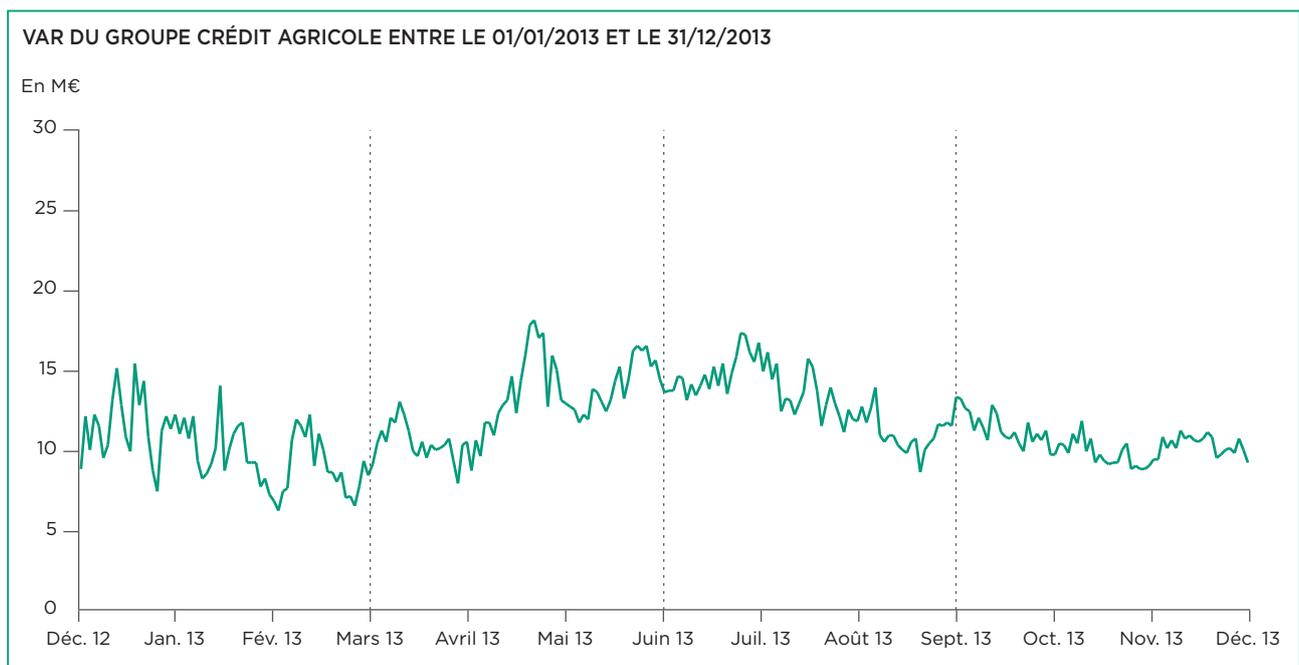
La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux est stable au 31 décembre 2013 à 7 millions d'euros dans un contexte de taux demeurés bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2013 pour les activités de marché du Groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des Activités de marchés de crédit, a augmenté pour se situer à 6 millions d'euros. Cette hausse est principalement liée au développement au cours de l'année 2013 des opérations de gestion du risque lié à la CVA (*Credit Value Adjustment*).

Les VaR "Actions" et "Change" ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2013 à 1 million d'euros et 2 millions d'euros.

Les activités de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur matières premières avaient été cédées en 2012.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2013, reflétant le maintien d'une stratégie prudente dans un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :



VaR stressée

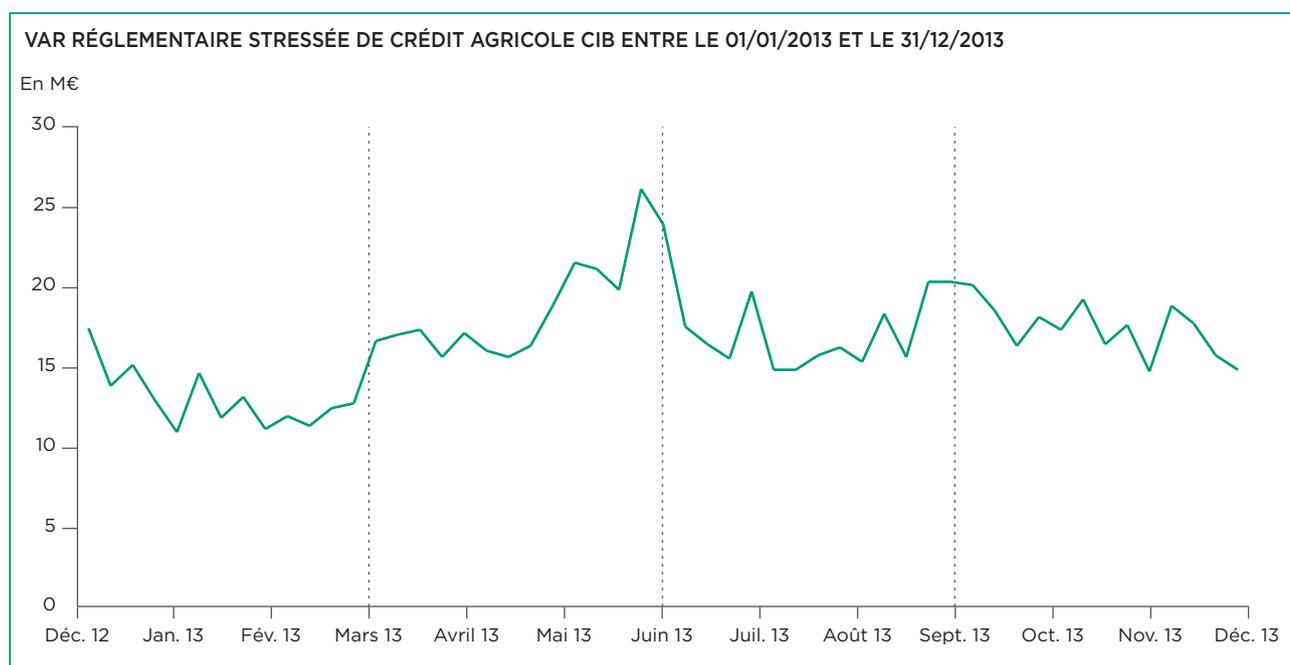
La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
VaR Stressée de Crédit Agricole CIB	15	11	26	17	17

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur l'année 2013 :



Au 31 décembre 2013 la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB s'élève à 15 millions d'euros, en diminution par rapport au 31 décembre 2012. La hausse de la VaR observée sur la fin du 2^e trimestre provient de l'écartement des *spreads* de crédit et de la hausse des taux d'intérêts américains et européens.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

(en millions d'euros)	31/12/13	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/12
IRC	291	291	835	629	489

Les évolutions de l'IRC au cours de l'année 2013 ont principalement reflété celles des positions sur les obligations européennes souveraines (notamment Espagne et Italie).

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices ⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2013 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2013 (3 millions d'euros au 31 décembre 2012).

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2013, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 24,8 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 17,9 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 8,5 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

► EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	132	(15)	(16)	101	⁽¹⁾	77	(38)	39	
CMBS	50	(3)	(15)	32		2	0	2	
CDO super senior non couverts	584	(564)	(20)	0		1 098	(1 088)	10	⁽³⁾
CDO mezzanines non couverts	51	(51)	0	0	⁽²⁾	345	(345)	0	
CLO non couverts	1 296	(15)	(11)	1 270		285	(5)	280	
Protections acquises auprès de monolines						142	(102)	40	⁽⁴⁾
Protections acquises auprès de CDPC						11	(1)	10	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

(en millions d'euros)

RMBS	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	27	339	56	181	49	100
Décote ⁽¹⁾	(21)	(161)	(5)	(32)	(5)	(26)
Exposition nette en millions d'euros	6	178	51	149	44	74
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	37	109	35	40	5	6
Décote	(33)	(97)	(5)	(5)	(0)	(1)
Exposition nette en millions d'euros	4	12	30	35	5	5
% subprime sous-jacents sur exposition nette	100 %	95 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA		5 %				
AA		4 %				
A		3 %	100 %	79 %	97 %	58 %
BBB		5 %			3 %	13 %
BB		3 %		21 %		
B		5 %				7 %
CCC		3 %				
CC		3 %				
C	14 %	43 %				
Non noté	86 %	26 %				22 %

(en millions d'euros)

CMBS	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			10	25	22	68
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			0	5	2	3

(1) Dont 31 M€ de provision collective au 31 décembre 2013 contre 106 M€ au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2013 : nominal = 59 millions d'euros ; juste valeur = 51 millions d'euros ;
- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origine de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes <i>subprime</i> produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2012	50 %	60 %	60 %
31/12/2013	50 %	60 %	60 %

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 10 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 20 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 098	584
Décote	1 088	564
Provision collective	-	20
Valeur nette	10	0
<i>Valeur nette au 31/12/2012</i>	18	744
Taux de décote ⁽¹⁾	99 %	100 %
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	12 %	0 %
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	34 %	0 %
% des actifs Alt A sous-jacents	3 %	0 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	0 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	285	(5)		280
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	1 296	(15)	(11)	1 270
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	345	(345)		0
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances ⁽¹⁾	51	(51)		0

(1) Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

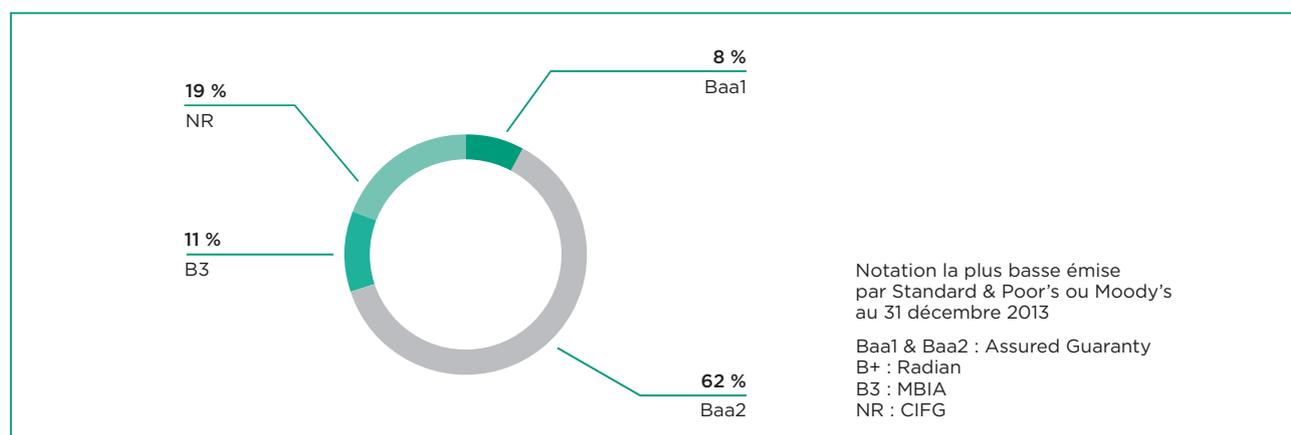
V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2013

1.1 EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	58	1 317	264	302	1 941
Montant notionnel brut des éléments couverts	58	1 317	264	302	1 941
Juste valeur des éléments couverts	35	1 317	252	195	1 799
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	23	-	12	107	142
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	-	(11)	(90)	(102)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	22	-	1	17	40

1.2 RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR *MONOLINES*



2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette auprès de CDPC est de 10 millions d'euros (contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2012), principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 1 million d'euros (contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2012).

► GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leurs Conseils d'administration fixent des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading*, et déterminent les seuils d'alerte pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (Titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs présentent des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment groupe Cariparma ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;

- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier.

2. Gouvernance

2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ENTITÉS

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôle permanent du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôle permanent :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle telle que les dépôts à vue, les Livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêté : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle 2/Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios de chocs de taux internes (intégrant des déformations de la courbe de taux) calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du pilier 2.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2013 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

(en milliards d'euros)	2014	2015-2019	2020-2024	> 2024
Impasses euros	(9,3)	(8,9)	(5,9)	(1,1)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2014), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 92,9 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,3 % (produit net bancaire de référence de 31,2 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2012, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2013), le groupe Crédit Agricole était exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et aurait perdu 102,6 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,33 % (produit net bancaire de référence de 30,7 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro représente 2,1 % des fonds propres prudentiels (*Tier 1 + Tier 2*) du groupe Crédit Agricole après déductions des participations.

IMPASSES AUTRES DEVICES (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

(en milliards d'euros)	2014	2015-2019	2020-2024	> 2024
Impasses autres devises ⁽¹⁾	3,2	1,6	1,0	0,2

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2014 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,10 % du produit net bancaire de référence (2013) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

Au 31 décembre 2012, cette sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,14 % du produit net bancaire de référence.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2013, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen japonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de trading de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis ainsi que le respect à venir des ratios de liquidité LCR et NSFR définis par Bâle et les instances européennes.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables-CDN) ;
- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments dont les principaux sont repris en détail au point 3 ci-dessous. L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité a continué de se tenir durant l'année 2013 mais avec une fréquence moins élevée adaptée aux problématiques liquidité qui concernent désormais le pilotage du Groupe sur des horizons longs.

3. Conditions de refinancement en 2013

Les conditions de refinancement, bonnes au début 2013, ont encore connu une certaine volatilité au cours du premier semestre avec la crise chypriote puis avec des inquiétudes liées à la politique de Quantitative Easing de la FED. La volatilité et le niveau des *spreads* ont nettement baissé au second semestre, de sorte que les conditions de refinancement fin 2013 sont revenues au niveau prévalant fin 2010. Dans ce contexte globalement favorable, le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité et tient compte des nouveaux standards apparus depuis la crise de 2008 : bilan cash en excédent de ressources stables, adaptation des bilans des entités en vue de satisfaire par anticipation les contraintes LCR. Le Groupe a également poursuivi sa politique de refinancement à moyen long terme. Ainsi, en 2013, Crédit Agricole S.A. a réalisé 129 % de son programme d'émissions senior sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont dépassé le programme initial de 3,5 milliards d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique de diversification sur les différents marchés de dette, en réalisant en juin 2013 l'émission inaugurale de son nouveau programme Samouraï, lui permettant ainsi un meilleur accès au marché japonais.

Les émissions de dettes *senior unsecured* réalisées par Crédit Agricole S.A. (EMTN, USMTN, Samouraï, placements en devises et placements privés en euros) représentent 11,1 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 4,6 ans.

S'y ajoutent, les émissions de dettes et refinancements senior garantis par des créances collatéralisées pour 4,4 milliards d'euros avec une durée moyenne de 9,4 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex. : Crédit Agricole Covered Bonds) : 1,5 milliard d'euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF : 1 milliard d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 1,2 milliard d'euros ;
- organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE, etc.) : 0,7 milliard d'euros.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars US. Cette émission de titres hybrides, dont la maturité est de 20 ans, comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A. Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 2,6 milliards d'euros en 2013 avec une durée moyenne de 9,5 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 2,2 milliards d'euros en 2013 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 6,5 milliards d'euros en 2013, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 5 milliards d'euros en 2013.

4. Méthodologie

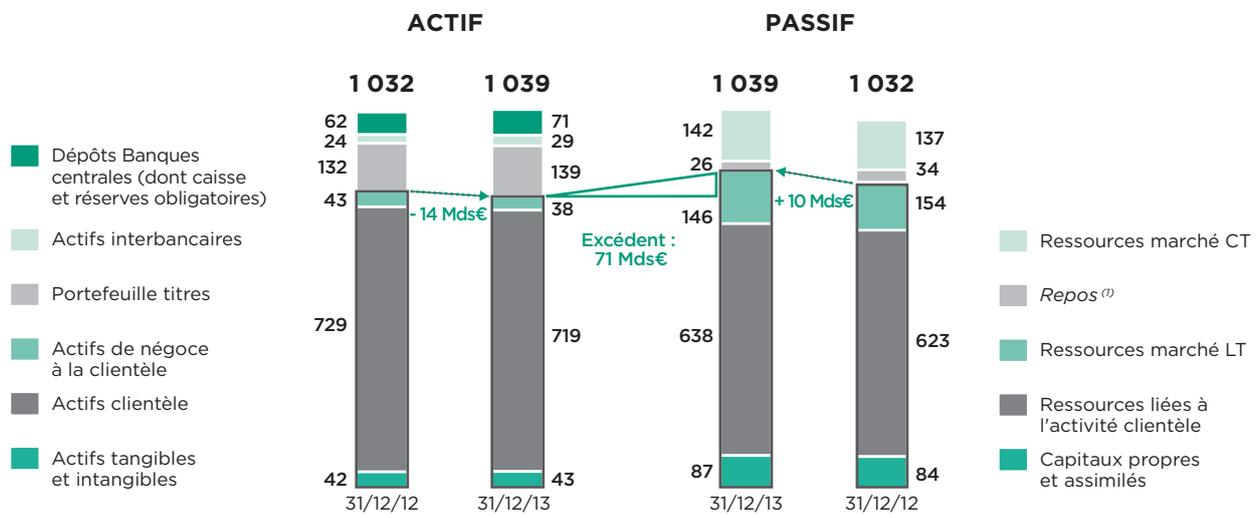
Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et validations auprès des instances appropriées du Groupe.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation en liquidité du Groupe, un nouvel indicateur a été défini : l'excédent en ressource stable du bilan cash.

BILAN CASH BANCAIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2013
(en milliards d'euros)



(1) Net des repos et reverse repos, y compris opérations de refinancement Banques centrales.

Ce bilan est élaboré à partir des comptes en norme IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose sur la définition d'une table de passage entre le plan de compte IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent ci-dessus et dont la définition correspond à celle communément admise sur la Place.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des *nettings* sont effectués. Ils concernent des éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, 128 milliards d'euros de *repos/reverse repos* sont éliminés dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent.

Une troisième étape de retraitement entre compartiments du bilan est effectuée. Elle permet de corriger les encours que le classement comptable attribue à un compartiment alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les encours de dette sur la SFEF, classés comptablement en clientèle sont retraités pour apparaître non comme des "Ressources clientèle" mais comme des "Ressources de marché LT".

5. Évolution du bilan cash bancaire du groupe Crédit Agricole

Le bilan cash du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 039 milliards d'euros à fin décembre 2013, à comparer à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012.

L'endettement court terme, correspondant à l'encours de dettes d'une durée maximale de 369 jours levées par le Groupe auprès de contreparties de marché, hors le net des opérations de *repos* et hors opérations de refinancement Banques centrales (pour un montant total de 26 milliards d'euros à fin 2013 et de 34 milliards d'euros à fin 2012) s'élève à 142 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Il augmente de 5 milliards d'euros sur l'année 2013. L'ensemble des ressources de marché court terme, y compris les *repos*, atteint 168 milliards d'euros à fin 2013, en diminution de 3 milliards d'euros sur l'année 2013.

Les actifs liquides au bilan, principalement les dépôts Banques centrales, les actifs interbancaires et le portefeuille de titres, s'élèvent à 239 milliards d'euros à fin décembre 2013 contre 218 milliards d'euros à fin décembre 2012.

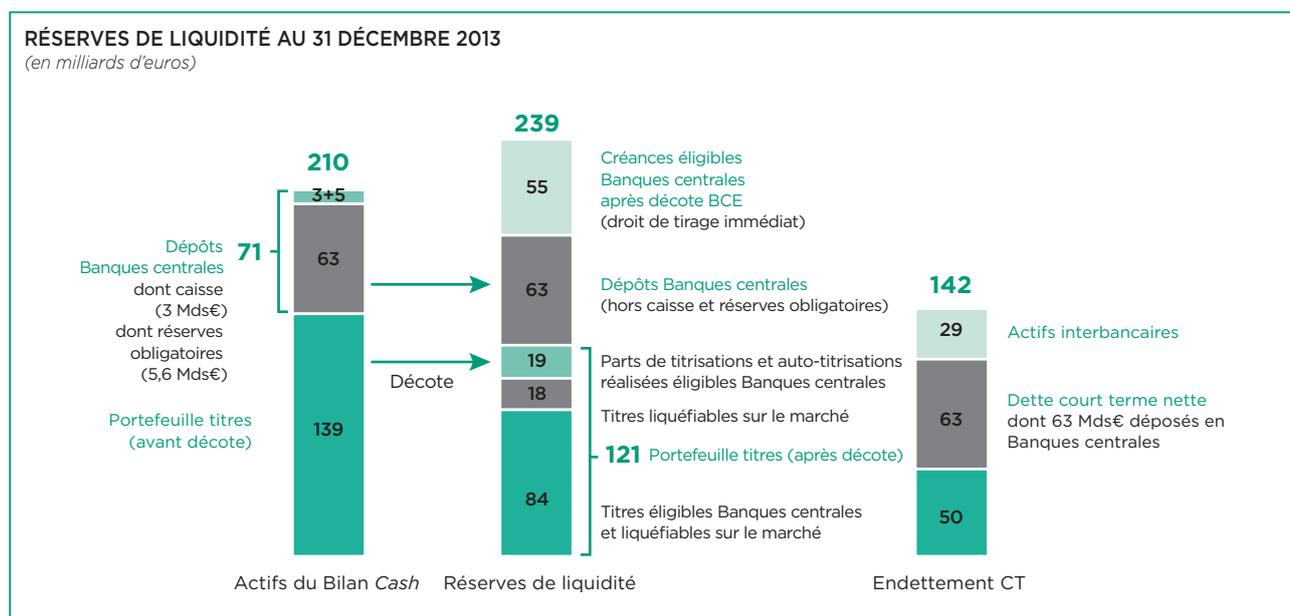
Les ressources stables sont constituées de ressources de marché long terme, des ressources liées à l'activité clientèle et des capitaux propres (et assimilés). Les ressources stables progressent de 10 milliards d'euros sur l'année 2013, pour s'établir à 871 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les emplois stables correspondent aux besoins de financement liés aux actifs de négoce à la clientèle, aux actifs clientèle et aux actifs tangibles et intangibles. Ils s'élèvent à 800 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en réduction de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2013 s'élève à 71 milliards d'euros, en hausse de 24 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

6. Évolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 9 milliards d'euros sur l'année 2013 pour atteindre 239 milliards d'euros ; elles couvrent 168 % de l'endettement court terme brut, tant fin 2013 que fin 2012.



Les réserves de liquidité disponibles à fin 2013 comprennent des créances éligibles au refinancement Banques centrales pour 55 milliards d'euros après décote Banque centrale européenne (BCE) ; elles sont en baisse de 3 milliards d'euros sur l'année. Ces réserves comprennent aussi des dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) pour 63 milliards d'euros à fin 2013, en progression de 10 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Enfin, elles incluent un portefeuille de titres après décote d'un montant de 121 milliards d'euros à fin 2013, à comparer à 119 milliards d'euros à fin 2012. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2013 de titres éligibles Banques centrales et liquéfiables sur le marché pour 84 milliards d'euros, de titres liquéfiables sur le marché pour 18 milliards d'euros et de parts de titrisations ainsi que d'autotitrisations éligibles Banques centrales totalisant 19 milliards d'euros après liquéfaction.

7. Ratios de liquidité

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %. Au 31 décembre 2013, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 139 % (contre 150 % au 31 décembre 2012).

Concernant le ratio LCR, le groupe Crédit Agricole a poursuivi sa convergence selon le calendrier prévu : le ratio LCR du groupe Crédit Agricole S.A. est supérieur à 100 % au 31 décembre 2013 (estimation selon le processus de calcul prévu pour les déclarations à l'ACPR à compter du 31 mars 2014). L'atteinte d'un LCR à 100 % sur le périmètre du groupe Crédit Agricole (incluant les Caisses régionales) est prévue pour la fin 2014. On notera qu'à cette date la contrainte réglementaire sera de 60 %.

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter

les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales pour leur part, gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérants ou exécutifs.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2013			
	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	63	486	1 666	2 215

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)**.

► RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités du groupe Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès d'entités de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi est mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité 1", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Le groupe Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR).

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation "Solvabilité 2".

Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la directive.

L'ensemble des entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances a participé à l'exercice de préparation de 2013 sur les comptes du 31 décembre 2012 à l'initiative de l'ACPR. Les exercices de préparation visent à préparer progressivement le marché aux futures exigences réglementaires. Dans cette perspective, il était demandé aux organismes concernés par Solvabilité II de remettre pour le 6 septembre 2013 une sélection d'états prudentiels et un questionnaire qualitatif.

Les principales entités du groupe Crédit Agricole Assurances ont participé à l'étude d'impact européenne sur les branches longues ("LTGA") sur les comptes du 31 décembre 2012, à l'initiative du régulateur européen Eiopa. Cette étude visait à quantifier l'impact de différentes mesures contra-cycliques sur les garanties long termes.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2012 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital sous Solvabilité 2.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie risques

La gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre de risques communs et homogènes défini par la stratégie Risques du métier assurance du groupe Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international le décline pour établir sa stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances Holding par son responsable Contrôles permanents et risques, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres...). Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) de Crédit Agricole Assurances et de ses entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de Comités périodiques (Comités financiers ou de placement, Comités actif-passif en assurance-vie, Comités techniques, de réassurance en assurance dommages...). Ces Comités ont

pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif-passif...), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et des risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie Risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe du Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie risques mise en œuvre...).

Crédit Agricole Assurances a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de Risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances produit trimestriellement un tableau de bord risques Groupe qui s'alimente à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Crédit Agricole Assurances a également renforcé son dispositif par la mise en place d'un Comité bimensuel de surveillance des risques, instance de partage entre RCPR. Celui-ci analyse la survenance et l'évolution d'événements risques au fil de l'eau et en restitue une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, les RCPR des Compagnies qui ont un domaine de risques en majeur exercent un rôle transverse de référent risques sur leur domaine d'expertise pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, le groupe Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les Comités organisés par la DRG plusieurs fois dans l'année avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances, permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualités sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, la résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de l'entité en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV (Market Consistent Embedded Value) et de besoins de capital selon Solvabilité 2. Cet outil de modélisation est utilisé dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et de prévoyance à l'international (Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéficiaires, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commerciaux (politique produit, taux servis), financiers (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiels (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif-passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des stress scénarios.

Le groupe Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance du groupe Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des stress scénarios établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéfices et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux minimums garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 191 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 176 milliards d'euros en 2012.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivantes du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux minimum garantis (TMG) non nuls) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*) ;
- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une "provision pour aléa financier" si le rendement des actifs devient insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par le groupe Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012 ;
- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2013 à plus d'un quart de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de 16 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de compte), déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
(en millions d'euros)				
Hausse de 100 pdb des taux sans risques	(25)	(814)	(18)	(720)
Baisse de 100 pdb des taux sans risques	12	788	18	704

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en trading, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couvertures et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, contre 26 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

La sensibilité au risque actions du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 10 % des marchés actions	59	91	60	95
Baisse de 10 % des marchés actions	(55)	(91)	(65)	(93)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Assurances détient une seule filiale exerçant ses activités en devises, Crédit Agricole Life Insurance Japan. Cet investissement est partiellement couvert par un emprunt libellé en yen.

L'exposition résiduelle au risque de change de cet investissement est négligeable.

Par ailleurs, la diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens et livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change et les titres en direct (obligations, actions) étant systématiquement libellés en euro.

À fin 2013, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du Groupe à faire face à ses besoins. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides, la valorisation des autres types d'actifs - private equity, dérivés de gré à gré - est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de l'entité à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de 2 ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de 2 ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de 2 à 5 ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de

moins de 2 ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

Dans un contexte d'incertitudes fortes quant à l'activité et, donc, la collecte nette, la gestion de la liquidité peut être adaptée avec la fixation d'objectifs en termes de montants de liquidité à détenir à très court terme (semaine et mois).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section ci-après).

De la même manière que pour les risques de marché, chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émissions (notation Solvabilité 2 correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch) définissant l'allocation par tranches de rating.

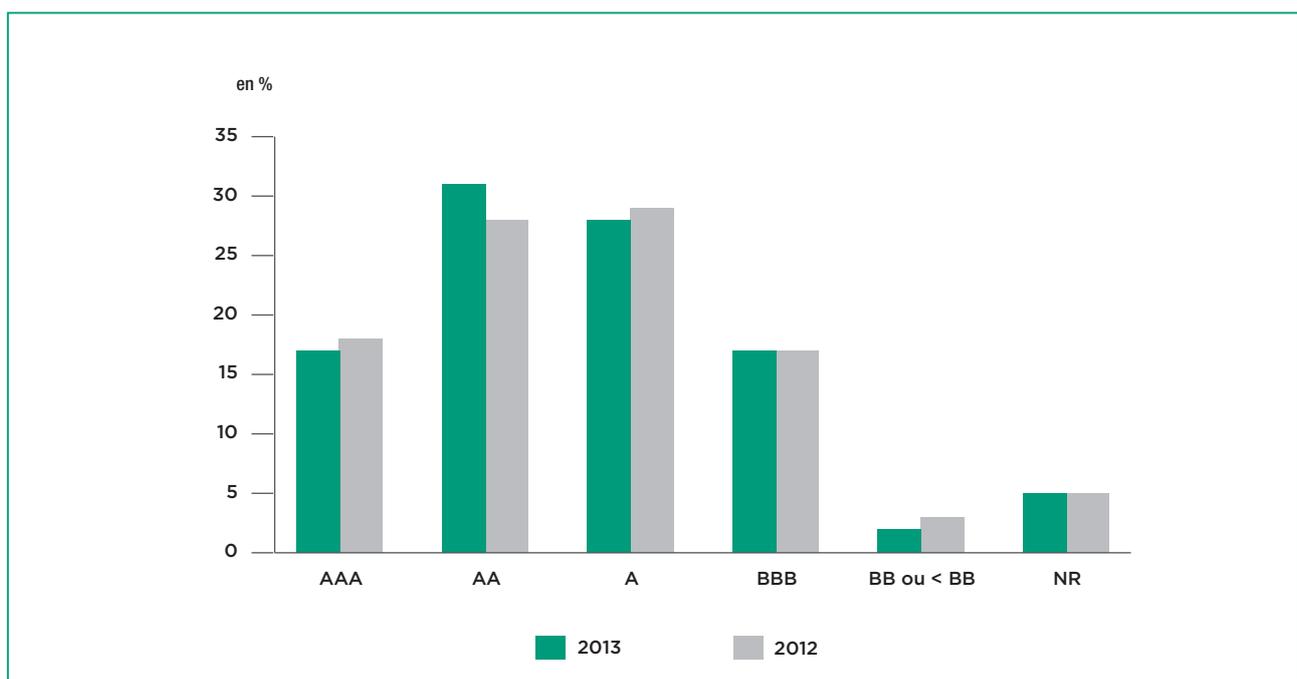
Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement indirect, via un fonds spécialisé, en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent est lui-même strictement contraint en pondération.

Ainsi au 31 décembre 2013, la part des titres *non investment grade* détenus directement ou indirectement représentait 2 % du portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, contre 3 % à fin 2012.

Certaines filiales ont par ailleurs, cette année, commencé à élargir leurs investissements obligataires à des émetteurs non notés par au moins une des agences de notation (collectivités publiques, entreprises de capitalisations moyennes) mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à de *l'investment grade* minima. Ces investissements, dont le montant en 2013 est resté faible (9,1 milliards d'euros) sont encadrés par des politiques de risques spécifiques.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature dont le calibrage par rapport à l'encours du portefeuille est lié à la qualité de celle-ci.

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires...).

En 2013, la politique de placements du groupe Crédit Agricole Assurances est restée très prudente.

Les investissements se sont concentrés sur les obligations à taux fixe d'émetteurs privés de bonne qualité de signature. À ce titre, 2,1 milliards d'euros d'investissements innovants ont été placés dans le financement de collectivités locales ou d'entreprises non notées, via des placements privés et des fonds. Cette stratégie illustre également pleinement l'objectif du groupe Crédit Agricole d'accompagner le développement de ses territoires.

Par ailleurs, les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.8 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section ci-après.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la "tarification" lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- le risque comportemental correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issus de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Des stress scénarios effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel a posteriori permet d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau commun des assurances collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de compte, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de compte à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de compte. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de compte fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes du groupe Crédit Agricole, recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de six politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;
- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration en assurance non-vie se traduit par une concentration de risques donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;

- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage, etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque)

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

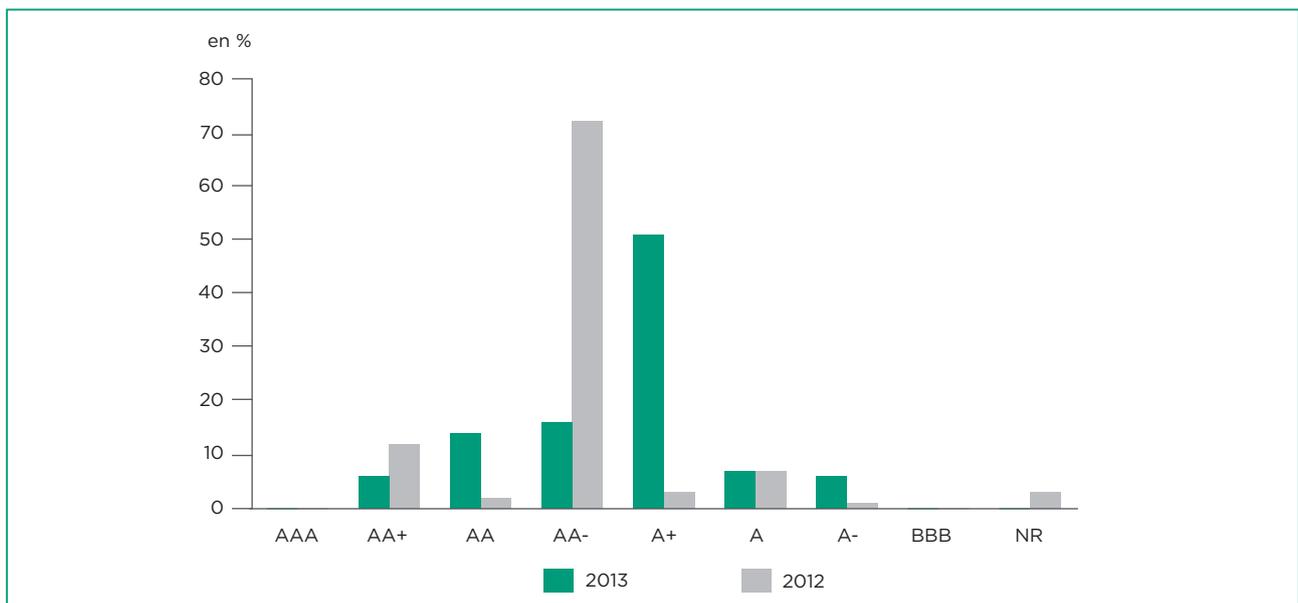
Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité, l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élevaient à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2013 et s'élevaient à 0,4 milliard à fin 2012 en hausse de 19 % par rapport à fin 2012.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :



V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une identification des processus et des risques opérationnels qui y sont associés intégrant une évaluation qualitative et quantitative (coût) de chacun des événements de risques avéré ou potentiel. Cette cartographie est actualisée annuellement par les entités qui en ont déjà finalisé le déploiement ;
- le recensement des pertes consécutives à la matérialisation d'un risque opérationnel et la remontée des alertes pour les incidents significatifs. Le déploiement de ce processus de collecte est finalisé dans la quasi-totalité des entités.

La fonction Risques et contrôles permanents et, plus spécifiquement, le chargé des risques opérationnels, sous la responsabilité du RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques), anime ce dispositif en liaison avec les responsables opérationnels et suit l'avancement des plans d'actions identifiés pour réduire l'impact des risques exceptionnels et la fréquence des risques récurrents. Elle peut s'appuyer sur les outils du groupe Crédit Agricole S.A. dédiés à la gestion du risque opérationnel.

Des synthèses sur les résultats de ce dispositif sont présentées à la Direction en Comité risques et contrôle permanent ou de contrôle interne.

Les risques de non-conformité font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités. Dans chaque entité le responsable de la Conformité est en charge du dispositif de contrôle dédié qui s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le Comité nouveaux produits et nouvelles activités (NAP) présent dans toutes les entités a pour rôle de valider l'ensemble des nouveaux produits et nouvelles activités.

VI. Les risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

► RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion du risque opérationnel** : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables du Contrôle permanent et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables du risque opérationnel) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;

- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique **d'un tableau de bord du risque opérationnel** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôle permanent : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi du contrôle permanent, sont rattachés au RCPR (responsable du Contrôle permanent et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord du risque opérationnel couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risque impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier. Le profil de risque du Groupe reste principalement concentré sur les incidents liés aux catégories "Exécution, livraison, gestion processus" puis "Clients, produits, pratiques commerciales" puis "Fraude externe" avec une évolution à la baisse pour la catégorie "Clients, produits, pratiques commerciales" et à la hausse pour les deux autres foyers.

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation et d'affacturage).

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques a été menée à bien en 2013. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre 2014 et donnera lieu à une présentation en Comité du risque opérationnel.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risque opérationnel et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôle permanent, le système d'information risque opérationnel alimente trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège". Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CRD 4, les nouveaux états Corep liés au risque opérationnel ont été adaptés.

La plateforme outil RCP (Risque opérationnel & Contrôle Permanent) réunit les trois briques fondamentales (collecte des pertes, cartographie du risque opérationnel et contrôle permanent) partageant les mêmes référentiels et permettant ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôle permanent, plans d'actions, etc.).

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires du système d'information** après des travaux d'industrialisation et de sécurisation menés en 2011 et 2012, les investissements ont porté cette année sur la gestion de l'obsolescence des composants techniques. Parallèlement, le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2013 avec un projet de sécurisation des référentiels et de nouvelles fonctionnalités apportées à l'outil de backtesting.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'amélioration possible qui font l'objet de plans d'action.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche avancée (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'ACPR en 2007 et confirmée (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 81 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence de fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité du contrôle permanent dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données

externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type **Loss Distribution Approach** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités à leurs filiales est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôle permanent.

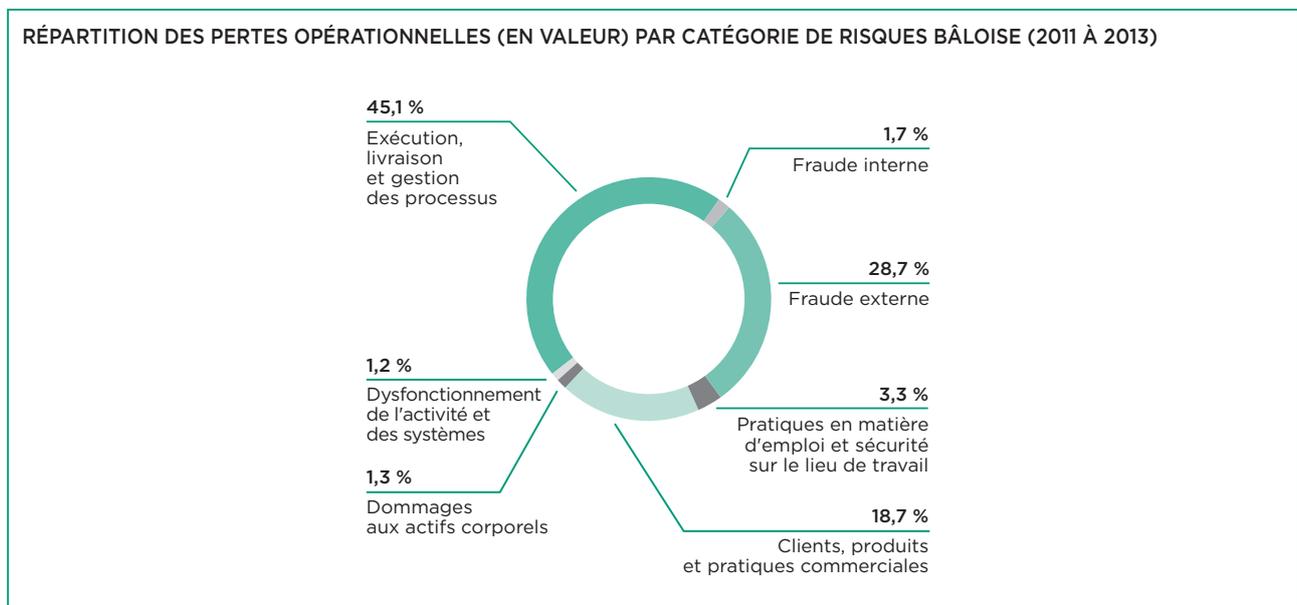
S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe peuvent alors être revus. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe SAS OpRisk a été intégrée en 2013.

Les principes qui ont présidé à la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a fait l'objet d'une mission de l'ACPR en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès. Ces derniers ont fait l'objet en 2013 d'études méthodologiques approfondies.

IV. Exposition



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risque opérationnel reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail y compris le crédit à la consommation ;
- une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux).

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la Camca pour les Caisses régionales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2013.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 7,5 % de la limite annuelle de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la Conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

En septembre 2012, un groupe de travail international, la Task Force sur le renforcement de la communication financière (*Enhanced Disclosure Task Force* - EDTF) a été constitué sous l'égide du Conseil de stabilité financière. L'EDTF, composée de représentants du secteur privé, producteurs et utilisateurs d'informations financières, a publié en octobre 2012 un rapport comprenant 32 recommandations qui visent à renforcer la communication des banques, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de l'adéquation des fonds propres, et de l'exposition aux risques de liquidité et de financement, de marché, de crédit, ainsi qu'aux autres risques.

En réponse à ces recommandations, le groupe Crédit Agricole a enrichi le contenu de sa communication financière. Le tableau suivant donne une vision synthétique des réponses apportées aux recommandations de l'EDTF et liste les sections du Document de référence concernées.

TABLE DE CONCORDANCE

		Actualisation A01		
		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	États financiers consolidés
Introduction	Table de concordance			p. 85
	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés			p. 102 et 103
			Définitions dans les chapitres concernés	
	Présentation des principaux risques et/ou risques émergents		p. 38 à 83	p. 175 à 190
	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe			p. 86 et 92
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	p. 26 à 37	p. 38 à 40	
	Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	p. 26 à 37	p. 38 à 40	
	Cartographie des risques par pôle métier			p. 100
	Gouvernance et gestion des stress tests internes de crédits et de marchés		p. 40, 44 à 47, 54 et 55	
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	Exigences de fonds propres par type de risque			p. 99 et 100
	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel			p. 87 à 89
	Rapprochement des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p. 98
	Évolution des fonds propres prudentiels			p. 91, 95 et 96, 98
	Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD4			p. 92 et 93
	Emplois pondérés par pôle métier et par type de risques			p. 100
	Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition			p. 99 à 101
	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		p. 41 et 42	p. 106 à 117
	Évolution des emplois pondérés par type de risque			p. 99 à 101
	Description des modèles de <i>backtesting</i> et de leur fiabilisation	p. 31 p. 41 à 43, 53 et 54, 80 et 81	p. 104, 105, 119	
Liquidité	Gestion de la liquidité et bilan <i>cash</i>		p. 66 à 70	
	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle			p. 236 et 237
	Gestion du risque de liquidité et de financement		p. 66 et 67	
Risques de marché	Mesure des risques de marché		p. 51 à 56	
	Techniques d'encadrement des risques de marché		p. 53 et 56	
Risque de crédit	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p. 40 à 51	p. 175 à 179
	Politique de provisionnement et couverture des risques	p. 10		p. 180, 181, 195
	Risque de contrepartie sur instruments dérivés		p. 43 et 51	p. 106 et 107
	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 46 et 47	p. 119 à 121
Risques opérationnels et risques juridiques	Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités		p. 72 à 83	
	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		p. 274 à 276 <i>du document de référence de Crédit Agricole S.A.</i>	

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 modifié en date du 10 mai 2013.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD 3 (*Capital Requirement Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

L'ACPR veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement soient bien supérieurs ou égaux à 80 % du montant calculé selon le ratio Bâle 1. Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD 3, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB - *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. En particulier, fin 2013, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en lien avec la Banque d'Italie, a validé en méthode IRB avancée l'ensemble des portefeuilles "banque de détail" des entités Cariparma et FriulAdria en Italie.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL et des Caisses régionales dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA - *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- les portefeuilles groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;

- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier ;
- portefeuille des entreprises sur le périmètre de LCL et les Caisses régionales.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'ACPR.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

► GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque".

► RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Le groupe Crédit Agricole est soumis à une obligation de *reporting* réglementaire consolidé envers son autorité de tutelle nationale, l'ACPR. C'est pourquoi le rapport au titre du Pilier 3 est rédigé au niveau consolidé conformément à la réglementation. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans la note 12 aux états financiers consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013".

En effet, les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central, les comptes des établissements affiliés qui constituent avec Crédit agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales «l'entité de reporting» et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

TABLEAU 1 : DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 2
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale ou proportionnelle	Fin du régime transitoire relatif au traitement des participations dans les sociétés d'assurances pour les conglomérats financiers : <ul style="list-style-type: none"> ● déduction de la différence de mise en équivalence à 100 % du <i>Tier 1</i> et des créances subordonnées et titres disponibles à la vente à 50 % du <i>Tier 1</i> et 50 % du <i>Tier 2</i>. Ce nouveau traitement permet de s'aligner sur le futur traitement de ces créances durant la période de phasing CRD 4 ; ● exigence en fonds propres pour la différence entre la valeur de mise en équivalence et la différence de mise en équivalence pondérée comme une exposition "action". En contrepartie, comme précédemment, le groupe Crédit Agricole S.A., est soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en équivalence ● Titres de participation dans les établissements de crédit 	Déduction des fonds propres (50 % <i>Tier 1</i> et 50 % <i>Tier 2</i>).
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière par nature	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Exigence en fonds propres, dans la limite de la franchise de 10 % des fonds propres globaux avant déduction des participations.

TABLEAU 2 : PASSAGE DU BILAN CONSOLIDÉ COMPTABLE AU PRUDENTIEL

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

(en millions d'euros)	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel ⁽²⁾
Caisses, banques centrales	71 604	(7)	71 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	357 630	(70 117)	287 513
Instruments dérivés de couverture	30 740	(115)	30 625
Actifs financiers disponibles à la vente	284 054	(169 037)	115 017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	93 673	(3 846)	89 827
Prêts et créances sur la clientèle	708 452	3 799	712 251
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 030	-	13 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	(14 340)	11 107
Actifs d'impôts courants et différés	6 677	412	7 089
Compte de régularisation et actifs divers	58 961	(2 733)	56 228
Actifs non courants destinés à être cédés	25 485	(4)	25 481
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	3 059	11 291	14 350
Immobilisations	13 009	(4 040)	8 969
Écart d'acquisition	14 505	(1 251)	13 254
ACTIF	1 706 326	(249 988)	1 456 338
Banques centrales	3 021	-	3 021
Passifs à la juste valeur par résultat	293 059	1 554	294 613
Instruments dérivés de couverture	34 798	199	34 997
Dettes envers les établissements de crédit	101 599	(8 617)	92 982
Dettes envers la clientèle	648 032	(431)	647 601
Dettes représentées par un titre	163 608	16 591	180 199
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 792	(607)	8 185
Passifs d'impôts courants et différés	2 299	(218)	2 081
Compte de régularisation et passifs divers	54 726	(2 869)	51 857
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	25 067	-	25 067
Provisions techniques des contrats d'assurance	256 542	(256 518)	24
Provisions	6 483	(170)	6 313
Dettes subordonnées	26 634	1 123	27 757
Total dettes	1 624 660	(249 963)	1 374 697
Total capitaux propres	81 666	(25)	81 641
Capitaux propres part du groupe	76 283	7	76 290
Participations ne donnant pas le contrôle	5 383	(32)	5 351
PASSIF	1 706 326	(249 988)	1 456 338

(1) Sociétés d'assurances mises en équivalence, filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces filiales.

(2) Déclaration FINREP.

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2013

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les emplois pondérés du groupe Crédit Agricole ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des emplois pondérés au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
FONDS PROPRES DE BASE (A)	68 729	63 924
Capital et réserves part du Groupe	73 624	68 589
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle (hors hybrides)	2 979	2 678
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	8 445	9 313
Déductions des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(16 319)	(16 656)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	19 848	21 872
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	-	-
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	(10 838)	(5 081)
Déductions des fonds propres de base (C)	(6 233)	(2 257)
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	(4 605)	(2 824)
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital (hors créances subordonnées) ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)</i>	(3 338)	(3 695)
<i>dont créances subordonnées et autres éléments constitutifs des fonds propres détenus dans des établissements de crédit ou financiers supérieurs à 10 % de leur capital</i>	(593)	(586)
<i>dont participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances</i>	(2 190)	-
<i>dont autres éléments constitutifs des fonds propres détenus dans des entités relevant du secteur des assurances</i>	(4 366)	-
<i>dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %</i>	(64)	(714)
<i>dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	(286)	(86)
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	-	(13 776)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	77 739	66 939
<i>Tier 1 (A + C)</i>	62 496	61 667
<i>Tier 2 (B + D)</i>	15 243	19 048
<i>Tier 3</i>	-	-
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	476 928	479 737
Risques de crédit	426 964	426 127
Risques de marché	8 781	13 151
Risque opérationnel	41 183	40 459
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	13,1%	12,9%
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	16,3%	14,0%

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole s'établit en Bâle 2 à 16,3 % dont 13,1 % pour les fonds propres de base après déduction des participations concernées (*Tier 1*), à comparer avec des ratios de respectivement 14,0 % et 12,9 % au 31 décembre 2012.

L'évolution des différentes composantes du ratio, particulièrement impactée par le changement de traitement des assurances, s'analyse comme suit :

- les fonds propres nets disponibles s'élèvent au 31 décembre 2013 à 77,7 milliards d'euros et sont en hausse de 10,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012 :
 - les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 62,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et font ressortir une hausse de 0,8 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2012,
 - le poste capital et réserves part du Groupe est en hausse de 5,0 milliards d'euros, avec comme principal impact le résultat prudentiel de la période pour 4,9 milliards d'euros. Par ailleurs, les Caisses locales ont émis des parts sociales à hauteur de 0,4 milliard d'euros. En ce qui concerne les plus et moins-values latentes, elles baissent d'un peu moins de 0,1 milliard d'euros.
 - le poste des quotes-parts de participations ne donnant pas le contrôle dans les participations détenues augmente de 0,3 milliard d'euros.
 - les titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'ACPR diminuent de 0,9 milliard d'euros du fait essentiellement du remboursement le 27 juin 2013 d'un titre super-subordonné émis par Crédit Agricole S.A. pour 650 millions d'euros, le solde étant dû essentiellement à des écarts de change,
 - le poste immobilisations incorporelles et autres déductions des fonds propres de base diminue de 0,3 milliard d'euros, notamment du fait de la réduction de la déduction au titre d'un retour sur book de corrélation de 0,2 milliard d'euros et de la variation des immobilisations incorporelles pour 0,1 milliard d'euros,
 - les déductions au titre des participations augmentent de 5,8 milliards d'euros :
 - les déductions au titre des participations dans les sociétés d'assurance apparaissent en 2013 en tant que déductions au niveau du *Tier 1* et du *Tier 2* et s'élèvent à 6,6 milliards d'euros. Comme indiqué précédemment, elles incluent dans le cadre de la fin du régime transitoire de traitement des assurances, d'une part, la différence de mise en équivalence des sociétés d'assurance qui s'élève à 2,2 milliards d'euros et est intégralement déduite du *Tier 1*, et, d'autre part, les créances subordonnées détenues dans les entités d'assurance, déduites fin 2013 à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*. À fin décembre, ces dernières s'élèvent à 4,4 milliards d'euros⁽¹⁾,
 - par ailleurs, les déductions des participations bancaires baissent de 0,4 milliard d'euros, dont 0,3 milliard d'euros lié à la cession de Bankinter (participation supérieure à 10 % fin 2012),
 - les positions de titrisation sont en réduction sensible de 0,7 milliard d'euros du fait de cessions et d'amortissements portant sur des CDO et des RMBS US (CDO à sous-jacent immobilier) chez Crédit Agricole CIB,
 - en dernier lieu, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues augmente de 0,2 milliard d'euros,
 - les fonds propres complémentaires connaissent une baisse globale de 2 milliards d'euros. Les principaux mouvements sont le remboursement d'un TSDI pour 0,5 milliard d'euros et l'émission de titres de capital contingent qui s'est élevée à 0,7 milliard d'euros et sera éligible au *Tier 2* en CRD 4. Le solde est constitué des décotes prudentielles et de tombées d'échéances,
 - les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont nuls au 31 décembre 2013, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010,
 - le groupe Crédit Agricole ne déduit plus les fonds propres des entreprises d'assurance des fonds propres globaux du fait, comme énoncé ci-dessus, de la fin du régime transitoire relatif au traitement des participations dans les sociétés d'assurances pour les conglomérats financiers. L'impact de ce changement sur les fonds propres globaux, en dehors de la déduction de la différence de mise en équivalence et des créances subordonnées précitée, est donc l'annulation du montant de la déduction qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à 13,8 milliards d'euros ;
- les emplois pondérés Bâle 2 s'élèvent à 476,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 0,6 % par rapport à l'encours de fin décembre 2012 (479,7 milliards d'euros) :
 - les risques de crédit, qui totalisent 427,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, augmentent de 0,8 milliard d'euros sur la période. Cette variation est due au traitement en emplois pondérés de l'assurance pour 29,4 milliards d'euros (fin du traitement transitoire de l'assurance au 31 décembre 2012) compensée par la cession d'Emporiki finalisée le 1er février 2013 (-15,6 milliards d'euros) et la réalisation de gains méthodologiques (-4,8 milliards d'euros), essentiellement sous l'effet du passage en IRB du portefeuille Clientèle de détail de Cariparma,
 - les risques de marché, qui sont de 8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, enregistrent sur l'année une baisse de 4,4 milliards d'euros qui s'explique principalement par l'impact des opérations de couverture visant à réduire la sensibilité de l'IRC au moyen de CDS, menées dans la Banque de financement et d'investissement,
 - les risques opérationnels d'un montant de 41,2 milliards d'euros sont en légère hausse par rapport à l'année 2012.

(1) Dans le cadre du passage aux règles de la CRD4, ces déductions ont été supprimées le 1^{er} janvier 2014 au profit d'une pondération, laquelle a donné lieu le 2 janvier 2014 à une garantie des Caisses régionales.

III. Solvabilité Bâle 3

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRD4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal Officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et entreront en application à partir du 1^{er} janvier 2014 en suivant les dispositions transitoires prévues par les textes.

1) Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- le *Common Equity Tier 1* (CET1) ou fonds propres de base de catégorie 1 ;
- le *Tier 1* ou fonds propres de catégorie 1, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ;
- les fonds propres qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Le CET1 est calculé en prenant en compte les évolutions suivantes, qui font l'objet d'une introduction "phasée" :

- suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les autres actifs financiers disponibles à la vente (c'est-à-dire les titres de dettes), hormis les titres de dette souveraine tant que la norme IAS 39 est en vigueur ;
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des déficits reportables (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) ;
- déduction des montants négatifs résultant d'un éventuel déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (ces derniers étaient auparavant déduits à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*) ;
- déduction des impôts différés actifs (IDA) liés à des différences temporaires (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) au-delà d'une limite en deçà de laquelle ils sont pris en compte dans les emplois pondérés ;
- déduction des participations financières (ces dernières étaient auparavant déduites à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) au-delà de limites en deçà desquelles elles sont prises en compte dans les emplois pondérés.

Les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 incluent des instruments qui doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants pour être reconnus en Bâle 3 et font l'objet pour le calcul du ratio phasé d'une clause dite de "grand-père" dans le cas où ils ne sont pas éligibles à Bâle 3, de façon à les éliminer progressivement des fonds propres sur 10 ans.

2) Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché lié à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA - *Credit Valuation Adjustment*) ;
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation) ;
- des notations externes pour la pondération des contreparties financières en méthode Standard ;
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode "*Internal Rating Based*" ;
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, pondérée à 370 %.

3) Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés (le ratio CET1 ou ratio de fonds propres de base de catégorie 1, le ratio *Tier 1* ou ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio de fonds propres total). Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima des ratios requis, des "coussins de fonds propres" entreront progressivement en application. Ils visent à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire. Ils comprennent en particulier le coussin de conservation des fonds propres, le coussin contracyclique et le coussin systémique pour les établissements d'importance systémique.

Ratios Bâle 3

Anticipant le Plan à moyen terme qui fera l'objet d'une journée investisseurs le 20 mars 2014, Crédit Agricole S.A. a présenté le 7 novembre 2013, lors de la publication de ses comptes à fin septembre 2013, la structure de son capital et la trajectoire de solvabilité en CRD4 à la fois pour Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole. Elles témoignent de l'objectif permanent de renforcement de la solidité financière du Groupe dans toutes ses composantes.

Dès le 1^{er} janvier 2014, le groupe Crédit Agricole a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé d'atteindre un ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) non phasé de 11 %. Le ratio *Common Equity Tier 1* CRD4 non phasé s'établit ainsi à 11,2 % pro forma début janvier 2014, date d'application de la nouvelle réglementation. Ce niveau tient compte :

- de la pondération à 370 % du capital et des réserves de Crédit Agricole Assurances ;
- d'un objectif de taux de distribution des résultats de 35 % pour Crédit agricole S.A., et de l'engagement de SAS Rue la Boétie d'opter pour le paiement du dividende en actions.

► FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

 - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
 - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
 - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
 - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées,
 - enfin, les plus ou moins-values latentes correspondant au risque de crédit sur soi-même comptabilisées sur les émissions à la juste valeur sur options sont neutralisées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;
- les participations ne donnant pas le contrôle : elles incluent les quotes-parts de participations ne donnant pas le contrôle dans les participations détenues par le groupe Crédit Agricole ;
- les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

La note annexe 6.20 aux états financiers consolidés "Capitaux propres" présente notamment la composition du capital et le détail des actions de préférence. Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base :

- les instruments hybrides "innovants", tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACPR (SGACPR), dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides - "innovants et non innovants" - est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

TITRES SUPER-SUBORDONNÉS ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE 2013

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération (FR)	Description Call (FR)	Step up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au		
												31/12/2013 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	
Titres super-subordonnés au 31/12/2013														
FR0010161026	Crédit Agricole S.A.	04/02/2005	600	EUR	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS+0,025 % , cap à 7,75 %	04/02/2015	N	T1	N	A	C	371	371	
FR0010248641	Crédit Agricole S.A.	09/11/2005	600	EUR	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	09/11/2015	O	T1	N	A	C	324	324	
FR0010291997	Crédit Agricole S.A.	24/02/2006	500	GBP	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	24/02/2016	O	T1	N	A	C	238	243	
FR0010359794	Crédit Agricole S.A.	11/08/2006	400	CAD	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	11/08/2016	O	T1	N	A	C	40	45	
US225313AA37	Crédit Agricole S.A.	31/05/2007	1500	USD	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	31/05/2017	N	T1	N	A	C	644	673	
FR0010533554	Crédit Agricole S.A.	19/10/2007	500	USD	7,375 %	19/10/2012	N	T1	N	A	C	363	379	
NZCASD0001S5	Crédit Agricole S.A.	19/12/2007	250	NZD	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 % puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	19/12/2017	N	T1	N	A	C	148	155	
FR0010564161	Crédit Agricole S.A.	27/12/2007	650	EUR	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M + 3,10 %	27/12/2012	N	T1	N	A	C	-	650	
FR0010575654	Crédit Agricole S.A.	30/01/2008	400	GBP	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP + 3,55 %	30/01/2020	O	T1	N	A	C	206	210	
FR0010603159	Crédit Agricole S.A.	31/03/2008	850	EUR	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	31/03/2018	O	T1	N	A	C	849	849	
FR0010670422	Crédit Agricole S.A.	30/09/2008	500	EUR	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	30/09/2018	O	T1	N	A	C	500	499	
FR0010772244	Crédit Agricole S.A.	26/06/2009	1350	USD	9,75 %	26/12/2014	N	T1	N	A	C	977	1020	
USF22797FK97	Crédit Agricole S.A.	13/10/2009	1000	USD	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982 %	13/10/2019	O	T1	N	A	C	722	754	
FR0010814418	Crédit Agricole S.A.	26/10/2009	300	GBP	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP + 6,146 %	26/10/2019	O	T1	N	A	C	348	355	
FR0010814434	Crédit Agricole S.A.	26/10/2009	550	EUR	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	26/10/2019	O	T1	N	A	C	548	547	
-	CACEIS S.A.	28/11/2007	80	EUR	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	28/11/2017	O	T1	N	A	C	40	40	
XS0406757525	Newedge Group	23/12/2008	205	USD	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	23/12/2013	N	T1	N	A	C	74	78	
IT0004743818	Cariparma	29/06/2011	120	EUR	E3M + 7,29 %	28/06/2016	N	T1	N	D	E	17	17	
Actions de préférence (assimilées à des TSS)														
XS0161441000	CA Preferred Funding LLC	30/01/2003	1500	USD	7,00 %	30/01/2009	N	T1	N	B		1088	1137	
XS0173838847	CA Preferred Funding LLC	08/08/2003	550	USD	7,00 %	30/07/2009	N	T1	N	B		399	417	
NL0000113868	CA Preferred Funding LLC	19/12/2003	550	EUR	6,00 %	30/07/2009	N	T1	N	B		550	550	
TOTAL												8 446	9 313	

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

NB : la totalité du Tier 1 est éligible au grand fathering jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

Légende :

A À la discrétion de l'émetteur et du superviseur ; dividend pusher non-cumulatif.

B Dividend pusher non cumulatif.

C En cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision (« Événement de Supervision »), dépréciation des intérêts courus et du notional jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

D À la discrétion de l'émetteur et du superviseur et dividend stopper non-cumulatif sur certains titres juniors ou de même rang, sinon dividend pusher.

E À la discrétion de Cariparma, ou, en cas de franchissement à la baisse par le ratio de fonds propres total du seuil de 6% ou d'un autre seuil minimum réglementaire applicable, ou sur intervention de l'autorité de supervision, dépréciation du notional jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée et titres participatifs) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions concernées et les pertes attendues calculées en utilisant les approches de notations internes, dans la limite de 0,6 % des montants de leurs emplois pondérés.

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET TITRES PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération (FR)	Description Call (FR)	Step up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au	
										31/12/2013 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Titres subordonnés à durée indéterminée au 31/12/2013											
FR0000181307	Crédit Agricole S.A.	07/03/2003	636	EUR	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	07/03/2015 puis tous les 12 ans	O	T2	N	578	578
FR0000475790	Crédit Agricole S.A.	20/06/2003	1 050	GBP	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	20/06/2018 puis tous les 5 ans	O	T2	N	184	187
FR0000189268	Crédit Agricole S.A.	30/06/2003	497	EUR	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'état 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	03/07/2016 puis tous les 13 ans	O	T2	N	447	447
FR0010036087	Crédit Agricole S.A.	24/12/2003	505	EUR	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	24/12/2015 puis tous les 12 ans	O	T2	N	422	422
FR0010353151	Crédit Agricole S.A.	30/06/2006	500	EUR	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M +1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M +2,04 %	Juin-2011 puis trimestriel	O	T2	N	-	500
FR0000584997	LCL	04/11/1985	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,15 %	-	N	T2	N	96	97
FR0000165912	LCL	05/01/1987	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,30 %	05/01/1994 puis annuel	N	T2	N	110	115
Titres participatifs											
FR0000140071	LCL	22/10/1984	305	EUR	40 % TMO + 33 % TMO x (Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)		N	T2	O	120	142
TOTAL										1 957	2 488

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2013 comprennent également (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 *quater* du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Conformément à l'article 6 *bis* du règlement 90-02 précité, les déductions incluent les positions de titrisation pondérées à 1250 % détenues par les établissements assujettis lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des emplois pondérés.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par le groupe Crédit Agricole dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres ne sont plus intégralement déduits des fonds propres globaux. Depuis le 1^{er} janvier 2013, un établissement identifié comme conglomérat financier par l'ACPR applique le traitement prudentiel défini au chapitre "Ratios prudentiels" dans le tableau du point I.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

5. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) ⁽¹⁾	76 283	71 399
Participations ne donnant pas le contrôle et assimilés		
Participations ne donnant pas le contrôle (valeur comptable)	5 383	5 292
Déduction des actions de préférence reclassées dans "autres éléments de capital Tier 1"	(2 036)	(2 104)
Ajustements réglementaires sur Tier 1	-	-
Distribution de résultat anticipée ⁽²⁾	(607)	(234)
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(16 319)	(16 656)
Gains-pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(249)	(472)
Gains-pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente	(2 055)	(2 028)
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 1)	(143)	(43)
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 1)	(32)	(357)
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 1) ⁽⁴⁾	(1 699)	(1 857)
Déductions des différences de mise en équivalence dans les entités d'assurance (100 % Tier 1)	(2 175)	-
Déductions des créances subordonnées assurances (50 % du total sur le Tier 1)	(2 183)	-
Autres retraitements prudentiels	(117)	(586)
Autres éléments de capital Tier 1	-	-
Instruments de fonds propres hybrides	6 409	7 209
Actions de préférence	2 036	2 104
Total capital Tier 1	62 496	61 667
Ressources Tier 2	-	-
Éléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	2 100	2 625
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	16 843	17 553
Ajustements réglementaires sur Tier 2	-	-
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres ⁽³⁾	572	520
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	333	1 174
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 2)	(32)	(357)
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 2)	(143)	(43)
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers (part Tier 2) ⁽⁴⁾	(2 247)	(2 424)
Déductions des créances subordonnées assurances (50 % du total sur le Tier 2)	(2 183)	-
Total capital Tier 2	15 243	19 048
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance	-	(13 776)
TOTAL FONDS PROPRES GLOBAUX	77 739	66 939

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le Résultat de l'exercice à hauteur de + 82 millions d'euros au 31 décembre 2012. La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(2) Provision pour distribution des dividendes hors groupe de SAS Rue la Boétie (2013 seulement), des Caisses régionales et des Caisses locales.

(3) Retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.

(4) Inclut les titres de participation dans les assurances supérieurs à 20 %.

Les variations du tableau ci-dessus sont commentées dans le tableau des ratios prudentiels figurant dans le chapitre "Ratios prudentiels" au point II "Ratios prudentiels au 31 décembre 2013". Il faut noter également les points suivants :

- la distribution prévisionnelle du résultat comprend le dividende à payer au titre de l'exercice sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 21 mai 2014 et tient compte de l'engagement pris par SAS Rue La Boétie d'opter pour le paiement du dividende en actions ;
- les plus et moins-values latentes sont prises en compte pour leur intégralité dans les capitaux propres statutaires alors qu'elles sont majoritairement filtrées dans les fonds propres prudentiels ;
- dans la ligne "autres traitements prudentiels", les revenus provenant du risque de crédit propre sur certains produits structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank font l'objet de filtres prudentiels qui impactent le résultat.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des emplois pondérés présentés dans le tableau des ratios prudentiels. Les emplois pondérés sont obtenus en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 476,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 479,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

1. Exigences de fonds propres et emplois pondérés au titre du Pilier 1

(en milliards d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	426,9	34,1	426,1	34,0
Risque de crédit - approche standard	150,5	12,0	179,2	14,3
Administrations centrales et banques centrales	2,9	0,2	2,4	0,2
Établissements	13,9	1,1	14,8	1,2
Entreprises	78,0	6,2	91,5	7,2
Clientèle de détail	27,6	2,2	43,3	3,5
<i>Petites ou moyennes entités</i>	4,7	0,4	8,7	0,7
<i>Expositions renouvelables</i>	5,5	0,4	6,6	0,5
<i>Prêts immobiliers</i>	5,7	0,5	11,3	0,9
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	11,7	0,9	16,7	1,4
Actions	3,3	0,3	3,4	0,3
Titrisations	0,2	-	0,3	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	24,6	2,0	23,5	1,9
Risque de crédit - approche notations internes	276,4	22,1	246,9	19,7
Administrations centrales et banques centrales	1,5	0,1	2,6	0,2
Établissements	17,0	1,4	17,9	1,4
Entreprises	113,9	9,1	117,1	9,3
Clientèle de détail	91,2	7,3	84,8	6,8
<i>Petites ou moyennes entités</i>	26,6	2,1	25,0	2,0
<i>Expositions renouvelables</i>	3,9	0,3	4,0	0,3
<i>Prêts immobiliers</i>	37,0	3,0	35,2	2,8
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	23,7	1,9	20,6	1,7
Actions	48,1	3,8	17,5	1,4
Méthode de pondération simple	48,1	3,8	17,5	1,4
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)</i>	2,3	0,2	2,4	0,2
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)</i>	5,5	0,4	5,9	0,5
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370 %)</i>	40,3	3,2	9,2	0,7
Méthode de modèles internes	-	-	-	-
Titrisations	4,7	0,4	7,0	0,6
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	-	-
Risques de marché	8,8	0,7	13,2	1,1
Risque de marché en approche standard	1,1	0,1	3,4	0,2
<i>Risques de taux</i>	0,9	0,1	1,6	0,1
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	-	0,1	-
<i>Risque de change</i>	-	-	1,6	0,1
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,1	-	0,1	-

(en milliards d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de marché évalué par modèle interne	7,7	0,6	9,8	0,9
<i>VaR</i>	1,4	0,1	1,4	0,1
<i>VaR stressée</i>	2,7	0,2	2,3	0,2
<i>IRC</i>	3,6	0,3	6,1	0,6
<i>CRM</i>	-	-	-	-
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	-	-	-	-
Risque opérationnel	41,2	3,3	40,5	3,2
Approche standard du risque opérationnel	7,9	0,6	9,5	0,8
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	33,3	2,7	31,0	2,4
TOTAL GÉNÉRAL	476,9	38,1	479,8	38,3
dont approche standard	159,5	12,7	192,1	15,3
dont approche IRB	317,4	25,4	287,7	23,0

2. Emplois pondérés par pôle métier

31/12/2013 (en millions d'euros)	Risque de crédit						Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB	Risques de crédit	Risque opérationnel	Risques de marché	
Banque de proximité en France	49 767	10 454	141 026	201 247	18 266	-	219 513
Banque de proximité à l'international	27 558	0	4 212	31 770	2 894	14	34 678
Services financiers spécialisés	37 973	63	14 718	52 754	2 308	1	55 063
Gestion de l'épargne et Assurances	11 443	29 158	699	41 300	3 771	-	45 071
Banque de financement et d'investissement	13 228	3 028	67 658	83 914	13 224	8 321	105 459
Activités hors métiers	10 572	5 407	-	15 979	720	445	17 144
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	150 541	48 110	228 313	426 964	41 183	8 781	476 928

31/12/2012 (en millions d'euros)	Risque de crédit						Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB	Risques de crédit	Risque opérationnel	Risques de marché	
Banque de proximité en France	55 607	9 973	141 878	207 458	18 403	41	225 902
Banque de proximité à l'international	52 104	-	-	52 104	3 853	305	56 262
Services financiers spécialisés	39 110	59	12 422	51 591	2 542	52	54 185
Gestion de l'épargne et Assurances	12 225	-	505	12 730	4 021	102	16 853
Banque de financement et d'investissement	9 355	2 355	74 013	85 723	10 849	11 295	107 867
Activités hors métiers	10 858	5 110	553	16 521	791	1 356	18 668
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	179 259	17 497	229 371	426 127	40 459	13 151	479 737

3. Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole sur l'année 2013 :

(en milliards d'euros)	Montant
Encours pondérés au 31 décembre 2012	479,7
Cession Emporiki	(15,6)
Traitement de l'assurance en emplois pondérés	29,4
Effet change (USD)	(1,4)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	(4,8)
Variations organiques ⁽¹⁾	(10,4)
Encours pondérés au 31 décembre 2013	476,9

(1) Variation des expositions et migration de crédit.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Le capital interne des expositions au risque de crédit de la banque de proximité se fonde, pour le périmètre France, sur des mesures réalisées en fonction de scénarios macro-économiques dont la sévérité a été calibrée en cohérence avec l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette démarche sera étendue aux entités situées hors de France.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole applique dans son calcul du capital interne des chocs de taux et d'inflation dont la sévérité est définie de façon cohérente avec l'objectif de *rating* cible du Groupe. Dans le cadre des chocs de taux appliqués,

les impacts sur l'ensemble des risques directionnels, optionnels et comportementaux sont mesurés pour chacune des devises significatives. Le capital interne calculé intègre en outre l'effet compensateur apporté par le plus petit entre (i) la marge nette d'intérêt annuelle et (ii) le résultat brut d'exploitation annuel, dans la limite de 20 % des fonds propres.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1, Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques. Ces dernières ont été actualisées en 2013 pour prendre en compte la crise des dettes souveraines dans la zone euro.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit agricole S.A.

Les Caisses régionales tiennent compte des indicateurs de Pilier 2 dans leur gestion et mettent en œuvre la gouvernance requise à leur niveau, conformément aux standards du Groupe en matière de Pilier 2.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

► RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACPR.

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originaire, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Conformément au dispositif Bâle 2, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 47 de l'arrêté du 20 février 2007 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 54-1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 58-1 de l'arrêté du 20 février 2007, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions".

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" sont calculés par application d'une pondération forfaitaire de 100 % à la valeur comptable des expositions concernées.

Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. La définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment de défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base moyenne des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes entités du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les emplois pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;
- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les emplois pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les emplois pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des emplois pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des emplois pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les emplois pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : le groupe Crédit Agricole suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent le groupe Crédit Agricole conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des emplois pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'emplois pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACPR en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents :

- *backtesting* trimestriel : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices ;
- *backtesting* annuel : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant de l'arrêté du 20 février 2007 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle.

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;
- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

Ainsi, le *backtesting* des taux de défaut effectué sur le portefeuille de la Grande clientèle de Crédit Agricole CIB sur l'année 2013 permet de s'assurer de la pertinence des modèles de PD : la PD estimée à l'horizon d'un an est en effet confirmée par les taux de défaut effectivement observés sur la période étudiée, voire leur est supérieure.

(en millions d'euros)	EAD	RWA	PD estimée	Taux de défaut observé en 2013
Entreprises	156 247	52 637	1,08 %	0,73 %
Banques	61 321	7 045	0,26 %	0,29 %

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, *via* le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque global par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2013

(en milliards d'euros)	31/12/2013									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	58,2	55,5	2,9	154,6	154,1	1,5	212,8	209,6	4,4	0,4
Établissements	93,8	75,6	13,9	111,0	95,2	17,0	204,8	170,8	30,9	2,5
Entreprises	95,1	86,4	78,1	293,9	251,3	113,9	389,0	337,8	192,0	15,4
Clientèle de détail	53,1	43,3	27,6	469,1	460,1	91,2	522,2	503,4	118,8	9,5
Actions	3,2	2,2	3,3	14,6	14,0	48,1	17,8	16,2	51,4	4,1
Titrisations	0,5	0,4	0,2	41,8	41,4	4,7	42,3	41,8	4,9	0,4
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	35,4	34,6	24,6	0,0	0,0	0,0	35,4	34,6	24,6	2,0
TOTAL	339,3	298,0	150,6	1085,0	1016,1	276,4	1424,3	1314,1	427,0	34,3

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2012

(en milliards d'euros)	31/12/2012									
	Standard			IRB			Total			
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	54,7	51,8	2,4	153,8	153,2	2,6	208,5	205,0	5,0	0,4
Établissements	92,7	71,0	14,8	114,9	102,3	17,9	207,6	173,3	32,7	2,6
Entreprises	109,4	93,2	91,5	310,2	266,0	117,2	419,6	359,2	208,7	16,7
Clientèle de détail	88,1	70,2	43,3	445,0	435,8	84,7	533,1	506,0	128,0	10,2
Actions	4,3	2,6	3,4	6,7	5,8	17,5	11,0	8,4	20,9	1,7
Titrisations	0,6	0,5	0,3	56,3	55,6	7,0	56,9	56,1	7,3	0,6
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	57,5	56,5	23,5	-	-	-	57,5	56,5	23,5	1,9
TOTAL	407,3	345,8	179,2	1 086,9	1 018,7	246,9	1 494,2	1 364,5	426,1	34,1

Le risque global s'élève à 1 424 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2013, en baisse sensible (- 4,7%). Cette baisse s'explique notamment, sur les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail, par la cession d'Emporiki finalisée le 1^{er} février 2013.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille Crédits enregistre une baisse de 3,7 % sur l'année.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2013

(en milliards d'euros)	31/12/2013									
	Standard			IRB			Total			Exigence de fonds propres
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	
Administrations centrales et banques centrales	3,4	3,4	0,2	3,7	3,7	0,2	7,1	7,1	0,4	0,0
Établissements	8,5	8,5	1,8	39,2	26,9	3,0	47,7	35,5	4,8	0,4
Entreprises	2,0	2,0	2,0	18,3	18,3	6,2	20,3	20,2	8,2	0,7
Clientèle de détail							-	-	-	-
Actions							-	-	-	-
Titrisations							-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit							-	-	-	-
TOTAL	13,9	13,9	4,0	61,2	48,9	9,4	75,1	62,8	13,4	1,1

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31/12/2012

(en milliards d'euros)	31/12/2012									
	Standard			IRB			Total			Exigence de fonds propres
	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	Exposition brute	EAD	EP	
Administrations centrales et banques centrales	11,8	11,8	0,2	3,2	3,2	0,2	15,0	15,0	0,4	0,0
Établissements	19,6	19,6	2,7	40,9	33,0	4,2	60,5	52,6	6,9	0,6
Entreprises	10,9	10,9	3,2	25,1	24,3	9,3	36,0	35,2	12,5	1,0
Clientèle de détail							-	-	-	-
Actions							-	-	-	-
Titrisations							-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit							-	-	-	-
TOTAL	42,3	42,3	6,1	69,2	60,5	13,7	111,5	102,8	19,8	1,6

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie, mesurées en expositions au défaut, s'élèvent à 62,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (sous forme d'instruments dérivés : 43,4 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 19,4 milliards d'euros).

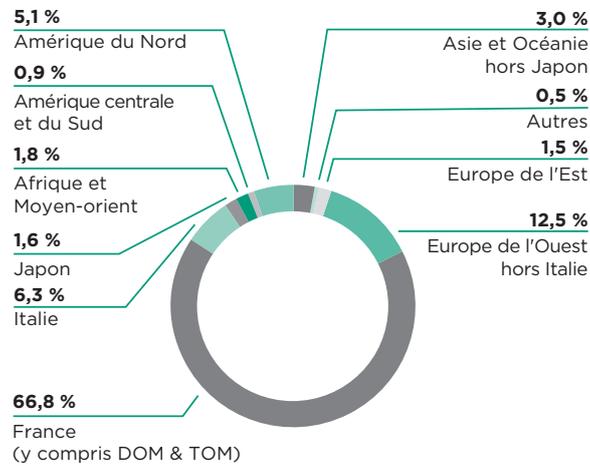
L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

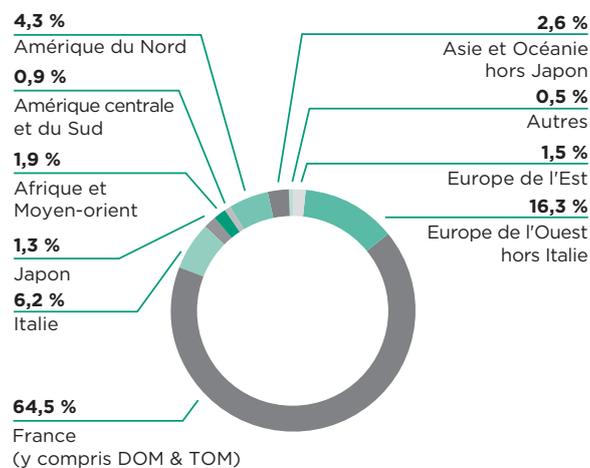
La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A., hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2013, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1 322,2 milliards d'euros, contre 1 374,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2013



VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2012



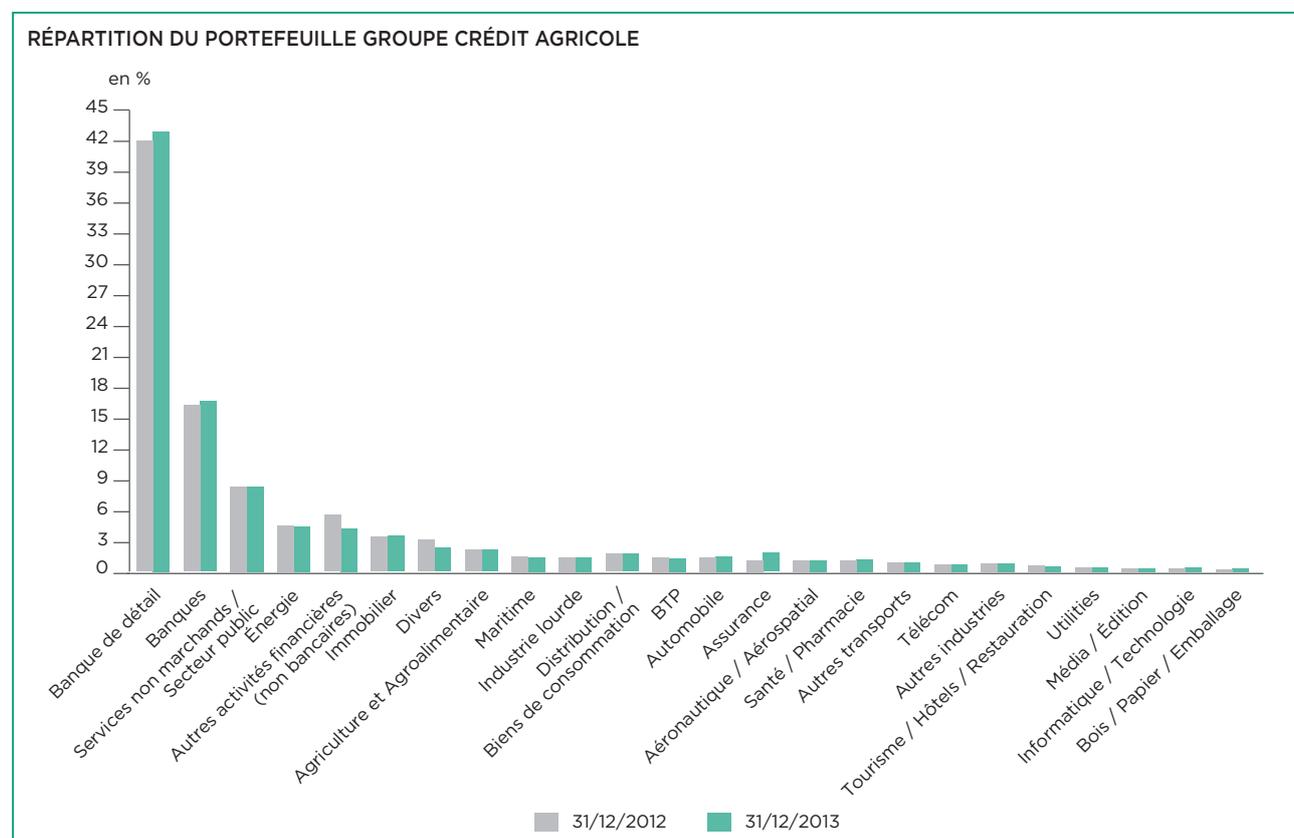
(en pourcentage) Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM & TOM)	55,5%	59,9%	62,9%	59,3%	53,1%	48,1%	83,3%	80,9%	88,2%	91,3%
Europe de l'Ouest hors Italie	13,8%	14,7%	20,6%	25,9%	16,5%	22,8%	6,0%	8,5%	2,8%	4,4%
Amérique du Nord	14,3%	10,6%	4,4%	4,4%	7,3%	6,8%	-	-	1,9%	0,7%
Italie	3,6%	3,8%	2,2%	1,4%	6,7%	6,5%	8,7%	8,7%	4,3%	1,4%
Japon	5,1%	3,8%	1,8%	2,2%	1,6%	1,2%	-	-	1,0%	0,2%
Autres	3,3%	3,0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie hors Japon	2,2%	1,6%	4,6%	3,8%	6,4%	5,8%	0,1%	0,2%	-	1,8%
Afrique et Moyen-Orient	1,0%	1,2%	1,8%	2,0%	3,6%	3,9%	0,7%	0,5%	1,4%	0,1%
Amérique centrale et du Sud	0,6%	0,9%	1,1%	0,3%	1,9%	2,1%	0,1%	0,1%	-	-
Europe de l'Est	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	2,9%	2,8%	1,1%	1,1%	0,4%	0,1%
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sans changement majeur par rapport à 2012, le portefeuille crédits est concentré sur la France (66,8% contre 64,5 % en 2012) et sur l'Europe de l'Ouest en général (85,6 % contre 87 % en 2012).

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

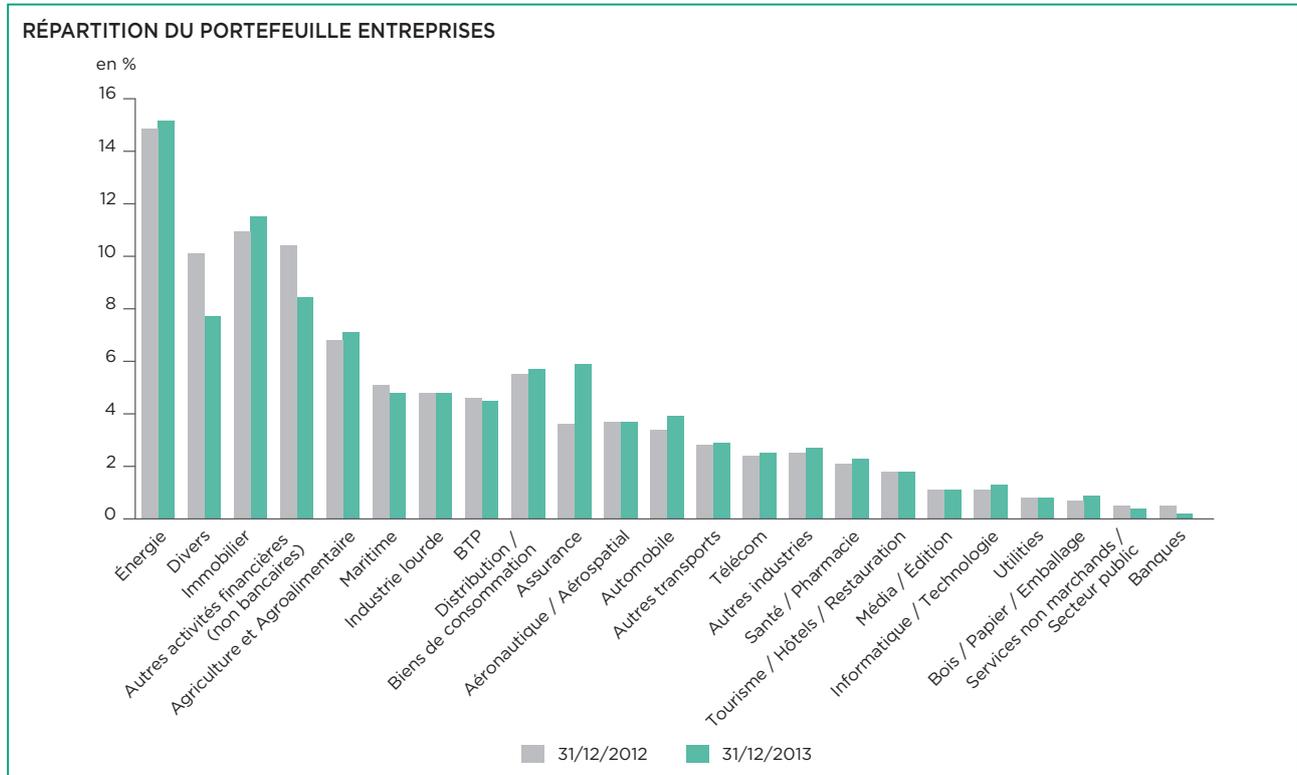
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A. pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2013, le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 215,4 milliards d'euros (contre 1 272,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012).



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

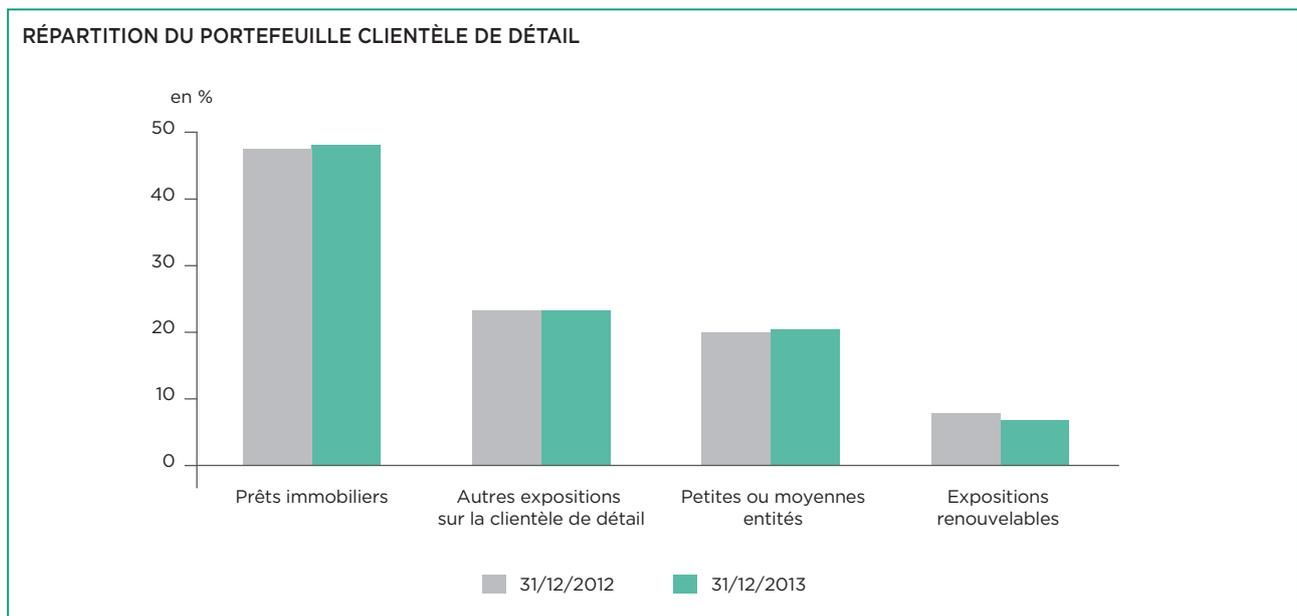
La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2013 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Hors Clientèle de détail, Secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification satisfaisant.



Dans des encours ventilés globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2013 sont notamment ceux des activités financières non bancaires.

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 522,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 533,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 2,0 %).



La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois est marquée par une hausse de la part des crédits immobiliers et des crédits aux PME au détriment des expositions renouvelables alors que les crédits à la consommation restent stables (catégorie "autres expositions sur la clientèle de détail").

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi qu'Établissements, le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'ACPR.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL et des Caisses régionales, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	47,8	45,1	44,2	41,4
2	0,7	0,7	0,4	0,4
3	7,8	7,8	7,4	7,4
4	0,5	0,5	0,6	0,6
5	0,2	0,2	1,5	1,5
6	1,2	1,2	0,6	0,5
MONTANT TOTAL	58,2	55,5	54,7	51,8

Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le portefeuille (82,2 % contre 80,8 % fin 2012). A noter que la part des notes 5 et 6, déjà très faible, s'est encore sensiblement réduite en 2013 (2,4% du portefeuille contre 3,8% fin 2012).

ÉTABLISSEMENTS

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	89,1	71,0	89,1	67,7
2	0,2	0,2	0,0	0,0
3	3,5	3,5	1,9	1,9
4	0,2	0,2	0,3	0,3
5	0,1	0,1	0,9	0,8
6	0,7	0,6	0,5	0,3
MONTANT TOTAL	93,8	75,6	92,7	71,0

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risque de Crédit - Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	-	146 913,7	147 971,4	144 286,5	3 684,9	273,8	20,6%	0,2%	0,1
	B	0,06%	3 541,0	3 541,3	3 519,2	22,1	317,6	17,6%	9,0%	0,4
	C+	0,16%	682,0	807,4	564,2	243,2	95,8	14,3%	11,9%	0,2
	C	0,30%	1 839,8	820,2	659,7	160,5	143,1	15,2%	17,5%	0,4
	C-	0,60%	533,1	464,5	397,7	66,8	87,4	12,3%	18,8%	0,3
	D+	0,75%	496,5	283,3	166,7	116,6	190,6	39,1%	67,3%	0,7
	D	1,25%	13,3	7,5	0,3	7,2	8,9	45,0%	119,3%	0,0
	D-	1,90%	194,9	163,8	79,7	84,1	194,6	45,3%	118,8%	1,4
	E+	5,00%	92,2	15,7	15,7	-	37,0	56,7%	235,1%	0,4
	E	12,00%	134,1	13,2	6,9	6,3	42,2	65,4%	319,3%	1,0
	E-	20,00%	108,7	35,6	34,9	0,7	152,9	71,3%	429,2%	5,1
F, Z	100,00%	17,6	17,6	16,2	1,4	0,9	45,0%	5,0%	14,9	
Sous-total		0,03%	154 566,9	154 141,5	149 747,7	4 393,8	1 544,8	20,5%	1,0%	24,9
Établissements	A+ à B+	-	71 960,2	58 967,6	44 217,4	14 750,2	7 088,9	36,9%	12,0%	6,1
	B	0,06%	17 884,9	17 433,5	8 405,5	9 028,0	2 065,8	26,8%	11,8%	2,6
	C+	0,16%	8 760,7	8 231,9	5 105,3	3 126,6	2 100,8	33,8%	25,5%	4,5
	C	0,30%	6 332,3	5 698,6	3 673,2	2 025,4	2 234,2	34,5%	39,2%	5,9
	C-	0,60%	2 261,0	1 891,5	892,2	999,3	904,9	36,4%	47,8%	3,5
	D+	0,75%	1 170,6	775,7	289,5	486,2	534,3	41,7%	68,9%	2,4
	D	1,25%	637,5	544,4	258,9	285,5	349,0	31,1%	64,1%	2,1
	D-	1,90%	409,9	334,3	107,0	227,3	241,7	29,3%	72,3%	1,9
	E+	5,00%	71,6	22,1	5,2	16,9	36,3	50,4%	164,5%	0,6
	E	12,00%	10,2	22,2	16,3	5,9	22,6	85,2%	102,0%	7,6
	E-	20,00%	825,9	755,9	433,3	322,6	1 413,4	38,7%	187,0%	50,4
F, Z	100,00%	685,4	521,9	513,3	8,6	13,1	45,0%	2,5%	448,9	
Sous-total		0,80%	111 010,2	95 199,6	63 917,1	31 282,5	17 005,0	34,7%	17,9%	536,5
Entreprises	A+ à B+	-	43 204,3	48 753,5	24 385,5	24 368,0	3 366,9	30,1%	6,9%	2,3
	B	0,06%	55 394,8	42 130,6	18 989,5	23 141,1	8 066,7	40,0%	19,1%	8,6
	C+	0,16%	38 369,6	33 247,6	20 237,9	13 009,7	10 603,3	35,8%	31,9%	18,7
	C	0,30%	44 672,0	35 866,4	23 174,0	12 692,4	15 484,1	34,3%	43,2%	36,6
	C-	0,60%	27 793,5	20 898,1	13 943,2	6 954,9	12 932,1	35,8%	61,9%	44,4
	D+	0,75%	22 823,4	17 844,2	12 673,2	5 171,0	12 475,4	37,5%	69,9%	48,0
	D	1,25%	19 241,2	16 053,3	11 548,6	4 504,7	13 710,3	38,9%	85,4%	78,2
	D-	1,90%	18 503,1	15 612,0	12 377,5	3 234,5	15 224,7	39,7%	97,5%	117,6
	E+	5,00%	8 099,1	7 030,4	6 074,9	955,5	8 372,3	38,1%	119,1%	133,8
	E	12,00%	4 190,9	3 555,7	2 975,7	580,0	5 438,2	34,8%	152,9%	147,7
	E-	20,00%	4 642,5	3 905,1	2 743,2	1 161,9	7 887,4	40,0%	202,0%	294,4
F, Z	100,00%	7 004,1	6 407,2	5 746,8	660,4	325,4	44,4%	5,1%	3 176,6	
Sous-total		3,55%	293 938,5	251 304,1	154 870,0	96 434,1	113 886,9	36,1%	45,3%	4 106,9
TOTAL		1,94%	559 515,6	500 645,2	368 534,8	132 110,4	132 436,6	31,0%	26,5%	4 668,3

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	-	144 530,2	145 537,8	142 037,4	3 500,4	311,3	21,1%	0,2%	0,2
	B	0,06%	4 538,1	4 697,8	4 540,7	157,1	529,6	22,0%	11,3%	0,6
	C+	0,16%	1 244,8	1 165,6	739,3	426,3	290,9	32,9%	25,0%	0,6
	C	0,30%	1 733,7	621,2	290,9	330,3	176,1	27,5%	28,3%	0,5
	C-	0,60%	506,9	438,2	406,4	31,8	147,9	22,5%	33,7%	0,6
	D+	0,75%	502,6	389,7	340,7	49,0	324,2	42,8%	83,2%	1,3
	D	1,25%	60,3	18,6	2,0	16,6	20,2	45,0%	108,6%	0,1
	D-	1,90%	211,1	151,3	48,1	103,2	197,2	45,0%	130,4%	1,3
	E+	5,00%	187,5	29,5	19,7	9,8	69,8	59,2%	236,5%	0,9
	E	12,00%	17,6	0,5	0,5	-	1,5	60,0%	309,5%	-
	E-	20,00%	225,7	161,2	125,8	35,4	557,7	58,3%	345,9%	18,8
F, Z	100,00%	17,0	17,0	17,0	-	0,5	45,0%	3,0%	16,2	
Sous-total		0,04%	153 775,5	153 228,4	148 568,5	4 659,9	2 626,9	21,4%	1,7%	41,1
Établissements	A+ à B+	-	72 105,7	63 357,6	45 587,0	17 770,6	7 300,4	35,8%	11,5%	6,0
	B	0,06%	21 490,9	20 780,6	10 042,1	10 738,5	2 424,2	26,8%	11,7%	3,0
	C+	0,16%	8 123,9	7 104,9	3 132,8	3 972,1	1 720,2	31,1%	24,2%	3,5
	C	0,30%	5 462,4	4 945,0	2 866,8	2 078,2	1 846,1	34,4%	37,3%	9,7
	C-	0,60%	3 184,7	2 620,6	1 352,7	1 267,9	1 220,2	28,5%	46,6%	4,7
	D+	0,75%	1 154,1	733,0	254,0	479,0	458,2	37,1%	62,5%	2,0
	D	1,25%	907,6	773,3	314,9	458,4	523,2	30,1%	67,7%	2,9
	D-	1,90%	693,9	540,9	167,8	373,1	238,6	17,2%	44,1%	1,8
	E+	5,00%	127,0	47,6	4,7	42,9	60,8	41,2%	127,7%	1,0
	E	12,00%	2,9	8,5	7,5	1,0	3,8	79,8%	44,2%	1,1
	E-	20,00%	1 005,4	777,2	453,4	323,8	2 088,0	46,8%	268,7%	72,7
F, Z	100,00%	637,5	572,4	569,8	2,6	17,7	45,0%	3,1%	561,3	
Sous-total		0,80%	114 896,0	102 261,6	64 753,5	37 508,1	17 901,4	33,4%	17,5%	669,7
Entreprises	A+ à B+	-	47 542,3	54 008,4	27 567,1	26 441,3	3 738,5	29,2%	6,9%	3,8
	B	0,06%	55 405,7	44 527,8	18 477,9	26 049,9	7 751,2	38,7%	17,4%	8,7
	C+	0,16%	45 778,3	37 336,4	22 500,6	14 835,8	11 925,9	36,3%	31,9%	20,8
	C	0,30%	47 704,4	36 894,0	24 303,4	12 590,6	15 926,2	36,0%	43,2%	37,2
	C-	0,60%	34 599,5	26 827,5	18 330,0	8 497,5	16 980,7	35,1%	63,3%	56,0
	D+	0,75%	19 919,2	16 375,4	11 971,4	4 404,0	11 783,1	38,9%	72,0%	46,6
	D	1,25%	20 085,2	16 507,6	12 472,2	4 035,4	14 133,7	38,3%	85,6%	77,9
	D-	1,90%	16 611,3	13 963,1	11 057,9	2 905,2	13 696,9	39,8%	98,1%	105,0
	E+	5,00%	7 833,6	6 354,8	5 436,1	918,7	7 587,7	37,9%	119,4%	120,0
	E	12,00%	3 207,2	2 925,7	2 532,1	393,6	4 485,9	36,5%	153,3%	128,4
	E-	20,00%	4 991,7	4 360,3	2 922,5	1 437,8	8 946,8	38,8%	205,2%	336,5
F, Z	100,00%	6 568,1	5 897,6	5 401,6	496,0	181,8	44,9%	3,1%	3 178,7	
Sous-total		3,16%	310 246,5	265 978,6	162 972,8	103 005,8	117 138,4	35,8%	44,0%	4 119,6
TOTAL		1,78%	578 918,0	521 468,6	376 294,8	145 173,8	137 666,7	31,1%	26,4%	4 830,4

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, elles sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une bonne qualité globale : plus de 84 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	342,2	342,2	328,1	14,1	100,0%	4,2	12,6%	1,2%	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	5 879,9	5 879,9	5 524,6	355,3	100,0%	136,4	12,0%	2,3%	0,5
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11%	51 960,2	51 960,2	50 395,6	1 564,6	100,0%	1 801,8	12,3%	3,5%	7,4
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,24%	54 991,1	54 991,1	53 794,9	1 196,2	100,0%	3 887,9	14,4%	7,1%	19,2
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50%	68 575,8	68 575,8	66 635,2	1 940,6	100,0%	8 724,4	15,2%	12,7%	53,1
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,92%	856,0	856,0	821,8	34,2	-	145,9	13,4%	17,0%	1,1
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,05%	5 244,2	5 244,2	4 966,1	278,1	100,0%	781,6	10,9%	14,9%	6,0
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,61%	30 470,3	30 470,3	29 540,3	930,0	100,0%	9 453,4	17,4%	31,0%	83,7
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,71%	7 756,9	7 756,9	7 297,6	459,3	100,0%	3 333,6	14,7%	43,0%	41,5
10	5,12 % < PD < 15 %	8,74%	7 919,3	7 919,3	7 816,6	102,7	100,0%	5 680,2	15,9%	71,7%	110,4
11	15 % < PD < 22 %	16,11%	1 198,6	1 198,6	1 193,2	5,4	101,1%	1 336,3	20,3%	111,5%	37,8
12	22 % < PD < 34 %	25,70%	822,1	822,1	812,5	9,6	100,0%	764,5	15,0%	93,0%	32,1
13	34 % < PD < 65 %	42,88%	717,2	717,2	711,8	5,4	100,0%	761,1	18,6%	106,1%	58,0
14	65 % < PD < 99 %	65,46%	149,8	149,8	149,7	0,1	-	120,3	19,9%	80,3%	19,6
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	3 905,9	3 905,9	3 900,6	5,3	100,0%	52,8	56,3%	1,4%	2 198,7
Sous-total		2,82%	240 789,5	240 789,5	233 888,6	6 900,9	100,0%	36 984,4	15,2%	15,4%	2 669,1
Expositions renouvelables											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 271,2	966,9	22,9	944,0	75,6%	9,2	41,1%	0,9%	0,1
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	1 569,1	489,0	0,0	489,0	31,2%	13,0	55,1%	2,7%	0,2
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,10%	2 642,5	1 852,9	186,8	1 666,1	67,8%	68,8	58,0%	3,7%	1,1
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25%	2 439,7	1 255,1	129,8	1 125,3	48,7%	75,2	44,6%	6,0%	1,4
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,46%	5 201,4	2 034,3	474,1	1 560,2	33,0%	219,2	47,7%	10,8%	4,6
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,83%	1 373,2	1 004,0	621,7	382,3	50,9%	120,3	34,3%	12,0%	2,8
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,03%	430,5	365,5	152,5	213,0	76,6%	98,0	64,5%	26,8%	2,4
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,78%	2 460,2	2 082,8	1 182,1	900,7	70,5%	644,4	49,4%	30,9%	18,5
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,74%	2 177,8	2 041,1	1 586,8	454,3	76,9%	1 177,1	54,0%	57,7%	41,9
10	5,12 % < PD < 15 %	9,01%	907,6	874,0	718,5	155,5	82,2%	823,1	50,5%	94,2%	40,8
11	15 % < PD < 22 %	19,64%	194,5	198,9	171,6	27,3	119,2%	297,6	54,1%	149,6%	21,3
12	22 % < PD < 34 %	25,97%	58,1	54,2	41,8	12,4	75,8%	70,1	43,1%	129,4%	5,9
13	34 % < PD < 65 %	42,99%	133,8	131,0	126,1	4,9	63,6%	219,7	52,9%	167,7%	29,1
14	65 % < PD < 99 %	78,45%	31,9	31,7	31,6	0,1	30,6%	34,9	59,2%	110,2%	14,6
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	608,7	605,5	593,0	12,5	79,6%	-	80,5%	-	487,1
Sous-total		6,86%	21 500,2	13 986,9	6 039,3	7 947,6	51,4%	3 870,6	51,0%	27,7%	671,8

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 525,8	1 493,9	1 367,8	126,1	79,8%	25,5	16,5%	1,7%	0,1
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	6 330,5	6 330,5	6 119,0	211,5	100,0%	105,1	8,3%	1,7%	0,4
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	16 065,3	16 026,9	15 364,8	662,1	94,5%	680,7	14,7%	4,2%	2,7
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,24%	19 449,4	19 422,6	18 814,8	607,8	95,8%	1 400,8	15,1%	7,2%	6,9
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,52%	20 230,3	20 220,0	19 536,5	683,5	98,5%	3 140,5	20,0%	15,5%	21,1
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,87%	2 051,1	2 047,3	1 941,7	105,6	96,6%	593,3	28,9%	29,0%	5,0
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10%	4 494,4	4 499,9	4 390,2	109,7	105,2%	1 591,0	31,5%	35,4%	15,7
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,92%	13 746,1	13 755,2	13 315,9	439,3	102,1%	6 080,8	32,5%	44,2%	92,1
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,06%	7 878,9	7 875,4	7 732,9	142,5	97,5%	4 578,7	37,8%	58,1%	126,7
10	5,12 % < PD < 15 %	8,64%	5 971,9	5 967,4	5 874,5	92,9	95,4%	3 379,2	32,9%	56,6%	170,5
11	15 % < PD < 22 %	17,86%	961,0	958,6	938,9	19,7	89,1%	581,4	26,8%	60,6%	46,8
12	22 % < PD < 34 %	28,13%	828,6	828,4	821,8	6,6	96,3%	482,7	22,1%	58,3%	50,8
13	34 % < PD < 65 %	42,90%	762,0	762,1	753,9	8,2	101,3%	787,1	37,5%	103,3%	121,8
14	65 % < PD < 99 %	73,64%	187,4	187,4	187,4	-	-	155,4	44,7%	82,9%	62,4
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	5 456,5	5 456,0	5 443,8	12,2	96,5%	164,1	69,3%	3,0%	3 852,4
Sous-total		7,25%	105 939,2	105 831,6	102 603,9	3 227,7	96,8%	23 746,3	24,7%	22,4%	4 575,4
Petites ou moyennes entreprises											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	0,3	0,2	-	0,2	91,6%	-	79,6%	7,4%	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,14%	2 969,4	2 898,8	2 683,5	215,3	75,3%	263,3	22,7%	9,1%	0,9
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,28%	15 890,5	15 633,6	14 473,7	1 159,9	81,9%	1 830,8	16,7%	11,7%	7,2
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,57%	20 694,6	20 368,2	18 761,1	1 607,1	83,1%	4 280,6	21,0%	21,0%	24,1
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,92%	7 587,4	7 453,9	6 800,0	653,9	83,0%	1 175,6	12,5%	15,8%	8,6
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,18%	845,3	836,7	764,1	72,6	89,4%	359,2	37,2%	42,9%	3,7
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,61%	15 864,3	15 632,5	14 243,3	1 389,2	85,7%	4 697,3	19,7%	30,0%	48,1
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,38%	13 532,0	13 362,9	11 985,6	1 377,3	89,1%	4 687,3	19,5%	35,1%	85,6
10	5,12 % < PD < 15 %	9,07%	13 862,9	13 737,6	12 258,5	1 479,1	92,2%	6 107,4	20,3%	44,5%	248,8
11	15 % < PD < 22 %	18,79%	806,1	803,2	765,1	38,1	92,9%	676,0	32,1%	84,2%	48,3
12	22 % < PD < 34 %	26,10%	2 003,2	1 995,0	1 803,1	191,9	95,9%	1 220,1	20,0%	61,2%	105,0
13	34 % < PD < 65 %	49,87%	1 079,7	1 077,8	957,2	120,6	98,4%	1 222,4	33,8%	113,4%	187,9
14	65 % < PD < 99 %	79,77%	1,9	1,9	1,9	-	-	1,6	55,8%	84,2%	0,9
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	5 698,4	5 682,3	5 468,8	213,5	93,0%	84,0	72,1%	1,5%	4 096,0
Sous-total		9,13%	100 836,0	99 484,6	90 965,9	8 518,7	86,3%	26 605,6	22,5%	26,7%	4 865,1
TOTAL		5,33%	469 064,9	460 092,6	433 497,7	26 594,9	74,8%	91 206,9	20,0%	19,8%	12 781,4

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	57,5	57,5	52,5	5,0	100,0%	0,7	12,6%	1,3%	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	50 547,2	50 547,2	48 585,2	1 962,0	100,0%	1 724,5	11,3%	3,4%	7,2
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,24%	49 521,4	49 521,4	48 333,3	1 188,1	100,0%	3 343,6	13,6%	6,8%	16,6
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50%	58 313,3	58 313,3	56 750,0	1 563,3	100,0%	7 399,9	15,2%	12,7%	45,0
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65%	10 205,3	10 205,3	9 756,7	448,6	100,0%	1 210,8	11,9%	11,9%	7,9
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11%	5 886,4	5 886,4	5 578,6	307,8	100,0%	879,8	10,5%	14,9%	6,9
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,66%	30 541,9	30 541,9	29 617,9	924,0	100,0%	9 140,0	16,6%	29,9%	81,6
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,02%	8 417,3	8 417,3	7 935,6	481,7	100,0%	3 455,6	13,5%	41,1%	44,4
10	5,12 % < PD < 15 %	8,85%	7 516,2	7 516,2	7 404,0	112,2	100,0%	5 095,6	15,0%	67,8%	99,5
11	15 % < PD < 22 %	16,24%	1 149,1	1 149,1	1 141,1	8,0	100,0%	1 279,4	19,6%	111,3%	36,6
12	22 % < PD < 34 %	25,92%	855,7	855,7	844,8	10,9	100,6%	735,6	13,9%	86,0%	31,1
13	34 % < PD < 65 %	44,60%	664,4	664,4	660,1	4,3	100,0%	647,4	17,3%	97,4%	51,5
14	65 % < PD < 99 %	65,55%	133,4	133,4	133,2	0,2	100,0%	106,5	19,9%	79,9%	17,4
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	3 298,5	3 298,5	3 291,8	6,7	99,5%	51,7	54,2%	1,6%	1 788,9
Sous-total		2,73%	227 107,6	227 107,6	220 084,8	7 022,8	100,0%	35 071,1	14,4%	15,4%	2 234,6
Expositions renouvelables											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 269,0	1 150,7	22,1	1 128,6	90,5%	10,9	41,0%	0,9%	0,1
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	1 505,4	504,5	-	504,5	33,5%	13,6	54,5%	2,7%	0,2
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11%	2 869,5	2 141,8	184,1	1 957,7	72,9%	84,3	55,9%	3,9%	1,4
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,26%	2 292,0	1 255,7	94,8	1 160,9	52,8%	75,6	43,9%	6,0%	1,4
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,44%	5 865,9	1 955,4	484,5	1 470,9	27,3%	183,6	44,1%	9,4%	3,8
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,78%	2 079,5	1 484,8	807,4	677,4	53,3%	195,8	40,3%	13,2%	4,5
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,16%	1 008,2	711,3	398,9	312,4	51,3%	171,7	53,6%	24,1%	4,4
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,90%	2 055,7	1 847,6	973,8	873,8	80,8%	572,7	47,0%	31,0%	16,8
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,75%	2 469,2	2 354,8	1 781,4	573,4	83,4%	1 181,3	46,8%	50,2%	42,3
10	5,12 % < PD < 15 %	8,91%	1 066,5	1 045,8	843,2	202,6	90,8%	885,8	46,2%	84,7%	43,3
11	15 % < PD < 22 %	19,12%	217,5	218,0	191,2	26,8	101,9%	255,2	42,9%	117,0%	17,9
12	22 % < PD < 34 %	25,91%	78,2	76,9	58,1	18,8	93,6%	102,3	44,1%	133,0%	8,7
13	34 % < PD < 65 %	42,91%	156,6	153,1	147,3	5,8	62,3%	215,0	44,6%	140,5%	29,2
14	65 % < PD < 99 %	77,08%	39,4	39,2	39,1	0,1	30,2%	35,7	48,2%	91,0%	14,6
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	707,1	706,0	690,1	15,9	93,3%	-	74,9%	-	529,0
Sous-total		7,13%	23 679,7	15 645,6	6 716,0	8 929,6	52,6%	3 983,5	48,1%	25,5%	717,6

Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	CCF moyen	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Autres expositions sur la clientèle de détail											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	1 222,6	1 210,9	1 074,4	136,5	92,1%	22,9	18,2%	1,9%	0,1
2	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07%	2 185,7	2 184,8	2 183,8	1,0	53,8%	21,2	5,5%	1,0%	0,1
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12%	18 796,7	18 784,0	18 001,8	782,2	98,4%	649,3	11,7%	3,5%	2,6
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23%	16 645,2	16 636,5	16 077,8	558,7	98,5%	1 039,6	13,0%	6,2%	5,1
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50%	16 215,0	16 214,2	15 773,2	441,0	99,8%	2 370,7	19,1%	14,6%	15,7
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,71%	4 380,0	4 380,6	4 198,2	182,4	100,3%	839,3	20,4%	19,2%	6,7
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10%	5 492,2	5 499,4	5 355,4	144,0	105,3%	1 615,1	26,2%	29,4%	15,9
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,95%	13 304,8	13 318,8	12 933,2	385,6	103,8%	5 123,2	28,3%	38,5%	76,7
9	2,56 % < PD < 5,12 %	4,15%	8 194,7	8 207,7	8 015,7	192,0	107,3%	3 971,0	31,5%	48,4%	109,6
10	5,12 % < PD < 15 %	8,68%	6 214,9	6 213,5	6 126,0	87,5	98,5%	3 131,8	29,3%	50,4%	157,7
11	15 % < PD < 22 %	17,49%	733,8	734,7	713,5	21,2	104,6%	407,3	24,8%	55,4%	32,1
12	22 % < PD < 34 %	27,28%	1 000,1	1 000,1	995,3	4,8	99,9%	685,5	26,2%	68,5%	71,2
13	34 % < PD < 65 %	44,93%	577,5	577,5	571,7	5,8	100,4%	480,6	30,3%	83,2%	79,4
14	65 % < PD < 99 %	74,22%	146,8	146,8	146,6	0,2	-	104,7	38,8%	71,3%	42,5
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	5 146,6	5 146,8	5 136,1	10,7	101,8%	165,4	61,6%	3,2%	3 468,4
Sous-total		7,27%	100 256,6	100 256,3	97 302,7	2 953,6	100,0%	20 627,6	22,1%	20,6%	4 083,8
Petites ou moyennes entreprises											
1	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03%	0,5	0,5	-	0,5	98,7%	-	81,5%	8,3%	-
2	0,04 % < PD < 0,08 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	0,08 % < PD < 0,17 %	0,16%	2 280,4	2 245,0	2 081,1	163,9	82,3%	186,4	17,2%	8,3%	0,6
4	0,17 % < PD < 0,32 %	0,29%	8 391,9	8 311,5	7 773,0	538,5	87,0%	1 418,2	23,0%	17,1%	5,5
5	0,32 % < PD < 0,64 %	0,46%	9 472,4	9 343,2	8 636,9	706,3	84,5%	1 231,1	12,6%	13,2%	6,3
6	0,64 % < PD < 0,96 %	0,67%	16 449,5	16 205,7	14 741,3	1 464,4	85,7%	3 071,5	17,3%	19,0%	18,3
7	0,96 % < PD < 1,28 %	1,13%	7 370,3	7 257,9	6 606,3	651,6	85,3%	1 149,2	11,6%	15,8%	9,3
8	1,28 % < PD < 2,56 %	1,74%	15 232,2	15 040,5	13 691,9	1 348,6	87,6%	4 370,5	18,6%	29,1%	45,5
9	2,56 % < PD < 5,12 %	3,64%	13 504,6	13 346,5	11 795,6	1 550,9	90,8%	4 825,6	19,6%	36,2%	92,0
10	5,12 % < PD < 15 %	9,55%	13 199,2	13 055,9	11 617,8	1 438,1	90,9%	5 714,9	19,2%	43,8%	233,7
11	15 % < PD < 22 %	19,48%	613,0	611,9	581,1	30,8	96,5%	510,4	29,1%	83,4%	34,7
12	22 % < PD < 34 %	26,74%	1 900,2	1 891,8	1 709,1	182,7	95,6%	1 203,2	20,1%	63,6%	101,4
13	34 % < PD < 65 %	53,21%	1 019,8	1 020,3	867,8	152,5	100,3%	1 267,1	33,6%	124,2%	191,7
14	65 % < PD < 99 %	76,34%	1,9	1,9	1,9	-	-	1,9	57,7%	99,7%	0,8
15	99 % < PD < 100 %	100,00%	4 497,7	4 483,8	4 286,5	197,3	93,4%	78,4	68,9%	1,7%	3 090,5
Sous-total		8,52%	93 933,6	92 816,4	84 390,3	8 426,1	88,3%	25 028,4	20,5%	27,0%	3 830,3
TOTAL		5,17%	444 977,5	435 825,9	408 493,8	27 332,1	74,9%	84 710,6	18,7%	19,4%	10 866,3

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit a confirmé sa stabilité en 2013, avec les mêmes disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes : 75 % des expositions brutes du portefeuille "prêt immobilier" sont dans les notes internes de 1 à 5 (PD inférieure à 0,64 %).

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit montre une confirmation de l'amélioration de la qualité globale du portefeuille en 2013 déjà entamée en 2012 : 63 % des expositions brutes du portefeuille présentent une PD inférieure à 0,64 %, contre 57 % fin 2012.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

	31/12/2013					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Total	Ajustements de valeur individuels
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB				
<i>(en milliards d'euros)</i>						
Administrations centrales et banques centrales	212,8	-	-	-	-	-
Établissements	204,9	0,1	0,7	0,8	0,6	
Entreprises	389,0	4,5	7,0	11,5	5,7	
Clientèle de détail	522,2	3,0	15,7	18,7	10,9	
<i>Petites et moyennes entités</i>	108,0	0,6	5,7	6,3	3,9	
<i>Expositions renouvelables</i>	35,9	0,7	0,6	1,3	0,9	
<i>Prêts immobiliers</i>	255,0	0,5	3,9	4,4	1,7	
<i>Autres expositions</i>	123,3	1,2	5,5	6,7	4,4	
TOTAL	1 328,9	7,6	23,4	31,0	17,2	5,9

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31/12/2012					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Total	Ajustements de valeur individuels
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB				
<i>(en milliards d'euros)</i>						
Administrations centrales et banques centrales	208,5	0,1	-	0,1	-	
Établissements	207,6	0,1	0,6	0,7	0,7	
Entreprises	419,7	6,1	6,6	12,7	6,9	
Clientèle de détail	533,0	11,0	13,7	24,7	14,7	
<i>Petites et moyennes entités</i>	108,1	2,3	4,6	6,9	4,3	
<i>Expositions renouvelables</i>	42,6	2,0	0,7	2,7	2,0	
<i>Prêts immobiliers</i>	256,7	3,2	3,3	6,5	2,4	
<i>Autres expositions</i>	125,6	3,5	5,1	8,6	6,0	
TOTAL	1 368,8	17,3	20,9	38,2	22,3	5,6

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 31 milliards d'euros au 31 décembre 2013, présente une forte baisse (- 18,8 %) par rapport à fin décembre 2012 (38,2 milliards). Cette baisse s'explique par la cession d'Emporiki finalisée le 1^{er} février 2013.

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont également baissé de 22,9 %, tandis que les ajustements de valeur collectifs se sont légèrement renforcés sur la période (5,4%).

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2013 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,4	0,8
Amérique centrale et du Sud	-	0,3
Amérique du Nord	-	0,2
Asie et Océanie hors Japon	-	0,3
Europe de l'Est	1,1	0,1
Europe de l'Ouest hors Italie	1,2	1,7
France (y compris Dom & Tom)	1,8	15,5
Italie	3,1	4,1
Japon	-	0,1
MONTANT TOTAL	7,6	23,1

31/12/2012 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,4	0,8
Amérique centrale et du Sud	-	0,3
Amérique du Nord	-	0,5
Asie et Océanie hors Japon	-	0,2
Europe de l'Est	0,7	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,8	1,3
France (y compris Dom & Tom)	2,1	14,6
Italie	4,3	2,5
Japon	-	0,1
MONTANT TOTAL	17,3	20,6

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) se répartit principalement sur l'Italie, la France et l'Europe de l'Ouest hors Italie. Ces zones géographiques représentent respectivement 23 %, 56 % et 9 % de l'ensemble de cette exposition. La baisse de l'exposition globale en défaut est de 19 % par rapport à fin 2012 avec une baisse très marquée sur la zone Europe de l'Ouest hors Italie en raison principalement de la sortie d'Emporiki du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 2,03 % au 31 décembre 2013, en progression par rapport au 31 décembre 2012 (1,83 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 2,01 % au 31 décembre 2013, contre 2,04 % à fin 2012.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque - Risque de crédit - Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit - cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A. (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

NOTES DE SANTÉ FINANCIÈRE DISPONIBLES SUR LES AGENCES DE CRÉDIT EXPORT

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	Notation [perspective]	Notation [perspective]
Coface S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [négative]	AA- [stable]	
Sace Spa			A- [négative]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle couvrent une majorité des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" en France du Groupe (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté AA par S&P) ou par la compagnie d'assurance filiale du Groupe, CAMCA (note A- Fitch). Les garants sont eux-mêmes supervisés par l'ACPR et soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement, pour Crédit Logement, soit par celle applicable aux compagnies d'assurance (*Solvency 1 et 2*) pour CAMCA.

MONTANTS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS PAR CAMCA ET CRÉDIT LOGEMENT

(en millions d'euros)	Encours au 31/12/2013		Encours au 31/12/2012	
	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	132 467	55,1 %	127 043	53,6 %

Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de CAMCA, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques - Risque de crédit - Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le risque de crédit sur les opérations de titrisation est présenté dans le chapitre Titrisation ci-dessous.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(en milliards d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	14,6	14,0	6,7	5,8
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,2	1,2	1,3	1,2
Montants des expositions sur actions cotées	2,1	1,9	2,2	2,0
Montants des autres expositions sur actions	11,3	10,9	3,2	2,6
Expositions sur actions en approche standard	3,2	2,2	4,3	2,6
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	17,8	16,2	11,0	8,4

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s'élève à 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (contre 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

► TITRISATION

I. Définitions

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5 (règles Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD 3).

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (*Capital Requirement Directive*). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité *ad hoc* qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujéti originateur ou *via* une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujéti originateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujéti originateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan du groupe) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 2.3 et 6.6 aux états financiers "opérations de titrisation".

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

II. Finalité et stratégie

1. Opérations de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT COLLATÉRALISÉ

Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales.

GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de Crédit Agricole CIB. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de dérivés de crédit et la vente de tranches d'exposition senior à des fins de diversification et de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

ACTIVITÉS EN EXTINCTION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Il s'agit d'investissements dans des parts de titrisations qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme. Elles ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

2. Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor/arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor/arrangeur, Crédit Agricole CIB établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement *via* les Conduits ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*), LMA en Europe et Atlantic aux États-Unis. Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées au niveau Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2013. La norme IFRS 10, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014, se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle. La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux conduits ABCP multicédants LMA et Atlantic. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits. L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1^{er} janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel ;
- en tant qu'originateur, Crédit Agricole CIB prend part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, servent de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement. C'est le cas dans les programmes de titrisation faisant intervenir Ester Finance Titrisation ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation et est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

2.1 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR

Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2013, il existe 2 véhicules non consolidés multicédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 14,1 milliards d'euros (13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes *via* le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte une partie du risque, à travers un rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 436 millions d'euros (490 millions d'euros au 31 décembre 2012) pour Atlantic et *via* des lignes de liquidités à hauteur de 18,5 milliards d'euros à cette même date (17 milliards d'euros au 31 décembre 2012) pour les 2 conduits ABCP. À noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicle*).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2013, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'originateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Titrisation qui est une entité consolidée du Groupe.

Ainsi en excluant cette partie des opérations il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 11,2 milliards d'euros (9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ORIGINATEUR

Cette activité concerne tous les programmes de titrisation pour le compte de la clientèle pour lesquels les créances sous-jacentes sont cédées à Ester Finance Titrisation, qui est une entité consolidée au niveau du Groupe. Bien que le financement soit réalisé *via* les Conduits ABCP, comme décrit précédemment, le fait que les créances transitent par le bilan du Groupe permet de qualifier Crédit Agricole d'originateur pour ces opérations.

Cette activité est uniquement en Europe et le montant d'exposition est de 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

2.3 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'INVESTISSEUR

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc*. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme étant investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2013 (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012), dont 1,1 milliard d'euros de titres acquis.

2.4 OPÉRATIONS D'INTERMÉDIATION

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible *via* l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

III. Suivi des risques et comptabilisation

1. Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Hors Crédit Agricole CIB, les seules opérations de titrisations du groupe sont des titrisations classiques que le Groupe réalise pour compte propre en tant qu'originateur dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé. Pour ces opérations, le suivi du risque des actifs sous-jacents n'est pas modifié par l'opération.

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) d'une notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;

- approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) : méthodologie de notation interne agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également, en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque, l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le Département *Asset and Liability Management* de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossesment en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

2. Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine.

Les titrisations classiques de ses actifs financiers que réalise le Groupe pour compte propre sont réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé qui ne sont pas déconsolidantes (ni au plan comptable, ni au plan prudentiel).

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (*cash* ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée.

Ces éléments sont détaillés dans la note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés.

IV. Synthèse de l'activité pour le compte de la clientèle en 2013

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2013 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (*arrangeur and bookrunner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *corporate*, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole CIB n'avait ni programmes de titrisation en remboursement anticipé, ni actifs en attente de titrisation.

V. Expositions

1. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Banking Book* génératrices d'emplois pondérés

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN APPROCHE IRB

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	174	-	216	143	-	-	533
Prêts immobiliers commerciaux	25	39	138	42	-	-	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	1 923	-	-	-	1 923
Prêts aux entreprises et PME	330	1 120	-	17 346	145	-	18 941
Prêts à la consommation	14	492	1 927	-	-	-	2 433
Créances commerciales	-	6 749	5 434	-	-	-	12 183
Retitrisation	70	104	30	25	-	-	229
Autres actifs	8	389	3 078	67	-	-	3 542
TOTAL	621	8 893	12 746	17 623	145	-	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013			Total
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	533	533
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	244	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-
Leasing	-	1 586	337	1 923
Prêts aux entreprises et PME	17 227	-	1 714	18 941
Prêts à la consommation	-	2 186	247	2 433
Créances commerciales	106	12 077	-	12 183
Retitrisation	-	-	229	229
Autres actifs	1 196	775	1 571	3 542
TOTAL	18 529	16 624	4 875	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES SELON LE CLASSEMENT COMPTABLE

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013		
	Bilan	Hors bilan	Total
Prêts immobiliers résidentiels	213	320	533
Prêts immobiliers commerciaux	36	208	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-
Leasing	-	1 923	1 923
Prêts aux entreprises et PME	1 456	17 485	18 941
Prêts à la consommation	14	2 419	2 433
Créances commerciales	81	12 102	12 183
Retitrisation	204	25	229
Autres actifs	1 093	2 449	3 542
TOTAL	3 097	36 931	40 028

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

Pondération (en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeurs exposées au risque (EAD) ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres	Valeurs exposées au risque (EAD) ⁽¹⁾	Exigences en fonds propres
	Titrisation	Titrisation	Titrisation	Titrisation
Méthode fondée sur les notations externes	4 875	144	7 156	250
Pondération 6-10 %	2 441	23	4 123	24
Pondération 12-35 %	1 968	25	1 984	28
Pondération 40-75 %	118	5	384	17
Pondération 100-650 %	271	46	580	126
Pondération = 1 250 %	77	45	85	55
Approche évaluation interne	16 624	118	15 907	125
Pondération moyenne	8,84 %	8,84 %	9,98 %	9,98 %
Méthode de la formule réglementaire	18 529	112	30 132	185
Pondération moyenne	7,58 %	7,58 %	7,67 %	7,67 %
Méthode par transparence	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE	40 028	374	53 195	560

(1) Valeur exposée au risque des positions faisant l'objet de pondérations.

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE ET COMPTE DE TIERS

La valeur en risque des opérations de titrisation s'élève à 19 566 millions d'euros pour compte propre et à 20 462 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2013.

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013				Total
	Compte propre		Comptes de tiers		
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Prêts immobiliers résidentiels	174	143	216	-	533
Prêts immobiliers commerciaux	36	42	166	-	244
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	1 923	-	1 923
Prêts aux entreprises et PME	1 450	17 491	-	-	18 941
Prêts à la consommation	14	-	2 419	-	2 433
Créances commerciales	-	-	12 183	-	12 183
Retitrisation	174	25	30	-	229
Autres actifs	8	9	3 467	58	3 542
TOTAL	1 856	17 710	20 404	58	40 028

VALEUR EXPOSÉE AUX RISQUES DES PARTS CONSERVÉES DÉDUCTIBLES DES FONDS PROPRES BÂLE 2.5

La valeur exposée aux risques des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2.5 s'élève à 64 millions d'euros au 31 décembre 2013.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

ENCOURS TOTAL DES OPÉRATIONS TITRISÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	464,2	551,7
Titrisations classiques	464,2	551,7
Titrisations synthétiques	-	-

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	391,1	522,8
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	384,4	513,9
Pondération 20 %	193,6	398,6
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	176,6	106,7
Pondération 100 %	10,7	6,4
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	3,5	2,2
Pondération 650 %	-	-
Pondération = 1 250 %	6,7	8,9
Approche par transparence	-	-

2. Valeurs exposées aux risques des titrisations du *Trading Book* (portefeuille de négociation) génératrices d'emplois pondérés en approche standard

2.1 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE EN APPROCHE STANDARD

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2013						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	47	-	-	-	-	-	47
Prêts immobiliers commerciaux	7	-	-	-	-	-	7
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	-	135	-	-	135
Prêts aux entreprises et PME	58	-	-	-	143	-	201
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-
Retratisation	129	2	-	463	-	-	594
Autres actifs	5	-	-	-	-	-	5
TOTAL	246	2	-	598	143	-	989

2.2 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

Tranche de pondération du risque (en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération						
Pondérations 7 %-10 %	5	-	-	18	-	-
Pondérations 12 %- 18 %	-	-	-	3	-	-
Pondérations 20 %-35 %	320	-	1	395	-	1
Pondérations 40 %-75 %	356	-	-	368	-	-
Pondérations 100 %	6	-	-	8	-	-
Pondérations 150 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 200 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 225 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 250 %	11	-	-	7	-	-
Pondérations 300 %	55	-	-	80	-	-
Pondérations 350 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 425 %	13	-	1	15	-	1
Pondérations 500 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 650 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 750 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 850 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 1 250 %	223	-	11	239	-	9
Approche évaluation interne	989	-	13	1 133	-	11
Méthode de la formule réglementaire	-	-	-	-	-	-
Méthode par transparence	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES						
1 250 %/Positions déduites des fonds propres	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	989	-	13	1 133	-	11

2.3 EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	989	-	266	13	1 133	-	292	11
Titrisation	410	-	43	5	478	-	48	5
Retitrisation	579	-	223	8	655	-	244	6
Déductions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	989	-	266	13	1 133	-	292	11

► RISQUES DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation - Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Gestion du bilan - Risque de taux d'intérêt global".

► RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Assurance et couverture des risques opérationnels".

COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013 arrêtés par
le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
du 18 février 2014 et soumis à l'approbation
de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2014



CADRE GÉNÉRAL	132
Le groupe Crédit Agricole	132
Relations internes au Crédit Agricole	132
Parties liées	136
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	138
Compte de résultat	138
Résultat net et autres éléments du résultat global	139
Bilan Actif	140
Bilan Passif	141
Tableau de variation des capitaux propres	142
Tableau des flux de trésorerie	144
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	146
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	278

Cadre général

► LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A. dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Composé de 2 483 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les Groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du réseau Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

► RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre 3 du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2013 à 971 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 32 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (*Switch*)

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290 % (CCI) ou 370 % (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

À travers le dispositif *Switch*, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences prudentielles résultant des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales à hauteur de leur engagement maximum de 14,7 milliards d'euros et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital supplémentaires égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et est par conséquent lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée initiale de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les dépôts de garantie sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en Réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en Résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Les dépôts de garantie constituent une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au Résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Le montant garanti s'élève à 14,7 milliards d'euros au titre des CCI/CCA et à 9,2 milliards d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014.

L'échéance des garanties globales reste inchangée (1^{er} mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipée totale ou partielle ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté à apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens ; et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

► PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle", 4.1 "Produits et charges d'intérêts" et 4.2 "Commissions nettes").

Autres conventions entre actionnaires

Signature d'un accord entre Banco Popolare et Crédit Agricole S.A.

CA Consumer Finance, filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole, et Banco Popolare ont signé un accord relatif à Agos Ducato, dont le capital est détenu à hauteur de 61 % par CA Consumer Finance et 39 % par Banco Popolare.

Cet accord porte notamment sur le renforcement des fonds propres de la société à hauteur de 450 millions d'euros, dont 300 millions d'euros sous forme d'augmentation de capital souscrite par les deux actionnaires au prorata de leur participation actuelle et le complément sous forme de prêts subordonnés.

Prolongation du partenariat pour FGA Capital sur le financement automobile entre Fiat Group Automobiles et Crédit Agricole S.A.

Fiat Group Automobiles (FGA), Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Consumer Finance ont conclu un accord pour prolonger leur *joint venture* - FGA Capital (FGAC) - détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021.

Newedge/Amundi : Crédit Agricole CIB a signé un accord avec Société Générale

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage, pour un montant de 272 millions d'euros et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 % dans Amundi leur filiale commune de gestion d'actifs.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2013 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 551 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 152 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 542 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 629 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

États financiers consolidés

► COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	39 954	43 350
Intérêts et charges assimilées	4.1	(18 454)	(20 366)
Commissions (produits)	4.2	11 417	11 424
Commissions (charges)	4.2	(2 524)	(2 695)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	4.3	3 399	5 423
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	2 295	33
Produits des autres activités	4.5	29 329	28 193
Charges des autres activités	4.5	(34 238)	(34 680)
Produit net bancaire		31 178	30 682
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	(18 635)	(18 926)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 059)	(1 081)
Résultat brut d'exploitation		11 484	10 675
Coût du risque	4.8	(4 006)	(4 609)
Résultat d'exploitation		7 478	6 066
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	87	(233)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	112	194
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	(22)	(3 103)
Résultat avant impôt		7 655	2 924
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	4.10	(2 209)	(2 277)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	54	(4 320)
Résultat net		5 500	(3 673)
Participations ne donnant pas le contrôle		364	53
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 136	(3 726)

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les Impôts sur les bénéfices à hauteur de - 43 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de Crédit Agricole Bulgarie dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

► RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat net (A)		5 500	(3 673)
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	40	(357)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		40	(357)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(38)	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(16)	123
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	2
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (B)		(14)	(249)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	(348)	(139)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	4.11	(93)	6 084
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(323)	161
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	17	60
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		(747)	6 166
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	(142)	59
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	4.11	242	(1 787)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(3)	5
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾ (C)		(650)	4 443
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (B + C)		(664)	4 194
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (A + B + C)		4 836	521
Dont part du Groupe		4 565	320
Dont participations ne donnant pas le contrôle		271	201

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2012 et du 31 décembre 2013.

► BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	71 604	46 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ^{(1) (3)}	6.2 - 6.8	357 630	396 568
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	30 740	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	6.4 - 6.6 - 6.7 - 6.8	284 054	277 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	93 673	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	708 452	734 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 030	18 174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7 - 6.8 - 6.10	25 447	22 991
Actifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.13	6 677	7 045
Compte de régularisation et actifs divers ⁽³⁾	6.14	58 961	65 464
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	25 485	21 507
Participation aux bénéfices différée	6.18	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	3 059	3 308
Immeubles de placement	6.16	4 017	3 494
Immobilisations corporelles	6.17	7 243	7 306
Immobilisations incorporelles	6.17	1 749	1 845
Écarts d'acquisition	2.5	14 505	14 703
TOTAL DE L'ACTIF		1 706 326	1 783 220

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Actifs financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de - 273 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les Actifs d'impôts différés à hauteur de + 90 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte la rubrique Actifs financiers disponibles à la vente à hauteur de + 941 millions d'euros.

(3) Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet Ltd. Swapclear. Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

► BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Banques centrales	6.1	3 021	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ^{(1) (3)}	6.2	293 059	345 733
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	34 798	47 558
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.9	101 599	108 672
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.9	648 032	639 011
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.11	163 608	173 051
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 792	15 382
Passifs d'impôts courants et différés ⁽²⁾	6.13	2 299	3 695
Compte de régularisation et passifs divers ⁽³⁾	6.14	54 726	70 017
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	25 067	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18	256 542	245 526
Provisions	6.19	6 483	6 514
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.11	26 634	28 077
Total dettes		1 624 660	1 706 529
Capitaux propres		81 666	76 691
Capitaux propres part du Groupe		76 283	71 399
Capital et réserves liées		25 060	24 467
Réserves consolidées ⁽¹⁾		43 457	47 457
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾		2 670	3 254
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		(40)	(53)
Résultat de l'exercice ⁽¹⁾		5 136	(3 726)
Participations ne donnant pas le contrôle		5 383	5 292
TOTAL DU PASSIF		1 706 326	1 783 220

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Passifs financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de - 13 millions d'euros au 31 décembre 2012, les Réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le Résultat de l'exercice à hauteur de + 82 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Passifs d'impôts différés à hauteur de + 324 millions d'euros et les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(3) Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation LCH Clearnet Ltd. Swapclear. Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

► TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe						
	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres autodétenus		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 retraités ⁽¹⁾	8 218	63 490	(464)	71 244	(659)	(186)	(845)
Augmentation de capital	636	43	-	679	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(12)	(12)	-	-	-
Dividendes versés en 2012	-	(619)	-	(619)	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	379	-	379	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	-	(32)	-	(32)	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	9	-	9	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	636	(220)	(12)	404	-	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	4 226	(229)	3 997
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(14)	-	(14)	64	(15)	49
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations ⁽⁴⁾	-	290	-	290	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2012	8 854	63 546	(476)	71 924	3 631	(430)	3 201
Affectation du résultat 2012	-	(3 726)	-	(3 726)	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	8 854	59 820	(476)	68 198	3 631	(430)	3 201
Augmentation de capital	365	(20)	-	345	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	204	204	-	-	-
Dividendes versés en 2013	-	(556)	-	(556)	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	340	-	340	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾	-	53	-	53	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	(10)	-	(10)	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	365	(193)	204	376	-	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(414)	24	(390)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	(8)	-	(8)	(143)	(38)	(181)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations ⁽⁶⁾	-	(49)	-	(49)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	9 219	59 570	(272)	68 517	3 074	(444)	2 630

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 et le résultat de l'exercice à hauteur de +82 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(3) L'effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et au remboursement de capital de CL Preferred Capital pour - 750 millions d'euros suite à sa liquidation.

Résultat net	Capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
		Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
-	70 399	6 312	(207)	(1)	(208)	6 104	76 503
-	679	-	-	-	-	-	679
-	(12)	-	-	-	-	-	(12)
-	(619)	(354)	-	-	-	(354)	(973)
-	379	-	-	-	-	-	379
-	(32)	(646)	-	-	-	(646)	(678)
-	9	1	-	-	-	1	10
-	404	(999)	-	-	-	(999)	(595)
-	3 997	-	153	(5)	148	148	4 145
-	35	-	-	-	-	-	35
(3 726)	(3 726)	53	-	-	-	53	(3 673)
-	290	(14)	-	-	-	(14)	276
(3 726)	71 399	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 691
3 726	-	-	-	-	-	-	-
-	71 399	5 352	(54)	(6)	(60)	5 292	76 691
-	345	-	-	-	-	-	345
-	204	-	-	-	-	-	204
-	(556)	(296)	-	-	-	(296)	(852)
-	340	-	-	-	-	-	340
-	53	116	-	-	-	116	169
-	(10)	-	-	-	-	-	(10)
-	376	(180)	-	-	-	(180)	196
-	(390)	-	(91)	-	(91)	(91)	(481)
-	(189)	-	(2)	-	(2)	(2)	(191)
5 136	5 136	364	-	-	-	364	5 500
-	(49)	-	-	-	-	-	(49)
5 136	76 283	5 536	(147)	(6)	(153)	5 383	81 666

(4) Correspond pour 77 millions d'euros à l'impact de la première élimination des émissions des Caisses régionales portées par les sociétés d'assurance du Groupe.

(5) L'effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice 2013 correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 117 millions d'euros.

(6) L'application de l'amendement IAS 19 révisée a un impact non significatif dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

▶ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat avant impôt		7 655	2 608
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 075	1 170
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.5	22	3 470
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		15 648	8 107
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(87)	233
Résultat net des activités d'investissement		(158)	236
Résultat net des activités de financement		4 007	4 331
Autres mouvements		(3 531)	3 792
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		16 976	21 339
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(10 562)	(26 962)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		44 931	32 572
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(40 524)	(16 793)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 464)	11 589
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		47	52
Impôts versés		(2 864)	(1 593)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(13 436)	(1 135)
Flux provenant des activités abandonnées		(131)	(2 637)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		11 064	20 175
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(81)	121
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 000)	(725)
Flux provenant des activités abandonnées		(59)	69
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(1 140)	(535)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		170	(2 745)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		(2 795)	340
Flux provenant des activités abandonnées		(34)	2 499
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(2 659)	94
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(2 949)	(970)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		4 316	18 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		60 495	41 731
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		45 263	31 009
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		15 232	10 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		64 811	60 495
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		68 676	45 263
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		(3 865)	15 232
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		4 316	18 764

* Composé du solde net du poste Caisses et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : au 31 décembre 2013, ce montant comprend principalement le versement des dividendes d'Eurazeo pour 14 millions d'euros et Wafasalaf pour 17 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations : cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 21.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2013 s'établit à 107 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment la cession des titres Eurazeo pour un montant de 174 millions d'euros diminué du règlement de la période pour l'acquisition des titres de Crédit Agricole Bulgarie (ex-Emporiki Bank Bulgarie EAD), Crédit Agricole Romania (ex-Emporiki Bank Romania S.A.) et Crédit Agricole Bank Albania S.A. (ex-Emporiki Bank Albania S.A.) pour un montant de - 55 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 187 millions d'euros portant principalement sur les acquisitions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 535 millions d'euros, diminué de la cession des titres Bankinter pour 415 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : ce poste inclut à hauteur de - 477 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole à ses actionnaires, sociétaires et aux actionnaires minoritaires des filiales, l'augmentation de capital des Caisses locales pour 355 millions d'euros. Il tient compte également l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 117 millions d'euros et les flux de trésorerie liés aux actions propres pour un montant de 161 millions d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : au 31 décembre 2013, les émissions de dettes obligataires s'élevaient à 22 887 millions d'euros et les remboursements à 20 249 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élevaient à 2 012 millions d'euros et les remboursements à 3 319 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires (cf. note 21 "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013", partie IV - Émissions d'obligations subordonnées Crédit Agricole S.A.).

Notes annexes aux états financiers

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	147	6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	208	
	1.1	Normes applicables et comparabilité	147	6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	210
	1.2	Format de présentation des états financiers	149	6.7	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	214
	1.3	Principes et méthodes comptables	149	6.8	Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance	214
	1.4	Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	165	6.9	Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	222
NOTE 2	Informations significatives de l'exercice	168	6.10	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	222	
	2.1	Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013	168	6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	223
	2.2	Participations dans les entreprises mises en équivalence	171	6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	225
	2.3	Opérations de titrisation	171	6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	227
	2.4	Participations non consolidées	172	6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers	228
	2.5	Écarts d'acquisition	173	6.15	Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées	229
	2.6	Participations dans les co-entreprises	175	6.16	Immeubles de placement	231
NOTE 3	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	175	6.17	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	232	
	3.1	Risque de crédit	175	6.18	Provisions techniques des contrats d'assurance	233
	3.2	Risque de marché	181	6.19	Provisions	234
	3.3	Risque de liquidité et de financement	186	6.20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	236
	3.4	Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	188	NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	238
	3.5	Risques opérationnels	189	7.1	Détail des charges de personnel	238
	3.6	Gestion du capital et ratios réglementaires	189	7.2	Effectif fin de période	238
NOTE 4	Notes relatives au compte de résultat et au résultat global	190	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	238	
	4.1	Produits et Charges d'intérêts	190	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	239
	4.2	Commissions nettes	191	7.5	Autres avantages sociaux	241
	4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	191	7.6	Paiements à base d'actions	241
	4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	193	NOTE 8	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	244
	4.5	Produits et charges nets des autres activités	193	NOTE 9	Reclassements d'instruments financiers	245
	4.6	Charges générales d'exploitation	193	NOTE 10	Juste valeur des instruments financiers	246
	4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	194	10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	247
	4.8	Coût du risque	195	10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	249
	4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	195	10.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	260
	4.10	Impôts	196	NOTE 11	Événements postérieurs à la clôture	260
	4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	197	11.1	Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (<i>Switch</i>)	260
NOTE 5	Informations sectorielles	199	11.2	Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque centrale européenne (AQR)	261	
	5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	200	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013	261
	5.2	Information sectorielle par zone géographique	202			
	5.3	Spécificités de l'assurance	203			
NOTE 6	Notes relatives au bilan	205				
	6.1	Caisse, banques centrales	205			
	6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	205			
	6.3	Instruments dérivés de couverture	207			
	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	208			

NOTE 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	4 mars 2013 (UE n° 183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n° 301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du groupe Crédit Agricole s'élève à - 138 millions d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 389 millions d'euros/DVA = + 251 millions d'euros).

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013) ;
- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS, telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US GAAP, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 "Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers") au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{er} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014, avec une application rétroactive. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs : (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée, (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole en tant que sponsor des conduits et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1^{er} janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel ;

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte. Bien que l'investissement soit réalisé pour le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan d'environ 2,8 milliards d'euros, l'impact résultat étant jugé non matériel.

Pour l'activité d'*asset management*, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un pouvoir décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle.

À défaut, le groupe Crédit Agricole agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants devront reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne seront plus consolidées par intégration proportionnelle, mais seront mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée ;

- au 31 décembre 2013, le groupe Crédit Agricole intervient en qualité de co-entrepreneur dans 37 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, aura pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités. L'impact sur la taille du bilan et sur la décomposition du résultat est jugé non matériel.

La norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à communiquer sur les intérêts détenus dans les autres entités consolidées et dans les entités structurées non consolidées, avec l'objectif d'en évaluer les risques associés et l'incidence sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.

Le principal impact de la première application de la norme d'IFRS 12 est de nature opérationnelle, avec l'adaptation des outils de collecte et de restitution de l'information en annexe.

Le Groupe n'attend pas d'autre effet significatif de l'application des autres normes sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances ainsi que les opérations de pensions livrées et les prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat depuis 2012. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2 :

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

■ Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ; et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB., classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, ont fait l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'intention de gestion associée à ces émissions n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

Titres au passif

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19 "Provisions".

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet, et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Juste valeur des dérivés

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.19.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en action...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2013.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du Résultat ou de la Réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ;
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais disposent de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par l'entité de *reporting* sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013".

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013

2.1.1 CESSIONS ET PROJETS DE CESSIION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

Conformément à la stratégie du groupe Crédit Agricole de renforcement de sa structure financière et de recentrage de ses activités, plusieurs opérations de cession, initiées en 2012, ont été finalisées au cours de l'exercice 2013.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs d'Emporiki Group, de Crédit Agricole Cheuvreux et de CLSA étaient reclassés au bilan du 31 décembre 2012 en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et leur résultat net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 des entités comptabilisées conformément à la norme IFRS 5 sont présentés dans la note 6.15 "Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées".

Cession d'Emporiki Group

La cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été finalisée le 1^{er} février 2013. Crédit Agricole S.A. a procédé le 28 janvier 2013 à une augmentation du capital de sa filiale Emporiki à hauteur de 585 millions d'euros. Les titres issus de cette augmentation de capital n'ont pas été acquis avec un objectif de détention durable mais uniquement pour permettre la réalisation de la cession d'Emporiki à Alpha Bank. Ces titres ont donc été comptabilisés en titres de placement et la moins-value de 588 millions d'euros (y compris 3 millions d'euros de taxes) a été déduite fiscalement dans les conditions de droit commun.

Cession de Crédit Agricole Cheuvreux

La cession de la totalité du capital de Crédit Agricole Cheuvreux à Kepler Capital Markets a été finalisée le 29 avril 2013. Crédit Agricole CIB a pris une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15 %.

La contribution de Crédit Agricole Cheuvreux aux résultats du 31 décembre 2013, comptabilisée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, s'élève à - 22 millions d'euros et est essentiellement constituée du résultat opérationnel de Crédit Agricole Cheuvreux réalisé à la date de finalisation de l'opération.

Au 31 décembre 2012, la contribution de Crédit Agricole Cheuvreux au Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession s'élevait à - 192 millions d'euros dont - 21 millions d'euros au titre du résultat opérationnel et - 171 millions d'euros au titre du résultat de cession estimé à cette date.

Cession de CLSA

Le 20 juillet 2012, Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à Citics International. Suite à l'accord de vente ferme des 80,1 % restants de Crédit Agricole CIB à Citics signé le 5 novembre 2012 et à l'obtention des accords réglementaires nécessaires, la transaction a pu être finalisée le 31 juillet 2013, faisant de CLSA une filiale à 100 % de Citics.

Deux entités du périmètre CLSA n'ont pas été cédées :

- CA Securities Taiwan : Crédit Agricole CIB détient une option de vente de CA Securities Taiwan à Citics d'une durée de deux ans. La mise en œuvre de cette option est conditionnée à l'évolution de la législation taïwanaise ;
- CLSA Financial Products qui sera gérée de manière extinctive.

Le prix définitif de cession des 100 % de CLSA s'élève à 1 066 millions de dollars. Le résultat de cession, hors résultat opérationnel, de la période s'élève à 330 millions d'euros dans les comptes du 31 décembre 2013.

Projet de cession de Newedge (IFRS 5)

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage, pour un montant de 272 millions d'euros, et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 %, dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs.

Compte tenu des démarches et négociations engagées dès le troisième trimestre 2013, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 dès le 30 septembre 2013, les conditions d'application de cette norme étant remplies.

En application d'IAS 31, les entités sous contrôle conjoint qui répondent à la définition des actifs non courants détenus en vue de la vente ne doivent plus être consolidées en intégration proportionnelle mais doivent être comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 5 :

- les actifs et passifs sont reclassés en Actifs non courants détenus en vue de la vente et en Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur du taux de détention du Groupe. La quote-part de 50 % dans les actifs de Newedge est classée en Actifs non courants destinés à être cédés pour 24 438 millions d'euros et la quote-part des passifs en Dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés pour 24 189 millions d'euros ;
- le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession, qui s'élève à - 162 millions d'euros, enregistre le résultat courant de l'exercice de Newedge ainsi que l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs.

Aucun résultat opérationnel ni aucune variation de valeur des réserves recyclables n'ont été constatés postérieurement au classement comptable IFRS 5.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le Compte de résultat au 31 décembre 2012 a été retraité pour intégrer le reclassement du Résultat opérationnel de Newedge dans la rubrique Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant de - 345 millions d'euros.

Projet de cession de Crédit Agricole Bulgarie (IFRS 5)

Crédit Agricole Bulgarie est détenue à 100 % par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A. La cession de Crédit Agricole Bulgarie a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies au 31 décembre 2013.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie sont comptabilisés dans les comptes dédiés au 31 décembre 2013 pour 211 millions d'euros à l'actif, pour 232 millions d'euros en dettes et pour - 39 millions d'euros au compte de résultat.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été retraités à hauteur de - 9 millions d'euros au compte de résultat au titre du résultat opérationnel 2012 de Crédit Agricole Bulgarie.

Projet de cession d'entités nordiques de CA Consumer Finance (IFRS 5)

Une offre engageante pour la cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de CA Consumer Finance, a été signée à la fin du mois de décembre 2013 pour un montant de 150 millions d'euros. La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires compétentes et à la consultation des institutions représentatives du personnel concerné.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés est reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs et passifs sont transférés en Actifs non courants détenus en vue de la vente et en Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 468 millions d'euros à l'actif et 331 millions d'euros au passif ;
- le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession, qui s'élève à - 76 millions d'euros, enregistre le résultat courant de l'exercice du groupe d'entités en cours de cession ainsi que la différence négative entre le prix de cession, net de frais, et la valeur nette comptable en consolidation de ces entités pour - 99 millions d'euros de résultat de cession estimé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été retraités à hauteur de + 25 millions d'euros correspondant au résultat opérationnel 2012.

Projet de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)

L'intention de IUB Holding, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., de céder les 51 % du capital de BNI Madagascar, est confirmée. Les discussions se sont poursuivies au cours de l'année 2013 avec les acheteurs pressentis et le processus d'approbation réglementaire est en cours.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar sont conservés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour 339 millions d'euros à l'actif, contre 386 millions d'euros au 31 décembre 2012, 316 millions d'euros au passif, contre 389 millions d'euros au 31 décembre 2012, et pour 12 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.1.2 CESSIION DES TITRES DE PARTICIPATION BANKINTER

Dans le prolongement de sa stratégie de désengagement initiée en 2012, qui avait conduit le groupe Crédit Agricole au 30 septembre 2012 à acter sa perte d'influence notable sur Bankinter, Crédit Agricole S.A. a procédé en 2013 à des cessions successives de son portefeuille d'actions :

- en janvier 2013, dans le cadre d'une procédure de placement privé accélérée auprès d'investisseurs institutionnels ;
- puis de fin juillet à septembre 2013, à la faveur de la bonne performance boursière de Bankinter dans un contexte de marché favorable. Le 4 septembre 2013, Crédit Agricole S.A. a procédé à la cession de son dernier bloc d'actions.

L'intégralité des obligations convertibles détenues par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, le 11 novembre 2013, d'une conversion en actions.

L'effet de ces opérations est un impact positif de 226 millions d'euros en Produit net bancaire en 2013. Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. ne détient plus que 0,27 % du capital de Bankinter.

Les ventes d'actions Bankinter se sont poursuivies sur le marché dans les premiers jours de janvier 2014. La position a été entièrement soldée le lundi 6 janvier avec un effet marginal sur le résultat 2014.

2.1.3 OPÉRATIONS LIÉES AU TITRE EURAZEO

Le 22 novembre 2013, Crédit Agricole S.A. a cédé 4,85 % du capital d'Eurazeo pour 174 millions d'euros. La plus-value consolidée dégagée s'élève à 20 millions d'euros. A l'issue de l'opération, Crédit Agricole S.A. détient 14,05 % du capital et 20,57 % des droits de vote.

Au cours du mois de novembre 2013, Crédit Agricole S.A. a également émis des obligations "zéro coupon" remboursables au pair ou échangeables en actions Eurazeo (OEA) pour un montant de 337 millions d'euros et représentant 7,03 % du capital d'Eurazeo, d'une durée de trois ans, avec un règlement de l'émission en date du 6 décembre 2013.

Ces obligations cotées sont des instruments hybrides comptabilisés à la juste valeur sur option.

Eurazeo a procédé le 12 décembre 2013 au rachat et à l'annulation de 5,1 % de son capital. Cette opération a comme conséquence une augmentation du taux de contrôle de Crédit Agricole S.A. qui passe à 21,43 % pour un taux d'intérêt à 14,82 %.

Compte tenu du maintien de l'influence notable de Crédit Agricole S.A., la participation reste mise en équivalence dans les comptes consolidés du 31 décembre 2013.

2.1.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au Tier 2 sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars. Cette émission de titres hybrides de maturité 20 ans comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A. sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR.

Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 372	1 898	32 879	1 012	482	115
B.E.S. ⁽¹⁾	816	840	79 855	2 105	(502)	(105)
Eurazeo ⁽²⁾	449	529	12 649	4 988	168	44
Autres	422	-	-	-	-	33
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	3 059	-	-	-	-	87

(1) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30 septembre 2013.

(2) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2013.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5 "Écarts d'acquisition".

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 360	1 671	31 884	1 033	622	164
B.E.S.	974	729	81 866	1 875	90	(237)
Bankinter ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(175)
Eurazeo ⁽²⁾	581	430	15 088	4 440	(129)	(24)
Autres	393	-	-	-	-	39
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	3 308	-	-	-	-	(233)

(1) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 31 décembre 2012.

(2) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 31 décembre 2012. Les données Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société sur le deuxième semestre 2012.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2013, CA Consumer Finance gère en Europe 23 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 9 016 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 14 093 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 077 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 4 679 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 170 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.4 Participations non consolidées

Les titres enregistrés au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 7 592 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 986 millions d'euros au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Crédit Logement (titres A et B), Altarea et Korian. La participation du Groupe dans ces sociétés s'élève respectivement à 489, 397 et 322 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement, 27 % d'Altarea et 32 % du capital de Korian mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité Brut	31/12/2012 Retraité Net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Brut	31/12/2013 Net
Banque de proximité en France	5 595	5 581	-	-	(22)	-	1	5 596	5 560
dont Groupe LCL	5 558	5 558	-	-	-	-	-	5 558	5 558
dont Caisses régionales	37	23	-	-	(22)	-	1	38	2
Services Financiers Spécialisés	3 505	1 617	-	-	-	4	(186)	3 279	1 435
dont crédit à la consommation ⁽¹⁾	1 939	1 135	-	-	-	5	(186)	1 715	954
dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	532	411	-	-	-	-	-	531	411
dont factoring	465	71	-	-	-	(1)	-	464	70
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 697	4 697	30	-	-	(16)	(1)	4 710	4 710
dont gestion d'actifs	2 122	2 122	30	-	-	(15)	-	2 137	2 137
dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
dont assurances	1 263	1 263	-	-	-	-	(1)	1 262	1 262
dont banque privée internationale	657	657	-	-	-	(1)	-	656	656
Banque de financement et d'investissement	2 471	487	-	-	-	-	-	1 807	487
dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 807	487	-	-	-	-	-	1 807	487
dont courtiers, autres ⁽²⁾	664	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque de proximité à l'international	3 750	2 249	-	-	-	(8)	-	3 724	2 241
dont Italie	3 042	1 761	-	-	-	-	-	3 042	1 761
dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
dont Ukraine	123	-	-	-	-	-	-	115	-
dont autres pays	320	223	-	-	-	(8)	-	302	215
Activités hors métiers	72	72	-	-	-	-	-	72	72
TOTAL	20 090	14 703	30	-	(22)	(20)	(186)	19 188	14 505
Part du Groupe	19 798	14 518	22	-	(22)	(18)	(184)	18 894	14 315
Participations ne donnant pas le contrôle	292	185	8	-	-	(2)	(2)	294	188

(1) Écart d'acquisition brut d'entités nordiques de CA Consumer Finance de 232 millions d'euros, déprécié à hauteur de - 46 millions d'euros, reclassé en Actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2013.

(2) Écart d'acquisition brut de Newedge de 664 millions d'euros, totalement déprécié au 31 décembre 2012 reclassé en Actifs non courants destinés à être cédés au 30 septembre 2013.

Après la dépréciation totale des écarts d'acquisition sur l'UGT CA Consumer Finance-Agos en 2012, seules deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du métier Crédit à la consommation portent des écarts d'acquisition au 31 décembre 2013 :

- crédit à la consommation France et autres filiales internationales (hors Agos et Partenariats automobiles) ;
- partenariats automobiles.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- **flux futurs estimés** : données prévisionnelles à trois ans établies à partir des budgets et projections approuvés par la gouvernance des entités. Des données prévisionnelles à cinq ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées.

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2013, axé sur les hypothèses suivantes :

- *schéma de reprise molle et fragile* : régime de croissance molle et vulnérable aux chocs, le temps de purger les excès financiers passés. Dans les pays industrialisés, retour de la croissance vers son rythme potentiel à horizon 2014-2015. Néanmoins, la crise va laisser des cicatrices avec des potentiels de croissance revus en baisse (proches de 2 % aux USA et 1 % en zone euro). Croissance mondiale en mutation : translation vers le bas (tirée par les pays industrialisés) et basculement vers les pays émergents,
- *pays industrialisés* : régime caractérisé par plus d'épargne privée (moins de consommation et de crédits) et moins de déficits extérieurs. Nécessité de purger les stocks de dettes privées et publiques, ce qui est un processus long et douloureux (ajustements de nature déflationniste),
- *pays émergents* : croissance caractérisée par plus de consommation et moins d'excédents extérieurs (autonomisation de la croissance). Libérer ce potentiel (croissance davantage tirée par la demande domestique) appelle notamment d'autres politiques de change (appréciation en tendance des monnaies) et des réformes sociales (filet de sécurité pour amortir les chocs et dissuader l'épargne de précaution),
- *des taux longs bas en tendance* dans le monde développé vu le régime de croissance molle non inflationniste, le caractère ultra accommodant des politiques monétaires, une manière aussi d'accommoder les ajustements bilanciaux à l'œuvre ;
- **les fonds propres alloués** aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2013 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires et à 80 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;
- **taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation** : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2013	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %	9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,0 % à 16,9 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	9,2 % à 10,1 %
Gestion de l'épargne	2,0 %	9,2 % à 9,7 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	12,6 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT ont été ajustés afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain et notamment celui des pays de l'Europe du Sud, et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

En conséquence, les taux d'actualisation ont été revus à la baisse pour la Banque de proximité à l'international, entre 2012 et 2013 respectivement de 10,4 % à 10,0 % sur l'Italie et de 11,1 % à 10,5 % sur la Pologne. L'évolution du risque souverain italien a eu également un impact sur le taux d'actualisation appliqué aux Services financiers spécialisés fortement implantés en Italie (partenariats automobiles).

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour tous les UGT.

- S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 325 millions d'euros :
 - 60 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 265 millions d'euros sur l'UGT Banque de financement et d'investissement,
 - une variation de + 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 380 millions d'euros :
 - 10 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 370 millions d'euros sur l'UGT Banque de financement et d'investissement,
 - une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

■ S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :

- une variation de + 1 % du coefficient d'exploitation en année terminale des UGT conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 80 millions d'euros sur l'UGT Banque de financement et d'investissement ;
- une variation de + 10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 500 millions d'euros :
 - 20 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 480 millions d'euros sur l'UGT Banque de Financement et d'investissement.

Aucun de ces différents scénarios n'entraînerait de dépréciation sur les autres UGT.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2013, la principale participation dans les co-entreprises est FGA Capital S.p.A., consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 464 millions d'euros, 678 millions d'euros en charges et 766 millions d'euros en produits.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les co-entreprises.

NOTE 3

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de crédit")

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	309 929	350 154
Instruments dérivés de couverture	30 740	44 847
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	259 215	252 158
Prêts et créances sur les établissements de crédit	118 939	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	716 070	734 903
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25 447	22 991
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 460 341	1 522 308
Engagements de financement donnés	197 228	207 197
Engagements de garantie financière donnés	91 980	93 939
Provisions - Engagements par signature	(466)	(465)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	288 742	300 671
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	1 749 083	1 822 979

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 433	4 923
Prêts et créances sur la clientèle	413 400	407 438
Engagements de financement donnés	9 816	13 514
Engagements de garantie donnés	4 400	4 879

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et *a minima* une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2013				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	3 836	26	19	33	3 784
Banques centrales	13 518	2	1	-	13 517
Établissements de crédit	80 569	651	409	-	80 160
Institutions non établissements de crédit	68 356	3 319	1 590	325	66 441
Grandes entreprises	204 805	8 604	5 162	2 434	197 209
Clientèle de détail	454 299	15 648	9 478	3 807	441 014
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	825 383	28 250	16 659	6 599	802 125

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 387 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	5 445	77	70	28	5 347
Banques centrales	25 528	-	-	-	25 528
Établissements de crédit	92 287	649	558	-	91 729
Institutions non établissements de crédit	89 037	2 828	1 371	671	86 995
Grandes entreprises	216 763	8 541	5 148	2 387	209 228
Clientèle de détail	447 072	16 264	10 200	3 541	433 331
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	876 132	28 359	17 347	6 627	852 158

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 204 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 024	3 411
Institutions non établissements de crédit	40 700	24 372
Grandes entreprises	91 304	112 341
Clientèle de détail	44 914	50 425
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	179 942	190 549
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	478	534
Institutions non établissements de crédit	9 720	6 871
Grandes entreprises	41 099	44 043
Clientèle de détail	27 745	31 870
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	79 042	83 318

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Administrations centrales	8 468	10 997
Institutions non établissements de crédit	51 625	60 575
Grandes entreprises	166 115	152 199
Clientèle de détail	421 825	415 241
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	648 033	639 012

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	586 689	15 806	10 063	4 833	571 793
Autres pays de l'Union européenne	136 102	9 678	4 931	1 092	130 079
Autres pays d'Europe	15 545	409	201	96	15 248
Amérique du Nord	12 113	307	159	84	11 870
Amériques centrale et du Sud	12 089	589	522	35	11 532
Afrique et Moyen-Orient	20 876	1 148	691	222	19 963
Asie et Océanie (hors Japon)	25 457	224	34	204	25 219
Japon	16 512	89	58	33	16 421
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	825 383	28 250	16 659	6 599	802 125

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 387 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	606 923	15 472	9 913	4 714	592 296
Autres pays de l'Union européenne	147 107	9 688	5 379	1 034	140 694
Autres pays d'Europe	15 909	492	258	97	15 554
Amérique du Nord	39 942	511	345	361	39 236
Amériques centrale et du Sud	12 781	881	658	17	12 106
Afrique et Moyen-Orient	18 584	1 006	709	181	17 694
Asie et Océanie (hors Japon)	18 698	200	18	126	18 554
Japon	16 188	109	67	97	16 024
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ⁽¹⁾	876 132	28 359	17 347	6 627	852 158

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 204 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	103 202	116 420
Autres pays de l'Union européenne	36 420	34 696
Autres pays d'Europe	4 624	6 806
Amérique du Nord	23 015	19 093
Amériques centrale et du Sud	3 639	4 014
Afrique et Moyen-Orient	2 044	1 778
Asie et Océanie (hors Japon)	6 361	6 869
Japon	637	873
TOTAL ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	179 942	190 549
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	48 184	56 219
Autres pays de l'Union européenne	12 336	13 058
Autres pays d'Europe	2 083	2 761
Amérique du Nord	9 453	5 337
Amériques centrale et du Sud	637	559
Afrique et Moyen-Orient	1 397	1 363
Asie et Océanie (hors Japon)	3 743	3 126
Japon	1 209	895
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	79 042	83 318

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	488 470	477 337
Autres pays de l'Union européenne	93 362	91 876
Autres pays d'Europe	11 374	12 386
Amérique du Nord	21 939	26 293
Amériques centrale et du Sud	4 589	3 745
Afrique et Moyen-Orient	16 347	14 036
Asie et Océanie (hors Japon)	6 694	9 307
Japon	5 257	4 031
Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	648 032	639 011

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2013						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 343	2 699
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	297	480
Administrations centrales	-	-	-	-	-	1	1
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	15
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	9	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	260	414
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	27	50
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	15 291	568	260	105	16 224	11 591	22 925
Administrations centrales	43	1	-	1	45	7	26
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	-
Établissements de crédit	53	-	-	-	53	243	406
Institutions non établissements de crédit	2 333	110	80	45	2 568	1 729	1 715
Grandes entreprises	4 904	194	82	29	5 209	3 441	7 603
Clientèle de détail	7 958	263	98	30	8 349	6 170	13 175
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	15 291	568	260	105	16 224	15 231	26 104

31/12/2012 Retraité								
(en millions d'euros)	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 218	1 915	
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	647	612	
Administrations centrales ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	1	3	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	42	33	
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	444	504	
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	160	72	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	15 939	557	583	81	17 160	11 013	23 543	
Administrations centrales	56	2	4	2	64	7	74	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédit	119	33	223	-	375	91	553	
Institutions non établissements de crédit	2 863	53	32	3	2 951	1 457	1 321	
Grandes entreprises	4 963	242	236	66	5 507	3 394	7 962	
Clientèle de détail	7 938	227	88	10	8 263	6 064	13 633	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	15 939	557	583	81	17 160	14 878	26 070	

(1) Les titres d'État grecs ont fait l'objet d'un échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette souveraine annoncé par l'État grec le 21 février 2012. Cette opération est à l'origine de la baisse des dépréciations pour - 5 milliards d'euros et de la valeur nette comptable pour - 2 milliards d'euros.

3.2 Risque de marché

(Cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de marché")

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- ▶ les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- ▶ les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- ▶ les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 378	10 951	16 076	30 405	43 904
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 313	10 674	15 857	29 844	43 381
Options de taux	-	-	-	-	1	8	9	7
Caps-floors-collars	-	-	-	65	276	211	552	516
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	72	12	34	118	529
Opérations fermes de change	-	-	-	71	12	34	117	527
Options de change	-	-	-	1	-	-	1	2
Autres instruments	-	-	-	58	7	1	66	32
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	58	7	1	66	32
Sous-total	-	-	-	3 508	10 970	16 111	30 589	44 465
Opérations de change à terme	-	-	-	39	27	85	151	382
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	3 547	10 997	16 196	30 740	44 847

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 696	12 215	19 538	34 449	46 955
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 609	11 973	19 444	34 026	46 504
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	5
Caps-floors-collars	-	-	-	84	241	93	418	439
Autres instruments conditionnels	-	-	-	3	1	1	5	7
Instruments de devises et or	-	-	-	125	31	5	161	369
Opérations fermes de change	-	-	-	124	31	5	160	367
Options de change	-	-	-	1	-	-	1	2
Autres instruments	-	-	-	8	-	1	9	17
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	8	-	1	9	17
Sous-total	-	-	-	2 829	12 246	19 544	34 619	47 341
Opérations de change à terme	-	-	-	152	20	7	179	217
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 981	12 266	19 551	34 798	47 558

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	2	6	-	16 801	36 509	63 487	116 805	157 190
<i>Futures</i>	1	-	-	-	-	-	1	-
FRA	-	-	-	252	135	-	387	774
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	15 923	26 567	37 160	79 650	106 208
Options de taux	-	-	-	51	2 939	22 315	25 305	35 700
Caps-floors-collars	-	-	-	575	6 868	3 898	11 341	14 508
Autres instruments conditionnels	1	6	-	-	-	114	121	-
Instruments de devises et or	-	-	-	3 195	2 774	3 190	9 159	10 731
Opérations fermes de change	-	-	-	1 998	1 199	1 154	4 351	3 582
Options de change	-	-	-	1 197	1 575	2 036	4 808	6 789
Autres instruments	36	151	8	3 529	8 221	884	12 829	18 765
Dérivés sur actions & indices boursiers	36	151	8	1 644	4 621	626	7 086	7 146
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	13	1	-	14	27
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	588
Dérivés de crédit	-	-	-	1 872	3 592	258	5 722	10 997
Autres	-	-	-	-	7	-	7	7
Sous-total	38	157	8	23 525	47 504	67 561	138 793	186 686
Opérations de change à terme	-	-	-	7 158	759	191	8 108	8 117
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	38	157	8	30 683	48 263	67 752	146 901	194 803

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	17 763	35 198	62 353	115 314	154 070
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	1
FRA	-	-	-	252	127	-	379	730
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	16 551	23 315	34 168	74 034	97 412
Options de taux	-	-	-	137	3 615	23 378	27 130	37 981
Caps-floors-collars	-	-	-	822	8 139	4 807	13 768	17 944
Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	2	-	3	2
Instruments de devises et or	-	-	-	3 263	2 969	2 710	8 942	10 281
Opérations fermes de change	-	-	-	1 542	1 325	785	3 652	3 290
Options de change	-	-	-	1 721	1 644	1 925	5 290	6 991
Autres instruments	30	128	2	3 894	8 383	710	13 147	19 809
Dérivés sur actions & indices boursiers	30	128	2	1 722	4 587	347	6 816	7 562
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	14	1	-	15	31
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	550
Dérivés de crédit	-	-	-	2 137	3 794	360	6 291	11 646
Autres	-	-	-	21	1	3	25	20
Sous-total	30	128	2	24 920	46 550	65 773	137 403	184 160
Opérations de change à terme	-	-	-	6 887	1 388	121	8 396	7 607
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	30	128	2	31 807	47 938	65 894	145 799	191 767

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt	12 369 262	11 571 347
<i>Futures</i>	1 951 716	385 370
FRA	96 961	1 309 167
Swaps de taux d'intérêts	8 022 249	7 336 183
Options de taux	1 305 555	1 436 219
Caps-floors-collars	992 652	1 104 365
Autres instruments conditionnels	129	43
Instruments de devises et or	2 444 401	2 414 836
Opérations fermes de change	1 971 976	1 890 208
Options de change	472 425	524 628
Autres instruments	757 471	1 196 355
Dérivés sur actions & indices boursiers	75 465	110 811
Dérivés sur métaux précieux	593	811
Dérivés sur produits de base	-	7 235
Dérivés de crédits	680 465	1 076 254
Autres	948	1 244
Sous total	15 571 134	15 182 538
Opérations de change à terme	254 524	323 396
TOTAL NOTIONNELS	15 825 658	15 505 934

RISQUE DE CHANGE

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVICES AU BILAN CONSOLIDÉ

	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en millions d'euros)</i>				
EUR	1 383 408	1 389 981	1 444 303	1 435 224
Autres devises de l'Union européenne	35 187	41 513	29 833	29 264
USD	209 615	213 121	228 083	232 282
JPY	30 467	24 785	30 190	40 448
Autres devises	47 649	36 926	50 811	46 002
TOTAL BILAN	1 706 326	1 706 326	1 783 220	1 783 220

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en millions d'euros)</i>						
EUR	66 582	16 893	3 154	64 336	18 406	3 193
Autres devises de l'Union européenne	1 253	978	1 010	1 612	1 210	1 031
USD	6 903	1 138	2 864	4 795	537	3 063
JPY	1 735	-	-	2 040	-	-
Autres devises	1 701	143	190	2 319	155	201
TOTAL	78 174	19 152	7 218	75 102	20 308	7 488

3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre "Facteurs de risque - Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 731	4 974	35 039	1 045	1 293	94 082
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	102 301	75 699	246 734	301 519	5 047	731 300
Total	154 032	80 673	281 773	302 564	6 340	825 382
Dépréciations						(23 257)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						802 125

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	79 094	4 844	27 937	1 292	4 646	117 813
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	121 206	74 007	251 412	307 102	4 593	758 320
Total	200 300	78 851	279 349	308 394	9 239	876 133
Dépréciations						(23 975)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						852 158

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	66 106	5 042	24 782	5 080	589	101 599
Dettes envers la clientèle	505 727	50 167	61 525	13 653	16 960	648 032
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	571 833	55 209	86 307	18 733	17 549	749 631

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit	55 061	6 590	40 817	3 528	2 676	108 672
Dettes envers la clientèle	500 972	38 331	69 604	13 714	16 390	639 011
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	556 033	44 921	110 421	17 242	19 066	747 683

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	270	408	2 359	158	-	3 195
Titres du marché interbancaire	-	2 544	7 704	10 129	-	20 377
Titres de créances négociables	34 504	19 444	2 491	2 078	-	58 517
Emprunts obligataires	8 575	8 577	41 457	19 565	-	78 174
Autres dettes représentées par un titre	1 444	1 410	423	68	-	3 345
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	44 793	32 383	54 434	31 998	-	163 608
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	523	365	5 839	12 404	21	19 152
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	7 218	7 218
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	141	142
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	526	365	5 839	12 404	7 500	26 634

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	334	379	2 340	137	-	3 190
Titres du marché interbancaire	-	1 991	8 307	10 197	-	20 495
Titres de créances négociables	42 497	23 242	2 247	2 268	-	70 254
Emprunts obligataires	7 657	8 786	41 789	16 870	-	75 102
Autres dettes représentées par un titre	1 725	1 611	431	243	-	4 010
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	52 213	36 009	55 114	29 715	-	173 051
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	322	1 551	3 369	15 066	-	20 308
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	170	7 318	7 488
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	135	136
Titres et emprunts participatifs	3	-	-	-	142	145
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	326	1 551	3 369	15 236	7 595	28 077

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	247	340	-	-	-	587

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	215	375	-	-	-	590

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. chapitre "Facteurs de risques - Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- ▶ de couverture de valeur ;
- ▶ de couverture de résultats futurs ;
- ▶ de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	29 510	34 348	1 159 014	43 235	47 247	1 206 022
Taux d'intérêt	29 268	34 093	1 098 562	42 405	46 766	1 133 092
Instruments de capitaux propres	11	2	9	13	2	356
Change	231	253	49 791	817	479	71 657
Crédit	-	-	9 769	-	-	-
Matières premières	-	-	11	-	-	-
Autres	-	-	872	-	-	917
Couverture de flux de trésorerie	1 210	434	45 084	1 584	297	29 901
Taux d'intérêt	1 138	355	30 915	1 499	189	16 647
Capitaux propres	55	6	196	18	15	91
Change	17	71	13 948	67	93	13 163
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	1	25	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	21	16	3 253	28	14	3 695
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	30 741	34 797	1 207 351	44 847	47 558	1 239 618

3.5 Risques opérationnels

(Cf. chapitre "Facteurs de risques - Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013, comme en 2012, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de Crédit Agricole Bulgarie dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En outre, les comptes retraités au 31 décembre 2012 intègrent la correction de la valorisation de dérivés sur un nombre limité d'opérations complexes.

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 278	1 289
Sur opérations avec la clientèle	26 909	28 558
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 178	7 357
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	913	1 040
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 485	3 289
Sur opérations de location-financement	1 155	1 331
Autres intérêts et produits assimilés	36	486
PRODUITS D'INTÉRÊTS ⁽¹⁾	39 954	43 350
Sur opérations avec les établissements de crédit	(973)	(1 313)
Sur opérations avec la clientèle	(8 596)	(9 625)
Sur dettes représentées par un titre	(4 655)	(4 471)
Sur dettes subordonnées	(1 441)	(1 151)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 697)	(3 730)
Sur opérations de location-financement	(272)	(331)
Autres intérêts et charges assimilées	180	255
CHARGES D'INTÉRÊTS	(18 454)	(20 366)

(1) Dont 521 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 512 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le rachat de dettes subordonnées Crédit Agricole S.A. impacte les Autres intérêts et produits assimilés d'une part et les Charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de + 864 millions d'euros.

4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	252	(59)	193	243	(106)	137
Sur opérations avec la clientèle	3 547	(204)	3 343	3 439	(213)	3 226
Sur opérations sur titres	184	(167)	17	270	(238)	32
Sur opérations de change	39	(13)	26	49	(18)	31
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	242	(125)	117	206	(130)	76
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 388	(1 431)	2 957	4 504	(1 607)	2 897
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 765	(525)	2 240	2 713	(383)	2 330
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	11 417	(2 524)	8 893	11 424	(2 695)	8 729

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dividendes reçus	435	353
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	(27)	(369)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option ⁽²⁾	2 539	5 203
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	563	261
Résultat de la comptabilité de couverture	(111)	(25)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3 399	5 423

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. note 6.2 actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat).

(2) Le résultat dégagé sur les Actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance s'élève à 3 191 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 367 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte, soit 2 046 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 3 976 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, font l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

En conséquence, le *spread* émetteur sur ces émissions fait l'objet d'un classement en Plus ou moins-values latentes sur passifs à la juste valeur par résultat par option au 31 décembre 2013 pour un montant de - 529 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'impact de - 933 millions d'euros était comptabilisé en Plus ou moins-values latentes sur passifs à la juste valeur par résultat par nature.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11 089	(11 114)	(25)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 711	(6 251)	(1 540)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 378	(4 863)	1 515
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	34 663	(34 658)	5
Variations de juste valeur des éléments couverts	17 474	(17 199)	275
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	17 189	(17 459)	(270)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	11	(102)	(91)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	11	(102)	(91)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	45 763	(45 874)	(111)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 547	(7 535)	12
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 441	(3 754)	687
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 106	(3 781)	(675)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	38 075	(38 112)	(37)
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 528	(19 423)	(895)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 547	(18 689)	858
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(2)	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(2)	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	45 624	(45 649)	(25)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dividendes reçus	677	752
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 050	431
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(435)	(973)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	3	(177)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 295	33

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

La variation à la hausse des plus ou moins values de cessions réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente de 1 619 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 s'explique principalement par l'amélioration des résultats de cession dégagés par les entités de l'assurance.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	56	44
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	7 168	3 088
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(12 200)	(9 956)
Produits nets des immeubles de placement	129	158
Autres produits (charges) nets	(62)	179
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(4 909)	(6 487)

(1) La hausse de 4 080 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance est principalement due à la hausse des primes d'assurance-vie émises pour 3 183 millions d'euros en liaison avec le développement de l'activité et à la baisse des prestations versées au titre des sinistres pour 882 millions d'euros.

(2) La variation de - 2 244 millions d'euros des provisions techniques d'assurance est essentiellement due à une dotation aux provisions mathématiques de - 1 808 millions d'euros. Cette provision est imputable à hauteur de - 3 435 millions d'euros aux contrats en euros et à hauteur de + 1 626 millions d'euros aux contrats en unités de compte.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Charges de personnel	(11 173)	(11 317)
Impôts et taxes	(910)	(878)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 552)	(6 731)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(18 635)	(18 926)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement et proportionnellement est la suivante au titre de 2013 :

	2013							2012
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total	Retraité
<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>								
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17 538	12 774	2 129	1 734	483	2 781	37 439	39 635
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	7 427	5 492	20	237	9	11	13 196	9 581
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24 965	18 266	2 149	1 971	492	2 792	50 635	49 216

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en millions d'euros)</i>		Retraité
Dotations aux amortissements	(1 053)	(1 072)
Immobilisations corporelles	(765)	(798)
Immobilisations incorporelles	(288)	(274)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(6)	(9)
Immobilisations corporelles	1	(8)
Immobilisations incorporelles	(7)	(1)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(1 059)	(1 081)

4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(7 903)	(9 273)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(14)	(29)
Prêts et créances	(7 204)	(7 873)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(4)
Autres actifs	(28)	(46)
Engagements par signature	(125)	(240)
Risques et charges	(532)	(1 081)
Reprises de provisions et de dépréciations	4 420	6 323
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	34	1 113
Prêts et créances	3 845	4 515
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5	16
Autres actifs	7	8
Engagements par signature	95	134
Risques et charges	434	537
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(3 483)	(2 950)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(15)	(1 150)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(648)	(680)
Récupérations sur prêts et créances amortis	278	262
Décotes sur crédits restructurés	(47)	(57)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(2)
Autres pertes	(90)	(32)
COÛT DU RISQUE	(4 006)	(4 609)

Au 31 décembre 2013, Les dotations de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent les dotations constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour - 123 millions d'euros. Les reprises de provisions sur prêts et créances comprennent 316 millions d'euros de reprises nettes de provisions collectives sur les portefeuilles de CDO et RMBS. Les pertes sur prêts et créances comprennent - 209 millions d'euros de moins-values sur cessions de CDOs et RMBS. Les impacts étaient respectivement de 212 millions d'euros et de - 348 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les coûts induits par la restructuration de la dette grecque impactent le coût du risque à hauteur de - 55 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	93	152
Plus-values de cession	122	172
Moins-values de cession	(29)	(20)
Titres de capitaux propres consolidés	18	42
Plus-values de cession	27	51
Moins-values de cession	(9)	(9)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	1	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	112	194

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Charge d'impôt courant	(1 511)	(2 337)
Charge d'impôt différé	(698)	60
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(2 209)	(2 277)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 576	38,00 %	(2 879)
Effet des différences permanentes		2,88 %	(218)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,65 %)	125
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,38%)	29
Effet de l'imposition à taux réduit		(4,74 %)	359
Effet des autres éléments		(4,95 %)	375
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		29,16 %	(2 209)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	6 261	36,10 %	(2 260)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		1,29 %	(81)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,35 %	(22)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,41 %	(151)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,16 %)	10
Effet des autres éléments		(3,63 %)	227
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		36,37 %	(2 277)

(1) Dont - 128 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(348)	(139)
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	(348)	(139)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	(93)	6 084
Écart de réévaluation de la période	578	5 479
Transferts en résultat	(681)	364
Autres reclassifications	10	241
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(323)	161
Écart de réévaluation de la période	(358)	126
Transferts en résultat	6	5
Autres reclassifications	29	30
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	17	60
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	17	60
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(142)	59
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	242	(1 787)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	5
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	(650)	4 443
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	40	(357)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(38)	(17)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(16)	123
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	2
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(14)	(249)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(664)	4 194
Dont part du Groupe	(571)	4 046
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(93)	148

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

DÉTAIL DES EFFETS D'IMPÔT RELATIFS AUX GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/2012 Retraité				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(95)	-	(95)	(15)	(348)	-	(348)	(245)	(443)	-	(443)	(260)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	4 254	(1 137)	3 117	3 086	(93)	107	14	4	4 161	(1 030)	3 131	3 090
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	777	(268)	509	507	(323)	137	(186)	(186)	454	(131)	323	321
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(57)	-	(57)	(52)	17	(2)	15	13	(40)	(2)	(42)	(39)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence⁽¹⁾	4 879	(1 405)	3 474	3 526	(747)	242	(505)	(414)	4 132	(1 163)	2 969	3 112
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	99	6	105	106	(142)	(3)	(145)	(143)	(43)	3	(40)	(37)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 978	(1 399)	3 579	3 632	(889)	239	(650)	(557)	4 089	(1 160)	2 929	3 075
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(416)	130	(286)	(280)	40	(16)	24	24	(376)	114	(262)	(256)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(416)	130	(286)	(280)	40	(16)	24	24	(376)	114	(262)	(256)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(153)	2	(151)	(150)	(38)	-	(38)	(38)	(191)	2	(189)	(188)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(569)	132	(437)	(430)	2	(16)	(14)	(14)	(567)	116	(451)	(444)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4 409	(1 267)	3 142	3 202	(887)	223	(664)	(571)	3 522	(1 044)	2 478	2 631

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **les six pôles métiers suivants :**
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – réseau LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne,
 - Services financiers spécialisés,
 - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle activités hors métiers.

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crelan S.A. en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Credit Agricole Romania, Credit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crédit Agricole Bulgarie classée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Gestion de l'épargne

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;

- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A., Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group, Emporiki Credicom et FGA Capital S.p.A. ainsi que Finaref AB et Dan Aktiv, classées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisés par Crédit Agricole Cheuvreux et CLSA et sur *futures* par Newedge (classées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession en application d'IFRS 5) ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors *corporates* et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-Éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe et les données internes de gestion qui permettent d'évaluer la performance de chaque métier du Groupe, l'impact de l'évolution du *spread* émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB fait l'objet, à compter de 2013, d'une comptabilisation en Activités hors métiers au lieu de Banque de financement et d'investissement.

L'information sectorielle par secteur opérationnel au 31 décembre 2012 a été retraitée en conséquence.

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ^{(1) (2)}	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	14 873	3 811	2 939	3 218	5 130	3 595	(2 388)	31 178
Charges d'exploitation	(8 025)	(2 514)	(1 927)	(1 548)	(2 494)	(2 305)	(881)	(19 694)
Résultat brut d'exploitation	6 848	1 297	1 012	1 670	2 636	1 290	(3 269)	11 484
Coût du risque ⁽¹⁾	(1 024)	(304)	(625)	(1 514)	(27)	(509)	(3)	(4 006)
Résultat d'exploitation	5 824	993	387	156	2 609	781	(3 272)	7 478
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(11)	-	(106)	29	16	115	44	87
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	5	9	-	2	18	81	112
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(22)	-	-	-	-	-	-	(22)
Résultat avant impôt	5 788	998	290	185	2 627	914	(3 147)	7 655
Impôts sur les bénéfices	(2 121)	(368)	(104)	(68)	(901)	(279)	1 632	(2 209)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	(26)	(76)	-	156	-	54
Résultat net de la période	3 667	630	160	41	1 726	791	(1 515)	5 500
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	92	(43)	155	(3)	162	364
Résultat net part du Groupe	3 666	630	68	84	1 571	794	(1 677)	5 136
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	80	-	814	259	87	1 370	449	3 059
dont écarts d'acquisition	2	5 558	2 240	1 437	4 709	487	72	14 505
TOTAL ACTIF	536 151	108 449	85 751	96 164	395 299	680 196	(195 684)	1 706 326

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

(2) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices et - 347 millions d'euros en Résultat net.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾	Activités hors métiers ^{(1) (3)}	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire ⁽²⁾	14 314	3 891	2 985	3 364	5 160	3 725	(2 757)	30 682
Charges d'exploitation	(8 025)	(2 522)	(2 089)	(1 576)	(2 401)	(2 512)	(882)	(20 007)
Résultat brut d'exploitation	6 289	1 369	896	1 788	2 759	1 213	(3 639)	10 675
Coût du risque ⁽¹⁾	(885)	(311)	(536)	(2 082)	(56)	(464)	(275)	(4 609)
Résultat d'exploitation	5 404	1 058	360	(294)	2 703	749	(3 914)	6 066
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-	(408)	19	10	165	(24)	(233)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	1	(3)	-	27	28	123	194
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(6)	-	(1 124)	(1 495)	-	(478)	-	(3 103)
Résultat avant impôt	5 421	1 059	(1 175)	(1 770)	2 740	464	(3 815)	2 924
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(1 883)	(361)	(74)	(92)	(848)	(171)	1 152	(2 277)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	(3 751)	25	-	(594)	-	(4 320)
Résultat net de l'exercice	3 538	698	(5 000)	(1 837)	1 892	(301)	(2 663)	(3 673)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1	(22)	(223)	167	(22)	152	53
Résultat net part du Groupe	3 538	697	(4 978)	(1 614)	1 725	(279)	(2 815)	(3 726)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	92	-	973	210	86	1 367	581	3 308
dont écarts d'acquisition	24	5 558	2 249	1 617	4 697	487	72	14 703
TOTAL ACTIF ⁽²⁾	523 885	114 710	98 625	107 368	391 010	796 864	(249 242)	1 783 220

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

(2) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte le Produit net bancaire à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012, les Impôts sur les bénéfices à hauteur de - 43 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le total actif à hauteur de - 183 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(3) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB a été reclassé de Banque de financement et d'investissement à Activités hors métiers pour - 933 millions d'euros en Produit net bancaire, + 321 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices et - 612 millions d'euros en Résultat net.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012 Retraité			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	3 462	22 806	1 379 117	10 795	1 620	21 840	1 668 328	10 774
Autres pays de l'Union européenne	828	5 715	173 736	2 991	(5 975)	6 186	190 429	3 216
Autres pays d'Europe	152	733	19 296	530	211	807	18 962	535
Amérique du Nord	302	794	75 956	54	226	804	82 604	26
Amériques centrale et du Sud	4	40	2 209	21	(2)	43	268	22
Afrique et Moyen-Orient	214	418	9 654	86	116	423	10 044	94
Asie et Océanie (hors Japon)	152	488	21 430	-	102	411	16 678	-
Japon	22	184	24 928	28	(24)	168	21 597	36
TOTAL	5 136	31 178	1 706 326	14 505	(3 726)	30 682	2 008 910	14 703

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Primes émises	26 090	22 914
Variation des primes non acquises	(20)	(54)
Primes acquises	26 070	22 860
Autres produits d'exploitation	111	188
Produits des placements	7 833	7 833
Charges des placements	(250)	(375)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 237	(331)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 365	5 632
Variation des dépréciations sur placements	(311)	(330)
Produits des placements nets de charges	10 874	12 429
Charges des prestations des contrats ⁽¹⁾	(31 477)	(29 835)
Produits des cessions en réassurance	390	392
Charges des cessions en réassurance	(507)	(522)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(117)	(130)
Frais d'acquisition des contrats	(2 013)	(1 941)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(3)	(4)
Frais d'administration	(1 227)	(1 189)
Autres produits et charges opérationnels courants	(313)	(608)
Autres produits et charges opérationnels	-	28
Résultat opérationnel	1 905	1 798
Charge de financement	(270)	(177)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(633)	(505)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 002	1 116
Participations ne donnant pas le contrôle	3	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	999	1 112

(1) Dont - 18,6 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2013 (- 19,5 milliards d'euros en 2012), - 0,8 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2013 (- 0,4 milliard d'euros en 2012) et - 11,6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2013 (- 9,5 milliards d'euros en 2012).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs disponibles à la vente	169 094	12 600	(1 689)	154 552	14 369	(2 395)
Effets publics et valeurs assimilées	17 375	458	(240)	12 528	426	(485)
Obligations et autres titres à revenu fixe	133 858	9 312	(1 254)	123 391	11 615	(1 301)
Actions et autres titres à revenu variable	13 967	2 148	(194)	15 615	1 871	(552)
Titres de participation non consolidés	3 894	682	(1)	3 018	457	(57)

	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 340	16 245	14 602	17 474
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 171	3 655	3 162	3 906
Effets publics et valeurs assimilées	11 169	12 590	11 440	13 568
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	5 542	5 438	7 760	8 232
Immeubles de placement	3 500	5 538	2 975	5 117

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	70 235	67 896
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	33 433
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5 941	5 726
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 957	19 967
Actions et autres titres à revenu variable	8 466	7 574
Instruments dérivés	1 252	1 196

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>		
TOTAL DES PLACEMENTS D'ASSURANCE	262 711	247 785

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 209	-	3 015	-
Banques centrales	68 395	3 020	43 118	1 278
VALEUR AU BILAN	71 604	3 020	46 133	1 278

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRÉSENTATION DES ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, ont fait l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces émissions structurées s'élèvent à 29 149 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'intention de gestion associée à ces émissions n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.

Cette correction d'affectation, qui porte sur un montant de 30 353 millions d'euros au 1^{er} janvier 2013, n'a d'impact ni sur le résultat, ni sur la présentation du bilan consolidé. En outre, conformément aux exigences d'IFRS 7 applicables aux passifs évalués en juste valeur par résultat sur option, le Groupe communique systématiquement l'effet du risque de crédit propre sur la réévaluation de ces émissions.

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2013 : une charge de - 529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 347 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2012 : une charge de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 612 millions d'euros en Résultat net.

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe et les données internes de gestion qui permettent d'évaluer la performance de chaque métier du Groupe, l'impact de l'évolution du *spread* émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB fait l'objet, à compter de 2013, d'une comptabilisation en Activités hors métiers au lieu de Banque de financement et d'investissement.

COMPENSATION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS AU BILAN

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 153 354 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 219 790 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat et à 158 666 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 222 269 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour les passifs financiers à la juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	278 891	326 321
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 739	70 247
VALEUR AU BILAN	357 630	396 568
Dont Titres prêtés	1	435

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Créances sur la clientèle	358	253
Titres reçus en pension livrée	85 156	82 642
Titres détenus à des fins de transaction	46 475	49 256
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 360	34 920
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 760	9 971
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 355	4 365
Instruments dérivés ⁽¹⁾	146 902	194 170
VALEUR AU BILAN	278 891	326 321

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les instruments dérivés à hauteur de - 273 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-
Créances sur la clientèle	211	227
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 620	33 433
Titres à la juste valeur par résultat sur option	42 821	36 587
<i>Effets publics et valeurs assimilés</i>	5 948	5 736
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27 147	22 235
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	9 726	8 616
VALEUR AU BILAN	78 739	70 247

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	263 054	345 213
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 005	520
VALEUR AU BILAN	293 059	345 733

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Titres vendus à découvert	30 246	32 504
Titres donnés en pension livrée	87 007	90 602
Dettes représentées par un titre	-	30 353
Instruments dérivés ⁽¹⁾	145 801	191 754
VALEUR AU BILAN	263 054	345 213

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les instruments dérivés à hauteur de - 13 millions d'euros au 31 décembre 2012.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	-	-	-	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Titres de dette	30 005	128	520	(10)
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	30 005	128	520	(10)

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	69 432	1 448	(590)	70 478	2 521	(1 781)
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	189 783	10 206	(1 363)	181 657	13 036	(1 977)
Actions et autres titres à revenu variable	17 247	2 647	(288)	18 533	2 289	(646)
Titres de participation non consolidés	7 592	1 570	(269)	6 986	1 291	(68)
Total des titres disponibles à la vente	284 054	15 871	(2 510)	277 654	19 137	(4 472)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	23	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	23	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	284 054	15 871	(2 510)	277 677	19 137	(4 472)
Impôts	-	(5 024)	754	-	(6 217)	1 510
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) ⁽³⁾	-	10 847	(1 756)	-	12 920	(2 962)

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte la rubrique Effets publics et valeurs assimilées à hauteur de + 695 millions d'euros et la rubrique Obligations et autres titres à revenu fixe à hauteur de + 246 millions d'euros.

(2) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 202 millions d'euros (373 millions d'euros au 31 décembre 2012) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 799 millions d'euros (2 928 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(3) Au 31 décembre 2013, le montant des plus-values nettes latentes de 9 091 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 9 958 millions d'euros au 31 décembre 2012) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 207 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 843 millions d'euros au 31 décembre 2012) ; le solde de 2 884 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2013 en capitaux propres recyclables (plus-values nettes latentes de 3 115 millions d'euros au 31 décembre 2012).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	59 145	83 372
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 636	24 535
dont comptes et prêts au jour le jour sains	4 607	19 435
Valeurs reçues en pension	200	240
Titres reçus en pension livrée	29 157	30 780
Prêts subordonnés	564	512
Titres non cotés sur un marché actif	5 007	2 887
Autres prêts et créances	10	21
Valeur brute	94 083	117 812
Dépréciations	(410)	(557)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	93 673	117 255

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	15 768	14 715
Autres concours à la clientèle	672 602	680 186
Titres reçus en pension livrée	2 066	16 718
Prêts subordonnés	140	217
Titres non cotés sur un marché actif	2 862	5 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe	477	565
Créances nées d'opérations de réassurance	277	203
Avances en comptes courants d'associés	1 024	990
Comptes ordinaires débiteurs	18 757	21 001
Valeur brute	713 973	740 171
Dépréciations	(22 215)	(22 813)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	691 758	717 358
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 194	7 510
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 133	10 639
Valeur brute	17 327	18 149
Dépréciations	(633)	(604)
Valeur nette des opérations de location-financement	16 694	17 545
VALEUR AU BILAN	708 452	734 903

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actifs transférés restant

Nature des actifs transférés	Actifs transférés				Juste valeur ⁽²⁾
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	
Détenus à des fins de transaction	25 902	-	25 902	-	25 902
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	472	-	472	-	457
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 697	-	11 723	1 974	13 622
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383
Titres de dette	13 314	-	11 723	1 591	13 239
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	17 169	14 629	2 404	136	17 169
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540
Prêts et avances	14 629	14 629	-	-	14 629
Détenus jusqu'à l'échéance	1 915	-	1 915	-	1 869
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	59 155	14 629	42 416	2 110	59 019
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	59 155	14 629	42 416	2 110	59 019

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où "la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité					Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité				
	Passifs associés				Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾			
	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	11 731	-	11 613	117	11 731	1 892	-	-	-
	74	-	-	74	74	309	-	-	-
	11 657	-	11 613	43	11 657	1 583	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 170	7 875	2 295	-	10 170	6 999	563	-	-
	2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
	7 875	7 875	-	-	7 875	6 754	563	-	-
	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	50 126	7 875	42 133	117	50 126	8 894	563	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	50 126	7 875	42 133	117	50 126	8 894	563	-	-

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nature des actifs transférés	Actifs transférés					Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	
Détenus à des fins de transaction	24 546	-	24 503	43	24 546	
Instruments de capitaux propres	1 189	-	1 146	43	1 189	
Titres de dette	23 357	-	23 357	-	23 357	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Disponibles à la vente	12 954	-	8 891	4 064	13 197	
Instruments de capitaux propres	1 423	-	-	1 423	1 423	
Titres de dette	11 531	-	8 891	2 641	11 774	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	16 850	15 678	651	521	16 929	
Titres de dette	1 172	-	651	521	1 172	
Prêts et avances	15 678	15 678	-	-	15 757	
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Total Actifs financiers	54 350	15 678	34 045	4 628	54 672	
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	54 350	15 678	34 045	4 628	54 672	

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où "la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité							Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾				
24 546	-	24 503	43	24 546	-	-	-	-	
1 189	-	1 146	43	1 189	-	-	-	-	
23 357	-	23 357	-	23 357	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 532	-	8 574	958	9 532	3 665	-	-	-	
958	-	-	958	958	465	-	-	-	
8 574	-	8 574	-	8 574	3 200	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16 329	15 438	891	-	16 346	583	-	-	-	
651	-	651	-	651	521	-	-	-	
15 678	15 438	240	-	15 695	62	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	-	

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Reclassements IFRS 5	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	557	-	11	(139)	(20)	-	-	410
Créances sur la clientèle	22 813	(1)	7 306	(7 694)	(142)	(84)	17	22 215
<i>dont dépréciations collectives</i>	6 627	-	888	(861)	(55)	-	(1)	6 598
Opérations de location-financement	604	(2)	271	(240)	(2)	-	2	633
Titres détenus jusqu'à l'échéance	15	-	-	(5)	-	-	-	10
Actifs financiers disponibles à la vente	2 561	53	450	(905)	(12)	(6)	14	2 155
Autres actifs financiers	181	-	30	(18)	(12)	(3)	-	178
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	26 731	50	8 068	(9 001)	(188)	(93)	33	25 601

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Reclassements IFRS 5	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	569	-	10	(12)	(11)	-	1	557
Créances sur la clientèle	26 882	(8)	8 380	(8 363)	(12)	(4 104)	38	22 813
<i>dont dépréciations collectives</i>	7 234	-	1 363	(1 723)	(17)	(210)	(20)	6 627
Opérations de location-financement	568	-	303	(269)	1	-	1	604
Titres détenus jusqu'à l'échéance	84	-	4	(73)	-	-	-	15
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	7 773	25	978	(5 906)	95	(349)	(55)	2 561
Autres actifs financiers	168	-	52	(35)	(8)	-	4	181
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	36 044	17	9 727	(14 658)	65	(4 453)	(11)	26 731

(1) Les reprises et utilisations de dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente concernent principalement les dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance.

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

L'exposition du groupe Crédit Agricole sur certains pays européens est présentée ci-après.

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
31/12/2013 <i>(en millions d'euros)</i>								
Espagne	74	28	13	-	-	115	-	115
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	91	-	-	-	94	-	94
Italie	48	4 906	7	153	-	5 114	(192)	4 922
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
TOTAL ⁽¹⁾	125	5 025	20	154	-	5 324	(192)	5 132

(1) L'exposition au 31 décembre 2013 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance et Newedge).

	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
31/12/2012 Retraité <i>(en millions d'euros)</i>								
Espagne	71	22	-	-	61	154	-	154
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	96	-	-	-	99	-	99
Italie	54	4 266	11	173	47	4 551	(385)	4 166
Portugal	-	146	-	1	27	174	(3)	171
TOTAL ⁽¹⁾	128	4 530	11	174	135	4 978	(388)	4 590

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA).

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2013 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes
Espagne	592
Grèce	-
Irlande	576
Italie	4 920
Portugal	954
TOTAL EXPOSITION	7 042

31/12/2012 Retraité <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes
Espagne	979
Grèce	-
Irlande	1 045
Italie	4 387
Portugal	1 572
TOTAL EXPOSITION	7 983

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉS BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉS

Expositions brutes (en millions d'euros)		Maturités résiduelles			
		Banque (portefeuille bancaire)		Assurances	
		31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Espagne	Un an	15	-	-	-
	Deux ans	-	-	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	65	-	-	-
	Dix ans	33	91	1	1
	Dix ans et plus	2	2	591	978
	Total	115	93	592	979
Grèce	Un an	-	-	-	-
	Deux ans	-	-	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	-	-	-	-
	Dix ans	-	-	-	-
	Dix ans et plus	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Irlande	Un an	91	-	-	19
	Deux ans	-	96	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	-	-	-	-
	Dix ans	3	3	576	1 018
	Dix ans et plus	-	-	-	8
	Total	94	99	576	1 045
Italie	Un an	247	222	208	235
	Deux ans	320	92	279	342
	Trois ans	530	320	483	372
	Cinq ans	1 462	1 351	561	644
	Dix ans	2 449	1 200	2 284	1 206
	Dix ans et plus	106	1 319	1 105	1 588
	Total	5 114	4 504	4 920	4 387
Portugal	Un an	1	147	3	3
	Deux ans	-	-	-	3
	Trois ans	-	-	-	4
	Cinq ans	-	-	-	114
	Dix ans	-	-	951	24
	Dix ans et plus	-	-	-	1 419
	Total	1	147	954	1 567
TOTAL	5 324	4 843	7 042	7 978	

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ BANCAIRE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2012 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013
Espagne	71	-	-	-	-	-	3	74
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	54	-	-	-	(6)	-	-	48
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	128	-	-	-	(6)	-	3	125
Espagne	22	2	-	-	-	-	4	28
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 266	84	-	(19)	(36)	(642)	1 253	4 906
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 530	80	-	(24)	(36)	(782)	1 257	5 025
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	11	-	-	-	(1)	(10)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	11	-	-	-	(1)	(10)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(28)	-	8	153
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	174	-	-	-	(28)	-	8	154
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	1	1
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	135	-	-	-	-	(135)	1	1
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE ⁽¹⁾	4 978	80	-	(24)	(71)	(927)	1 289	5 325

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ D'ASSURANCE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture <i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31/12/2012 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 572	82	90	(7)	-	(783)	-	954
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	7 983	444	68	(34)	(21)	(3 491)	2 093	7 042

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

L'exposition du groupe Crédit Agricole au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

ACTIVITÉ BANCAIRE - RISQUE DE CRÉDIT

	31/12/2013					31/12/2012
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
(en millions d'euros)						
Chypre	24	-	-	-	24	29
Banques	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	18	-	-	-	18	20
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	6	-	-	-	6	9
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Espagne ⁽¹⁾	7 532	640	493	6,55 %	7 039	7 168
Banques	211	-	-	-	211	275
Clientèle de détail	1 558	154	75	4,81 %	1 483	1 558
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	5 285	484	416	7,87 %	4 869	4 800
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	53	-	-	-	53	79
Collectivités locales	425	2	2	0,47 %	423	456
Grèce ⁽²⁾	3 734	557	274	7,34 %	3 460	4 091
Banques	69	-	-	-	69	68
Clientèle de détail	450	172	101	22,44 %	349	570
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	3 215	385	173	5,38 %	3 042	3 453
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Hongrie	186	-	-	-	186	267
Banques	-	-	-	-	-	25
Clientèle de détail	4	-	-	-	4	3
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	170	-	-	-	170	213
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	12	-	-	-	12	26
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 225	1	5	0,41 %	1 220	2 148
Banques	27	-	-	-	27	11
Clientèle de détail	38	1	3	7,89 %	35	22
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 160	-	2	0,17 %	1 158	2 115
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Italie	61 085	6 505	3 593	5,88 %	57 492	62 092
Banques	1 223	-	-	-	1 223	1 211
Clientèle de détail	40 621	4 111	2 595	6,39 %	38 026	40 821
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	18 449	2 180	884	4,79 %	17 565	19 254
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	114	19	16	14,04 %	98	197
Collectivités locales	678	195	98	14,45 %	580	609
Portugal	1 542	218	119	7,72 %	1 423	1 679
Banques	15	-	-	-	15	15
Clientèle de détail	1 210	193	97	8,02 %	1 113	1 311
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	317	25	22	6,94 %	295	353
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR RISQUE DE CRÉDIT ⁽³⁾	75 328	7 921	4 484	5,95 %	70 844	77 474

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 a été modifiée pour intégrer la contribution de Bankoa pour 1,4 milliard d'euros.

(2) Dont 2,8 milliards d'encours liés à l'activité de shipping de Crédit Agricole ClB au 31 décembre 2013 contre 3 milliards au 31 décembre 2012.

(3) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

ACTIVITÉ BANCAIRE - INSTRUMENTS DE DETTES

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chypre	-	-	-	-
<i>Banques</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Espagne	1 271	4	1 275	1 363
<i>Banques</i>	1 028	3	1 031	1 140
<i>Clientèle de détail</i>	3	-	3	1
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	233	1	234	219
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	2	-	2	3
<i>Collectivités locales</i>	5	-	5	-
Grèce	150	-	150	-
<i>Banques</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	150	-	150	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-
<i>Banques</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	-	-	-	-
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Irlande	64	5	69	79
<i>Banques</i>	15	-	15	15
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	47	5	52	31
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	2	-	2	2
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	31
Italie	1 294	8	1 302	1 760
<i>Banques</i>	931	2	933	1 401
<i>Clientèle de détail</i>	3	-	3	1
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	354	6	360	241
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	6	-	6	117
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
Portugal	187	1	188	332
<i>Banques</i>	171	1	172	230
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	2
<i>Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques</i>	14	-	14	95
<i>Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques</i>	2	-	2	5
<i>Collectivités locales</i>	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR INSTRUMENTS DE DETTES ⁽¹⁾	2 966	18	2 984	3 534

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

ACTIVITÉ D'ASSURANCE - INSTRUMENTS DE DETTES

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Chypre	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	3 902	-	3 902	3 923
Banques	1 639	-	1 639	2 057
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 542	-	1 542	1 495
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	478	-	478	155
Collectivités locales	243	-	243	216
Grèce	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	4	-	4	3
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	4	-	4	3
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	265	-	265	332
Banques	195	-	195	330
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	70	-	70	2
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	3 344	-	3 344	3 660
Banques	1 069	-	1 069	1 760
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	2 275	-	2 275	1 900
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	669	-	669	541
Banques	367	-	367	472
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	262	-	262	69
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	40	-	40	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR INSTRUMENTS DE DETTES	8 184	-	8 184	8 459

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	70 768	86 352
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	7 265	13 268
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	8 176	5 937
Valeurs données en pension	43	-
Titres donnés en pension livrée	30 788	22 320
VALEUR AU BILAN	101 599	108 672

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	213 325	204 911
Comptes d'épargne à régime spécial	252 121	243 328
Autres dettes envers la clientèle	169 443	167 460
Titres donnés en pension livrée	11 350	21 533
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	806	842
Dettes nées d'opérations de réassurance	356	379
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	558
VALEUR AU BILAN	648 032	639 011

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	16 145	14 107
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 312	8 899
Sous-total	25 457	23 006
Dépréciations	(10)	(15)
VALEUR AU BILAN	25 447	22 991

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	3 196	3 190
Titres du marché interbancaire	20 377	20 495
Titres de créances négociables	58 517	70 254
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	78 174	75 102
Autres dettes représentées par un titre	3 344	4 010
VALEUR AU BILAN	163 608	173 051
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	19 152	20 308
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	7 218	7 488
Dépôt de garantie à caractère mutuel	142	136
Titres et emprunts participatifs	122	145
VALEUR AU BILAN	26 634	28 077

(1) Ce poste comprend les émissions de type covered bonds.

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2013, l'encours des titres super-subordonnés est de 5 369 millions d'euros contre 5 520 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers la directive et le règlement CRD4/CRR qui entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014. La CRD4 prévoit des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 d'anciens instruments qui ne remplissent pas les nouveaux critères.

Le groupe Crédit Agricole a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (*euro medium term notes*).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228- 97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars. Cette émission de titres hybrides de maturité 20 ans comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A., sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR. Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

Depuis sa constitution, la société Radian émet des titres subordonnés remboursables servant essentiellement à lever des fonds propres pour le compte des Caisses régionales. Au 31 décembre 2013, 13 émissions restent en vie pour un encours de 1 776 millions d'euros.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, T3CJ, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions et aux T3CJ, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende, ou coupon sur les T3CJ, par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Les nouvelles exigences de la CRD4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes, nécessitent une évolution du format pour les nouveaux titres de capital éligibles en Tier 1.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 25 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2013 ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, 2 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2013.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION - ACTIFS FINANCIERS

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2013						
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (4)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie			
Dérivés (1)	328 782	158 731	170 051	155 105	5 413	9 533	177 642
Prises en pension de titres (2)	53 101	-	53 101	43 156	1 332	8 613	116 579
Prêts de titres (3)	3 878	-	3 878	-	383	3 495	6 113
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	385 761	158 731	227 030	198 261	7 128	21 641	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,73 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité						
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (4)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie			
Dérivés (1)	440 182	225 731	214 451	196 587	3 142	14 722	233 112
Prises en pension de titres (2)	82 525	-	82 525	44 236	29 751	8 538	130 380
Prêts de titres (3)	9 180	-	9 180	-	1 423	7 757	11 555
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	531 887	225 731	306 156	240 823	34 316	31 017	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 91,99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 63,30 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 79,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appel de marge.

COMPENSATION - PASSIFS FINANCIERS

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2013						
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie			
Dérivés ⁽¹⁾	337 918	158 710	179 208	155 105	8 540	15 563	180 599
Mises en pension de titres ⁽²⁾	78 782	-	78 782	43 156	16 895	18 731	129 192
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	2
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	416 700	158 710	257 990	198 261	25 435	34 294	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,23 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,98 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

31/12/2012 Retraité

Nature des opérations (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	459 494	225 696	233 798	196 602	26 440	10 756	235 890
Mises en pension de titres ⁽²⁾	61 609	-	61 609	44 236	5 201	12 172	134 455
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	330
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	521 103	225 696	295 407	240 838	31 641	22 928	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,11 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 45,82 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Au 31 décembre 2012, la correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les impôts différés actif à hauteur de + 90 millions d'euros et la correction de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte les impôts différés passif à hauteur de + 324 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Impôts courants	2 023	1 350
Impôts différés	4 654	5 695
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 677	7 045
Impôts courants	766	1 966
Impôts différés	1 534	1 729
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 299	3 695

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	4 346	5 582
Charges à payer non déductibles	376	358
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 263	4 482
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(293)	742
Impôts différés sur réserves latentes	(576)	(734)
Actifs disponibles à la vente	(1 316)	(1 323)
Couvertures de flux de Trésorerie	646	490
Gains et Pertes sur écarts actuariels	94	99
Impôts différés sur résultat et réserves	(650)	(882)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	3 120	3 966

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 362 millions d'euros pour 2013 contre 324 millions d'euros en 2012.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Autres actifs	47 270	54 456
Comptes de stocks et emplois divers	239	196
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	39 816	47 820
Comptes de règlements	5 763	5 018
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	231	283
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 221	1 139
Comptes de régularisation	11 691	11 008
Comptes d'encaissement et de transfert	5 901	3 477
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 947	2 962
Produits à recevoir	1 810	2 396
Charges constatées d'avance	404	406
Autres comptes de régularisation	1 629	1 767
VALEUR AU BILAN	58 961	65 464

(1) Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre ("LCH Clearnet Ltd. Swapclear") qui réduisent la taille du bilan de 5 337 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 5 905 millions d'euros au 31 décembre 2012.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Autres passifs	37 813	50 988
Comptes de règlements	10 068	12 002
Créditeurs divers ⁽¹⁾	27 433	38 689
Versement restant à effectuer sur titres	273	249
Autres passifs d'assurance	39	48
Autres	-	-
Comptes de régularisation	16 913	19 029
Comptes d'encaissement et de transfert	5 468	2 392
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	936	4 794
Produits constatés d'avance	3 854	4 516
Charges à payer	5 292	5 429
Autres comptes de régularisation	1 363	1 898
VALEUR AU BILAN	54 726	70 017

(1) Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre ("LCH Clearnet Ltd. Swapclear") qui réduisent la taille du bilan de 25 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 3 421 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.15 Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 de Newedge Group, CLSA, Crédit Agricole Cheuvreux, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar, et au 31 décembre 2012 d'Emporiki Group, a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Produit net bancaire	662	1 342
Charges générales d'exploitation	(555)	(1 454)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(28)	(64)
Coût du risque	(39)	(1 789)
Résultat avant impôt	40	(1 965)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	10
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(368)
Impôts sur les bénéfices	(29)	(134)
Résultat net	11	(2 459)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	43	(1 862)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	54	(4 321)
Participation ne donnant pas le contrôle	(7)	(4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES - PART DU GROUPE	47	(4 325)

BILAN DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5, la contribution au bilan du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 de Newedge Group, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar a été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés. Les entités concernées par ce reclassement au 31 décembre 2012 étaient Emporiki Group, Crédit Agricole Cheuvreux, CLSA et BNI Madagascar.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Caisse, banques centrales	96	411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 571	1 248
Instruments dérivés de couverture	13	-
Actifs financiers disponibles à la vente	67	622
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 476	989
Prêts et créances sur la clientèle	7 114	15 354
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	7
Actifs d'impôts courants et différés	31	22
Comptes de régularisation et actifs divers	1 924	2 364
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-
Immeubles de placement	13	116
Immobilisations corporelles	61	265
Immobilisations incorporelles	22	39
Écart d'acquisition	90	-
Total actif	25 485	21 507
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 334	1 265
Instruments dérivés de couverture	4	-
Dettes envers les établissements de crédit	5 876	1 273
Dettes envers la clientèle	10 263	13 132
Dettes représentées par un titre	5	848
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	21
Passifs d'impôts courants et différés	23	-
Comptes de régularisation et passifs divers	7 181	2 524
Provisions	30	339
Dettes subordonnées	310	16
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	40	2 597
Total passif	25 066	22 015
ACTIF NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET ABANDONNÉES	419	(508)

Au 31 décembre 2012 l'actif net des activités abandonnées intègre un résultat opérationnel de - 2 129 millions d'euros, une mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés hors fiscalité de - 2 597 millions d'euros auquel il convient d'ajouter un effet fiscal positif de 735 millions d'euros (cf. "Compte de résultat des activités abandonnées").

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(131)	(2 598)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(59)	85
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(34)	2 469
TOTAL	(224)	(44)

6.16 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeur brute	3 917	(183)	(13)	633	(202)	-	229	4 381
Amortissements et dépréciations	(423)	44	-	(28)	82	-	(39)	(364)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 494	(139)	(13)	605	(120)	-	190	4 017

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre ⁽²⁾	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Valeur brute	3 571	389	(125)	332	(531)	-	281	3 917
Amortissements et dépréciations	(425)	17	4	(45)	231	-	(205)	(423)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 146	406	(121)	287	(300)	-	76	3 494

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 1^{er} semestre 2012 pour - 58 millions d'euros et par le transfert des titres et comptes courants nets d'intérêts courus des OPC I Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste Actifs financiers disponibles à la vente du fait de leur consolidation sur le 1^{er} semestre 2012.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert". La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 6 301 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 5 941 millions d'euros au 31 décembre 2012.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 301	26	6 225	53
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	6 301	26	6 225	53

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	16 180	67	(95)	1 188	(1 165)	(47)	220	16 348
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 874)	(34)	72	(916)	728	28	(109)	(9 105)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 306	33	(23)	272	(437)	(19)	111	7 243
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 156	(8)	(59)	440	(235)	(12)	(17)	5 265
Amortissements et dépréciations	(3 311)	6	44	(346)	146	9	(64)	(3 516)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 845	(2)	(15)	94	(89)	(3)	(81)	1 749

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	17 112	(29)	(544)	1 186	(1 777)	(1)	233	16 180
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(9 113)	15	241	(989)	1 093	3	(124)	(8 874)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 999	(14)	(303)	197	(684)	2	109	7 306
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 251	(98)	(188)	554	(345)	-	(18)	5 156
Amortissements et dépréciations	(3 240)	40	126	(419)	181	1	-	(3 311)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 011	(58)	(62)	135	(164)	1	(18)	1 845

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	4 287	10 363	1 437	142 977
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	8 437	55	146	-	8 638
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	232 786	4 342	17 977	1 437	256 542
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(666)	(218)	(39)	(298)	(1 221)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	(666)	(218)	(39)	(298)	255 321

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	116 701	3 957	9 905	1 445	132 008
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 244	-	5 337	-	101 581
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 824	-	840	-	2 664
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	9 177	82	14	-	9 273
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	223 946	4 039	16 096	1 445	245 526
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(574)	(210)	(89)	(265)	(1 138)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	223 372	3 829	16 007	1 180	244 388

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 10 436 millions d'euros avant impôts, soit 6 843 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31/12/2013 PBD passive	31/12/2012 Retraité PBD passive
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	9 782	10 863
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(1 245)	(1 329)
Autres participations différées (annulation PRE)	101	(261)
TOTAL	8 638	9 273

(1) Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur la revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 9 397 millions d'euros avant impôts, soit 6 207 millions d'euros après impôts. Au 31 décembre 2012, la participation différée passive sur la revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 10 436 millions d'euros avant impôts, soit 6 843 millions d'euros après impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

6.19 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	588	-	182	-	(109)	-	-	-	661
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	125	(9)	(95)	(15)	-	(5)	466
Risques opérationnels	561	-	138	(25)	(134)	-	-	1	541
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 840	-	149	(159)	(95)	(6)	(18)	2	1 713
Litiges divers	1 340	-	412	(60)	(101)	(33)	-	(62)	1 496
Participations	69	-	30	(8)	(37)	-	-	(12)	42
Restructurations	32	-	27	(6)	(3)	-	-	(10)	40
Autres risques	1 619	(1)	582	(360)	(374)	(5)	6	57	1 524
TOTAL	6 514	(1)	1 645	(627)	(948)	(59)	(12)	(29)	6 483

(1) Au 31 décembre 2013, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 230 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructuration enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	740	-	77	-	(229)	-	-	-	588
Risques d'exécution des engagements par signature	379	-	240	(10)	(134)	(9)	-	(1)	465
Risques opérationnels	581	-	129	(31)	(114)	-	-	(4)	561
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 946	(2)	317	(126)	(256)	(1)	(336)	298	1 840
Litiges divers	1 450	(18)	463	(138)	(329)	(5)	(62)	(21)	1 340
Participations	38	-	42	(2)	(9)	-	-	-	69
Restructurations	80	-	8	(12)	(13)	-	-	(31)	32
Autres risques	1 303	(2)	1 043	(156)	(501)	2	(50)	(20)	1 619
TOTAL	6 517	(22)	2 319	(475)	(1 585)	(13)	(448)	221	6 514

(1) Les Engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent en "autres mouvements" 279 millions d'euros sur les écarts actuariels au 31 décembre 2012 liés à la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme et - 17 millions d'euros chez Crédit Agricole S.A. au titre des écarts actuariels sur engagement en mode de gestion externe.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

En 2012 et 2013 Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Une proposition de rectification a été reçue en novembre 2013. Crédit Agricole CIB a contesté en janvier 2014 de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole, a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

La succursale italienne de Crédit Agricole CIB a, à la fin des quatre derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé concernant les exercices 2005, 2006 et 2007. Il le sera prochainement pour 2008.

Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Seoul

Crédit Agricole CIB Seoul a fait l'objet en 2013 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 à 2012.

L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010.

Quoique intégralement contestés par la société, tous les redressements notifiés ont été provisionnés.

Le montant des provisions pour litiges et risques fiscaux significatifs s'élève à 496 millions d'euros au 31 décembre 2013.

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 517	7 391
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 866	24 945
Ancienneté de plus de 10 ans	32 793	36 772
Total plans d'épargne logement	71 176	69 108
Total comptes épargne logement	12 735	13 308
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	83 911	82 416

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012.

ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne logement	464	607
Comptes épargne logement	2 270	2 742
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	2 734	3 349

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	69	-
Ancienneté de plus de 10 ans	587	553
Total plans d'épargne logement	662	553
Total comptes épargne logement	-	35
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	662	588

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne logement	553	109	-	-	662
Comptes épargne logement	35	-	(35)	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	588	109	(35)	-	662

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	71 604	-	-	-	-	71 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 718	23 342	73 057	89 879	57 634	357 630
Instruments dérivés de couverture	2 145	1 402	10 998	16 196	-	30 741
Actifs financiers disponibles à la vente	18 667	19 149	80 980	132 780	32 477	284 053
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 467	4 945	35 039	929	1 293	93 673
Prêts et créances sur la clientèle	92 585	73 663	242 635	296 841	2 728	708 452
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 030	-	-	-	-	13 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	485	895	8 536	15 531	-	25 447
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	363 701	123 396	451 245	552 156	94 132	1 584 630
Banques centrales	2 856	-	164	-	-	3 020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 246	17 155	76 125	85 533	-	293 059
Instruments dérivés de couverture	1 797	1 185	12 266	19 551	-	34 799
Dettes envers les établissements de crédit	66 106	5 042	24 782	5 080	589	101 599
Dettes envers la clientèle	505 727	50 167	61 525	13 653	16 960	648 032
Dettes représentées par un titre	44 793	32 383	54 433	31 999	-	163 608
Dettes subordonnées	528	456	5 840	13 134	6 676	26 634
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 792	-	-	-	-	8 792
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	744 845	106 388	235 135	168 950	24 225	1 279 543

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	46 133	-	-	-	-	46 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 776	23 433	85 799	124 814	55 746	396 568
Instruments dérivés de couverture	2 575	2 116	13 734	26 416	6	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente	16 959	25 319	85 242	117 305	32 852	277 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 065	4 607	27 929	1 008	4 646	117 255
Prêts et créances sur la clientèle	110 785	71 920	246 731	302 041	3 426	734 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 174	-	-	-	-	18 174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	267	744	7 272	14 715	(7)	22 991
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	380 734	128 139	466 707	586 299	96 669	1 658 548
Banques centrales	1 278	-	-	-	-	1 278
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	116 894	16 419	88 482	127 012	(3 074)	345 733
Instruments dérivés de couverture	1 815	1 974	13 844	29 801	124	47 558
Dettes envers les établissements de crédit	55 060	6 590	40 817	3 528	2 677	108 672
Dettes envers la clientèle	500 974	38 331	69 605	13 714	16 387	639 011
Dettes représentées par un titre	52 212	36 270	55 113	29 456	-	173 051
Dettes subordonnées	326	1 551	3 369	15 332	7 499	28 077
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 382	-	-	-	-	15 382
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	743 941	101 135	271 230	218 843	23 613	1 358 762

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations**7.1 Détail des charges de personnel**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(6 814)	(6 995)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(640)	(627)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(109)	(80)
Autres charges sociales	(2 017)	(2 122)
Intéressement et participation	(712)	(696)
Impôts et taxes sur rémunération	(881)	(797)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(11 173)	(11 317)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une liquidation du plan 2009 pour un montant de 16 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 5 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 7 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) ;
- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	112 130	113 153
Étranger	37 587	40 372
TOTAL	149 717	153 525

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2013	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2012
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 063	3 027
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art 83	213	210
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	310	306
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art 83	4 928	5 037
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art 83	433	495
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/Caagis/Sirca	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 004	3 119
Pôle Assurances	Predica/Pacifica/CAA/Caagis/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	76	62
Pôle Assurances	CACI	Régime type art 83	212	183

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.
Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	2 315	1 212	3 527	3 231
Écart de change	-	(30)	(30)	11
Coût des services rendus sur l'exercice	113	36	149	131
Coût financier	62	36	98	128
Cotisations employés	1	9	10	12
Modifications, réductions et liquidations de régime	(33)	-	(33)	(83)
Variation de périmètre	27	-	27	(33)
Prestations versées (obligatoire)	(124)	(48)	(172)	-
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	(197)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(22)	13	(9)	327
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses financières	10	(26)	(16)	-
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	2 348	1 202	3 550	3 527

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	80	37	117	259
Charge/produit d'intérêt net	20	4	24	(148)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	100	41	141	111

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLE AU 31/12/N-1	173	165	426	426
Écart de change	-	(3)	(3)	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	3	(11)	(8)	12
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(22)	13	(9)	327
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	10	(27)	(17)	-
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	(9)	(28)	(37)	339

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	1 270	1 040	2 310	2 148
Écart de change	-	(26)	(26)	12
Intérêt sur l'actif (produit)	36	33	69	82
Gains/(pertes) actuariels	(3)	11	8	(12)
Cotisations payées par l'employeur	99	28	127	188
Cotisations payées par les employés	1	9	10	12
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(12)
Variation de périmètre	(8)	-	(8)	(5)
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	-
Prestations payées par le fonds	(89)	(46)	(135)	(103)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	1 305	1 049	2 354	2 310

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	188	-	188	213
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	6	-	6	7
Gains/(pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(5)
Cotisations payées par l'employeur	15	-	15	3
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	28	-	28	(15)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1)	-	(1)	(15)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	235	-	235	188

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	2 348	1 202	3 550	3 527
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 305	1 049	2 354	2 310
Position nette (passif)/actif fin de période	(1 043)	(153)	(1 196)	(1 217)
Coût des services passés (modif. de régimes) non reconnus	-	-	-	10
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE PUBLIÉE AU 31/12/2012	-	-	-	(1 207)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	2,83 % à 3,43 %	1 % à 13 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,74 % à 4,46 %	2,07 % à 5,05 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,94 % à 2,62 %	1,5 % à 8,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,5 %	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES : ALLOCATIONS D'ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2013								
	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	8,0	104	38	22,2	230	230	14,3	334	268
Obligations	80,2	1 038	426	51,8	538	538	67,6	1 576	964
Immobiliers	3,2	41	-	7,2	75	-	5,0	116	-
Autres actifs	8,6	112	-	18,8	195	-	13,2	307	-

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement 5,76 % ;
- une variation de - 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,17 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la rémunération variable collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Deux plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2013. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2013.

Le plan d'option d'achat d'actions 2006 est arrivé à échéance le 5 octobre 2013 sans que le prix d'exercice n'ait été atteint.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de six salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de trois salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. auto-détenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice du plan mis en place en 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2013 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	17/07/2007	16/07/2008	
Durée du plan	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	6	3	
Nombre d'options attribuées	136 992	74 000	210 992
Prix d'exercice	27,91 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe			
Démission	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options			
Attribuées aux mandataires sociaux	-	-	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	136 992	74 000	
Levées en 2013	-	-	-
Annulées et levées depuis l'origine	32 233	-	32 233
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31/12/2013	104 759	74 000	178 759
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	22,70 %	24,30 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2006	2007	2008	Total
	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.				
Options existantes au 31/12/2012	11 539 550	104 759	74 000	11 718 309
Options annulées ou échues en 2013	11 539 550	32 233	-	11 571 783
Options exercées en 2013	-	-	-	-
OPTIONS EXISTANTES AU 31/12/2013	-	72 526	74 000	146 526

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (en Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

L'année 2013 a donc marqué la fin de la période d'acquisition du Plan mis en place dans les pays où la période d'acquisition était de deux ans, notamment la France, l'Italie et la Pologne. Consécutivement, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital en date du 12 novembre 2013 et émis 3 569 460 actions nouvelles qui ont été livrées à plus de 59 000 salariés. À l'acquisition, le 12 novembre 2013, le cours de l'action Crédit Agricole S.A. était de 9,126 euros contre 5,03 euros à l'attribution le 9 novembre 2011.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2012 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance, et différées par tiers en mars 2014, mars 2015 et mars 2016.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	197 263	207 197
Engagements en faveur des établissements de crédit	17 321	16 648
Engagements en faveur de la clientèle	179 942	190 549
● Ouverture de crédits confirmés	142 328	149 227
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	7 045	9 833
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	135 283	139 394
● Autres engagements en faveur de la clientèle	37 615	41 322
Engagements de garantie	92 020	93 939
Engagements d'ordre des établissements de crédit	12 978	10 621
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 409	2 570
● Autres garanties	10 568	8 051
Engagements d'ordre de la clientèle	79 042	83 318
● Cautions immobilières	4 833	5 392
● Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 209	77 926
Engagements reçus		
Engagements de financement	101 353	106 638
Engagements reçus des établissements de crédit	87 619	84 879
Engagements reçus de la clientèle	13 734	21 759
Engagements de garantie	234 019	295 345
Engagements reçus des établissements de crédit	67 423	66 309
Engagements reçus de la clientèle	166 596	229 036
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	31 132	35 421
● Autres garanties reçues	135 464	193 615

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	183 251	191 447
Titres prêtés	6 111	11 553
Dépôts de garantie sur opérations de marché	20 171	34 090
Titres et valeurs donnés en pension	129 192	134 455
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	338 725	371 545
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	330
Titres et valeurs reçus en pension	118 664	134 225
Titres vendus à découvert	30 244	32 173
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	148 910	166 728

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 127,5 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 136,4 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis, et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2013.

CRÉANCES REÇUES ET APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2013, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 88,8 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 95,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et 16,8 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 21,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 22,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et 7,2 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 10,8 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 10,7 milliards au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 34,8 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours de l'année 2013 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 31 décembre 2013 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2013			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2012 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2012 Retraité
(en millions d'euros)									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2 786	2 755	-	-	-	2 786	2 755	4 872	4 556
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	2 786	2 755	-	-	-	2 786	2 755	4 872	4 556

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

Aucune variation de juste valeur n'a été comptabilisée en résultat concernant les actifs reclassés depuis 2011.

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

IMPACT RÉSULTAT AVANT IMPÔT, DEPUIS LE RECLASSEMENT

	Actifs reclassés en 2013		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact en 2013		Impact cumulé au 31/12/2012 Retraité		Impact en 2013		Impact cumulé au 31/12/2013	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(171)	(541)	67	367	(104)	(174)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	-	-	(171)	(541)	67	367	(104)	(174)

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	795 536	60	280 910	514 566
Créances sur les établissements de crédit	93 798	55	87 918	5 825
Comptes ordinaires & prêts JJ	10 996	-	10 990	6
Comptes et prêts à terme	48 027	-	42 591	5 436
Valeurs reçues en pension	53	-	11	42
Titres reçus en pension livrée	28 977	-	28 977	-
Prêts subordonnés	742	55	353	334
Titres non cotés sur un marché actif	4 993	-	4 986	7
Autres prêts et créances	10	-	10	-
Créances sur la clientèle	701 738	5	192 992	508 741
Créances commerciales	14 837	-	423	14 414
Autres concours à la clientèle	646 982	5	160 777	486 200
Titres reçus en pension livrée	2 003	-	1 969	34
Prêts subordonnés	139	-	8	131
Titres non cotés sur un marché actif	2 857	-	51	2 806
Créances nées d'opérations d'assurance directe	444	-	-	444
Créances nées d'opérations de réassurance	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	16 780	-	13 292	3 488
Comptes ordinaires débiteurs	17 419	-	16 472	947
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27 506	25 634	1 872	-
Effets publics et valeurs assimilées	17 540	16 417	1 123	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 966	9 217	749	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	823 042	25 694	282 782	514 566

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *credit default swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	102 049	1 380	99 536	1 133
Comptes ordinaires & prêts JJ	16 317	1 088	15 227	2
Comptes et emprunts à terme	55 067	292	53 644	1 131
Valeurs données en pension	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	30 665	-	30 665	-
Dettes envers la clientèle	635 040	3 063	508 358	123 619
Comptes ordinaires créditeurs	210 346	-	210 233	113
Comptes d'épargne à régime spécial	248 731	-	197 904	50 827
Autres dettes envers la clientèle	163 014	124	91 897	70 993
Titres donnés en pension livrée	11 263	2 939	8 324	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	702	-	-	702
Dettes nées d'opérations de réassurance	353	-	-	353
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	-	-	631
Dettes représentées par un titre	172 895	74 239	98 511	145
Dettes subordonnées	28 613	23 857	4 756	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	938 597	102 539	711 161	124 897

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *credit default swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude sur paramètres : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés. Cet ajustement diffère des ajustements de *mark-to-market* décrits plus haut dans la mesure où ils ne visent pas à corriger un écart observé, mais à se prémunir contre une incertitude. Dans ce cadre, ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude de modèle : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances et en l'absence de données de marché observables ou pertinentes, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	278 892	46 346	228 394	4 152
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 156	-	85 156	-
Titres détenus à des fins de transaction	46 476	46 082	376	18
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 360	35 170	190	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 761	7 561	182	18
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 355	3 351	4	-
Instruments dérivés	146 902	264	142 862	3 776
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 739	50 199	24 532	4 008
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	211	-	-	211
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	21 537	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	42 822	28 662	10 422	3 738
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	5 948	5 948	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27 147	21 537	5 592	18
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	9 727	1 177	4 830	3 720
Actifs financiers disponibles à la vente	284 053	242 840	38 253	2 960
Effets publics et valeurs assimilées	69 432	67 952	1 480	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	189 783	160 814	28 008	961
Actions et autres titres à revenu variable	24 838	14 074	8 765	1 999
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	30 741	1 633	29 091	17
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	672 425	341 018	320 270	11 137
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			253	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		4 831		4 183
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		52	72	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		4 883	325	4 183

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	326 321	48 743	274 554	3 024
Créances sur la clientèle	253	-	253	-
Titres reçus en pension livrée	82 642	-	82 642	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 256	47 660	1 575	21
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	34 920	34 903	17	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	9 971	8 618	1 332	21
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	4 365	4 139	226	-
Instruments dérivés	194 170	1 083	190 084	3 003
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	70 247	44 806	21 835	3 606
Créances sur la clientèle	227	-	-	227
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 433	21 001	12 369	63
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 587	23 805	9 466	3 316
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	5 736	5 736	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	22 235	16 859	5 354	22
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	8 616	1 210	4 112	3 294
Actifs financiers disponibles à la vente	277 677	233 329	43 015	1 333
Effets publics et valeurs assimilées	70 478	68 860	1 618	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	181 657	149 505	31 798	354
Actions et autres titres à revenu variable	25 519	14 964	9 576	979
Créances disponibles à la vente	23	-	23	-
Instruments dérivés de couverture	44 847	2 761	42 086	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	719 092	329 639	381 490	7 963
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	263 054	31 437	226 641	4 976
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 007	391	86 616	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Instruments dérivés	145 801	800	140 025	4 976
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 005	1 840	22 946	5 219
Instruments dérivés de couverture	34 798	577	34 058	163
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	327 857	33 854	283 645	10 358
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		342		8 039
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	79	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		342	79	8 039

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	345 213	30 045	312 330	2 838
Titres vendus à découvert	32 504	28 492	4 012	-
Titres donnés en pension livrée	90 602	-	90 602	-
Dettes représentées par un titre	30 353	-	30 353	-
Instruments dérivés	191 754	1 553	187 363	2 838
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	520	-	520	-
Instruments dérivés de couverture	47 558	1 041	46 517	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	393 291	31 086	359 367	2 838
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau deux sont les suivants :

- dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2.

- dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;

- dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3.

- dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en niveau 2 sont considérés comme relevant du niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *power reverse dual currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi-sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, actions, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-assets* de type *dual range*, les *paniers* de change sur devises émergentes, *credit default baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*.

Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches senior, les plus illiquides, ont été introduites des paramètres de valorisation adaptés à l'appréciation du risque intrinsèque des expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012 ;

- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 819	4 027	Produits annulables de maturité longue (<i>swaps</i> annulables, <i>swaps</i> zéro coupon annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0 %/100 %
			<i>Swaps</i> de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/80 %
					Corrélation taux/change	-50 %/50 %
			Produits multi-sous-jacents (<i>dual range...</i>)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - FX/Equity	-50 %/75 %
					Corrélation - Change/Change	-20 %/50 %
		Corrélation - Taux d'intérêts/Equity	-25 %/75 %			
		Corrélation - Taux d'intérêts/Taux d'intérêt	-10 %/100 %			
		Corrélation - Taux d'intérêts/Change	-75 %/75 %			
Dérivés de crédit	605	561	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titre détenus à des fins de transactions				Instruments dérivés
		Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total des titres détenus à des fins de transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2013)	7 963	-	21	-	21	3 003
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	(1 059)	-	(8)	-	(8)	(1 153)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(1 093)	-	(8)	-	(8)	(1 153)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>	34	-	-	-	-	-
Achats de la période	2 038	-	-	-	-	948
Ventes de la période	(1 066)	-	(4)	-	(4)	(85)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(802)	-	-	-	-	(800)
Reclassements de la période	3	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	1	-	-	-	-	-
Transferts	4 059	358	8	-	8	1 863
<i>Transferts vers niveau 3</i>	4 183	358	8	-	8	1 935
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(124)	-	-	-	-	(72)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2013)	11 137	358	17	-	17	3 776

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élevaient à 304 millions d'euros.

Actifs financiers à la Juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Titres à la Juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total des titres à la Juste valeur par résultat sur option				
227	63	22	3 294	3 316	-	354	979	-
(16)	5	1	61	62	-	18	33	-
(16)	5	1	61	62	-	17	-	-
-	-	-	-	-	-	1	33	-
-	-	-	784	784	-	-	306	-
-	(9)	(4)	(559)	(563)	-	(140)	(265)	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	(2)	-
-	-	-	-	-	-	-	3	-
-	-	-	-	-	-	-	1	-
-	-	-	140	140	-	729	944	17
-	-	-	140	140	-	781	944	17
-	-	-	-	-	-	(52)	-	-
211	59	19	3 720	3 739	-	961	1 999	17

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2012)	2 838	2 838	-	-
Gains/pertes de la période	(478)	(478)	-	-
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(478)	(478)	-	-
Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-
Achats de la période	650	650	-	-
Ventes de la période	(147)	(147)	-	-
Émissions de la période	130	-	-	130
Dénouements de la période	(592)	(592)	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-
Transferts	7 960	2 708	5 219	33
Transferts vers niveau 3	8 039	2 787	5 219	33
Transferts hors niveau 3	(79)	(79)	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2013)	10 361	4 979	5 219	163

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 616 millions d'euros.

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2013 à - 4 349 millions d'euros et se décompose ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de - 581 millions d'euros ;
- des achats nets de + 469 millions d'euros ;
- des émissions nettes de - 130 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour - 210 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction ;
- des reclassements nets de + 3 millions d'euros ;
- des variations nettes liées au périmètre de + 1 million d'euros ;
- des transferts nets d'instruments financiers : à hauteur de - 3 901 millions d'euros dont - 850 millions d'euros relatifs à des transferts de niveau 2 vers le niveau 3 de dérivés de taux à corrélation CMS EUR et USD, + 358 millions d'euros sur les encours clientèle et + 1 725 millions d'euros de titres comptabilisés en actifs disponibles à la vente et - 5 219 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*i.e.* remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) - ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;

- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation change/change.

Si des positions de corrélation faisant intervenir des indices *equity* sont en augmentation par rapport à fin 2012, les deux principales expositions à la corrélation demeurent, à savoir :

- la corrélation taux/change, principalement USD/JPY-USD, USD/JPY-JPY sur le book Long Terme FX (ex PRDC) et EUR/GBP-EUR sur le book d'instruments hybrides ;
- la corrélation taux/taux.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond aux taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des *swaps* de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*i.e.* corrélations CMS) : 3 %
- corrélations *cross assets* (ex : *equity*/FX ou IR/*equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

En prenant en compte le fait que les corrélations sont mises à jour sur une base régulière et font l'objet de contrôles périodiques *via* notamment les consensus de place, les chocs retenus au 31/12/2013 apparaissent pouvoir permettre de couvrir le niveau d'incertitude pouvant exister quant à leur niveau en date d'arrêt.

Au 31/12/2013, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 14,4 millions d'euros.

Le périmètre hors dérivés de taux, concerne les tranches super-senior de CDO d'ABS : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes).

Au 31/12/2013, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser les CDO à sous-jacents résidentiels américains est de +/- 2 millions d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les impacts en sensibilité. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

<i>(en millions d'euros)</i>	Impacts sur la valorisation au 31/12/2013
Dérivés de taux	+/- 14,4
<i>Long term FX</i>	+/- 3,5
Instruments hybrides	+/- 3,2
Instruments structurés de taux	+/- 6,2
<i>Cross assets</i>	+/- 1,2
Autres	+/- 0,3
Tranches super-senior de CDO d'ABS	+/- 2
TOTAL	+/- 16,4

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	102	162
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	15	32
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(55)	(92)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	62	102

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture

11.1 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti s'élève à 14,7 milliards d'euros au titre des CCI/CCA et à 9,2 milliards d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 1,4 milliard d'euros.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Les garanties couvrent un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 23,9 milliards d'euros (14,7 milliards d'euros pour les CCI/CCA depuis le 23 décembre 2011 et 9,2 milliards d'euros pour CAA à compter du 2 janvier 2014).

Les garanties sont assorties de dépôts de garantie de 8,1 milliards d'euros qui permettent de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires (4,2 milliards d'euros en 2011 et 1,4 milliard d'euros le 2 janvier 2014) et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

11.2 Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque centrale européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision d'environ 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou *asset quality review*), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction financière et la Direction des risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les autorités de tutelle. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
2 483 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
39 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes		Espagne	Globale	82,4	82,4	82,4	82,4
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ca Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cacf Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cads Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilière D'À Côté		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement		France	Globale	98,4	98,4	98,4	98,4
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Expansion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole F.C. Investissement	EI	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Cam Énergie SAS	EI	France	Globale	100,0	-	100,0	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Assurance							
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Assurance	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Lux Finance Management Company	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Vie	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 32 Liberté	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Adret Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite		France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
Anjou Maine Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.L. Verwaltungs Und Beteiligungsgesellschaft Gmbh		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ca Aquitaine Agences Immobilières		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ca Aquitaine Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ca Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cap Actions 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cap Obligataire		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cap Régulier 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Capi Centre-Est		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance		France	Globale	100,0	88,0	100,0	88,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Europe	S4	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Emeraude Croissance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière PCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds Dédié Elstar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CACF	S1	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc		France	Globale	100,0	100,0	99,7	100,0
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green Island		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,9	88,9	88,9	88,9
Morbihan Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Nacarat		France	Équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8
NMP Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel		France	Globale	99,8	100,0	99,8	99,9
PCA Immo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Immo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Immnord		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Lorraine	S2	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Sud Rhône Alpes Placement		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Val de France Rendement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Voix du Nord Investissement		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
PG Invest	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Sacam Immobilier	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Foncière de l'Érable		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaine Immobilier Investissement	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Normandie Seine Foncière	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Banque de proximité à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	80,2	68,1	68,1
Bankoa		Espagne	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	10,8	20,1	20,2
BNI Madagascar	D4	Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Carispezia		Italie	Globale	80,0	80,0	68,0	68,0
Centea	S4	Belgique	Globale	-	50,0	-	66,7
Crédit Agricole Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Crédit Agricole Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania		Roumanie	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	78,6	77,4	78,6	77,4
Emporiki Bank	S2	Grèce	Globale	-	100,0	-	100,0
Credit Agricole Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bulgaria	D4	Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Bank Cyprus	S2	Chypre	Globale	-	85,2	-	85,2
Europabank		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Lukas Finanse S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crelan SA	D1	Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Crelan Insurance SA	D	Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Credit Agricole Service sp z o.o.	D	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Emporiki Group Finance P.L.c.	S2	Royaume-Uni	Globale	-	100,0	-	100,0
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administratieve Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BCC Credito Consumo		Italie	Équivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Climauto	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Crealfi		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv	D4	Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France	S4	France	Globale	-	100,0	-	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)	S4	Belgique	Globale	-	100,0	-	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	D1	Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Polska	D1	Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.	S4	Pologne	Proportionnelle	-	50,0	-	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Network B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	D4	Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS	D4	Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY	D4	Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
InterBank N.V.	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	D1	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.	S4	Italie	Globale	-	94,8	-	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Équivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucallease	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Theofinance Ltd.	D	Maurice	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance AG	D	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance SA	D	Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	D	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	87,2	87,2
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	85,7	84,9
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	D1	Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	100,0	99,7	100,0	99,7
Etica	S4	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVA (Négoce Valorisation des actifs)	S4	France	Globale	-	99,9	-	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	E2	France	Équivalence	35,0	-	35,0	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	D4	Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.	S3	Grèce	Globale	-	100,0	-	100,0
GEIE Argence Développement	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'épargne							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Équivalence	33,3	33,3	25,0	25,0
Amundi		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi London Branch	D3	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Al London Branch	D3	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Nederland (Amsterdam)	D	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Deutschland	D	Allemagne	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Hong-Kong Branch	D	Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Al Holding	S4	France	Globale	-	100,0	-	75,0
Amundi Al S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Finance		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Group		France	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Amundi Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Hong-Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Iberia S.G.I.I.C. S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	86,2
Amundi Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi India Holding		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Investment Solutions	S4	France	Globale	-	100,0	-	75,0
Amundi Investments USA LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Amundi Singapore Ltd Brunei Branch	D	Brunei Darussalam	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Tenue de Comptes		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Malaysia Sdn Bhd	E1	Malaisie	Globale	100,0	-	75,0	-
WAFa Gestion	E1	Maroc	Équivalence	34,0	-	25,5	-
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) Hong-Kong Branch	D	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) Singapour Branch	D	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	D3	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	E2	Belgique	Globale	100,0	-	100,0	-
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS FA USA Inc.	S4	États-Unis	Globale	-	100,0	-	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank France		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Dublin Branch	D	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Amsterdam Branch	D	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Brussels Branch	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Milan Branch	D	Italie	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V.	S4	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	85,0
CACEIS Switzerland S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.		Bahamas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	69,0	68,9
Étoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel		Luxembourg	Équivalence	50,0	50,0	37,5	37,5
IKS KB		République tchèque	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du Sud	Équivalence	40,0	40,0	30,0	30,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
State Bank of India Fund Management		Inde	Équivalence	37,0	37,0	27,7	27,7
Amundi Polska	E2	Pologne	Globale	100,0	-	75,0	-
Amundi Smith Breeden	E3	États-Unis	Globale	100,0	-	75,0	-
Amundi Finance Émissions	E1	France	Globale	100,0	-	75,0	-
Acajou	D	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens	S4	Luxembourg	Globale	-	92,2	-	92,2
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Assurance							
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	D	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,0	55,1
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Vie	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Vita	D	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Vie	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Danni	D	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud	S3	France	Proportionnelle	-	51,4	-	51,4
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale France	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale Pologne	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM							
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires III	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Objectif Long Terme FCP	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
FCPR CAA France croissance 2 A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
FCPR UI Cap Santé A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Corporate 3 Anni	E2	Italie	Globale	89,0	-	89,0	-
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	94,7	94,7	94,7	94,7
GRD9		France	Globale	98,5	98,5	98,5	98,5
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi GRD 22 FCP	E1	France	Globale	99,0	-	99,0	-
GRD 13 FCP	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
GRD 21 FCP	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Prediquant Strategies	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Predicant A1 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2007	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica Secondaires I	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica Secondaires II	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA Priv.Financ.	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Green TV 26/07/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.7% EMTN 08/08/21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Premium Green 4.54%06-13.06.21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.5575%21 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium GR 0% 28	E3	Irlande	Globale	94,9	-	94,9	-
Premium Green 4.56%06-21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.52%06-21 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 06/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 07/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV06-16 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.72%12-250927	D	Irlande	Globale	78,9	78,9	78,9	78,9
Premium Green TV2027	D	Irlande	Globale	75,9	75,9	75,9	75,9
Premium Green TV07-17 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 07-22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV23/05/2022 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green PLC 4.30%2021	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green4.33%06-29/10/21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
CAA 2013-3	E3	France	Globale	100,0	-	100,0	-
LRP - CPT Janvier 2013 0.30 13-21 11/01A	E3	Luxembourg	Globale	84,2	-	84,2	-
OPCI							
Predica OPCI Bureau		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	E2	France	Globale	69,0	-	69,0	-
OPCI Iris Invest 2010	E2	France	Globale	80,0	-	80,0	-
OPCI Messidor	E2	France	Globale	94,0	-	94,0	-
SCI							
SCI Le Village Victor Hugo	D	France	Globale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI Federlondres	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 139	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
CAA 2013-2	E3	France	Globale	100,0	-	100,0	-
CNP ACP Oblig	E1	France	Proportionnelle	50,3	-	50,3	-
SCI Fédérale Pereire Victoire	D	France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI Fédérale Villiers	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Federcom	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Federpierre	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CNP ACP 10 FCP	E1	France	Proportionnelle	50,2	-	50,2	-
SCI Federlog	D	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Valhubert	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Porte des Lilas - Frères Flavien	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI Bureaux	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI BMEDIC Habitation	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 1	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 4	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 5	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 6	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
SCI Imefa 11	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 13	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 17	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 18	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 20	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 32	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 33	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 34	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 35	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 36	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 37	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 38	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 39	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 42	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 43	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 44	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 47	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 48	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 51	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 52	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 54	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 57	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 58	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 60	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 61	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 62	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 63	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 64	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 67	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 68	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 69	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA Resico	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 72	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 73	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 74	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 76	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 77	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 78	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 79	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 80	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 82	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 84	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 85	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 89	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 91	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
SCI Imefa 92	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 96	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 100	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 101	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 102	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 103	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 104	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 105	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 107	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 108	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 109	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 110	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 112	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 113	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 115	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 116	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 117	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 118	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 120	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 121	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 122	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 123	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 126	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 128	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 129	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 131	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 132	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pacifica Hugo	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Grenier Vellef	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Amundi Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	99,5	77,1	76,9
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.	S1	Singapour	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Gulf)		Emirats Arabes Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Crédit Agricole CIB (South Korea)		Corée du Sud	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (India)		Inde	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japan)		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Bangkok)	S1	Thaïlande	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole CIB (UK)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (New York)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taïpei)		Taiwan	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finland)		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Germany)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Sweden)		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A. Oddzial w Polsce	S1	Pologne	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole CIB (Miami)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Himalia Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Newedge Group	D4	France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
		Émirats Arabes Unis	Proportionnelle				
Newedge (Dubai)	D	Arabes Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge (Hong-Kong)	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge (Genève)	D	Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge (Zurich)	D	Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	D	Singapour	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Altura Markets	D	Espagne	Proportionnelle	50,0	25,0	50,0	25,0
Newedge Broker Hong-Kong Ltd.	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Financial Hong-Kong Ltd.	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Australia PTY Ltd.	D	Australie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Representações Ltda.	D	Brésil	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Canada Inc.	D	Canada	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Citic Calyon Financial Brokerage Corp. Ltd.	D	Chine	Équivalence	42,0	21,0	42,0	21,0
Newedge UK Financial Ltd.	D	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Cube Financial Holding Ltd.	D	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Broker India PTE Ltd.	D	Inde	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Japan Inc.	D	Japon	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge USA LLC	D	États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Newedge Facilities Management Inc.	D	États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.	S2	Espagne	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.	S2	Royaume-Uni	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB	S2	Suède	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.	S2	États-Unis	Globale	-	100,0	-	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.	S2	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Americas LLC	E2 / S2	États-Unis	Globale	-	-	-	-
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyce Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Clifap		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Clinfim	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	S2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Financial Products Ltd	D3	Bermudes	Globale	100,0	-	100,0	-
Crédit Agricole Securities Taiwan (CAST)	D3	Taiwan	Globale	100,0	-	100,0	-
Indosuez CM II Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment L.P.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole North America Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CAL Conseil	D1	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	67,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,7	99,8	99,7	99,8
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	S1	États-Unis	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	S1	États-Unis	Globale	-	100,0	-	100,0
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
European NPL S.A.	S1	Luxembourg	Globale	-	60,0	-	67,0
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	67,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
LSF Italian Finance Cpy SRL	S3	Italie	Globale	-	100,0	-	67,0
Merisma		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sagrantino	S1	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	67,0
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	67,0
Semeru Asia Equity High Yield Fund	D1	Îles Caïmans	Globale	70,9	74,8	70,9	74,8
SNC Doumer	S3	France	Globale	-	99,9	-	99,9
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	D	Japon	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	D	Corée du Sud	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	D	Singapour	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
Benelpart	D	Belgique	Globale	99,0	99,0	98,5	98,5
Financière des Scarabées	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	99,8	99,8
Lafina	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	98,8	98,8
SNGI Belgium	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sococlabeq	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	98,8	98,8
Sofipac	D	Belgique	Globale	99,0	99,0	99,5	99,5
Transpar	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole America Services Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
TCB	D	France	Globale	86,5	86,5	99,7	99,7
Armo-Invest	D	France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Calciphos	D	France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Miladim	D	France	Globale	99,0	99,0	99,1	99,1
Molinier Finances	D	France	Globale	100,0	100,0	98,7	98,7
SNGI	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Placements et réalisations immobilières (SNC)	D	France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Segemil	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Activités hors métiers							
Crédit Agricole							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	D	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	21,4	25,1	14,8	18,7
Sodica	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Rue La Boetie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Sacam Assurances Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fia Net Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	D1	France	Globale	100,0	100,0	99,4	99,4
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
SCI Pasteur 3	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Éditions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen HL 1	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
SNC Alsace	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-

(1) Les succursales sont mentionnées en italique

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : franchissement de seuil ;

E2 : création ;

E3 : acquisition (dont les prises de contrôle).

Sorties (S) du périmètre :

S1 : cessation d'activité (dont dissolution, liquidation) ;

S2 : société cédée au hors groupe ou perte de contrôle ;

S3 : entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif ;

S4 : fusion absorption ;

S5 : transmission Universelle du Patrimoine.

Divers :

D : entité consolidée dans un palier opaque – désopacification au 31 décembre 2013 dans le périmètre de consolidation ;

D1 : changement de dénomination sociale ;

D2 : modification de mode de consolidation ;

D3 : entités nouvellement présentées dans la note de périmètre ;

D4 : entités en IFRS 5.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de reporting groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 1.3 de l'annexe aux états financiers qui exposent respectivement les effets de la première application au 1er janvier 2013 de la norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur et les modalités de compensation de certains instruments dérivés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers ;
- comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments ;

- comme indiqué dans la note 2.1 et 6.15 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à l'estimation des impacts des opérations de cession en cours de certaines entités. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les états financiers ;
- comme indiqué dans les notes 1.4, 2.2 et 2.5 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers ;
- comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé, pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du Groupe. Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers ;
- le groupe Crédit Agricole procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives données dans le rapport de gestion du groupe Crédit Agricole,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS



M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant pages 278 et 279 de la présente actualisation, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 28 mars 2014

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Catherine Pariset
1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. et les signataires sont demeurés inchangés sur les exercices 2011/2012/2013 : Valérie MEEUS pour Ernst & Young et Autres et Catherine PARISSET pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Pierre Coll
Société représentée par Denis Picarle	
1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

